L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1480 - VENDREDI 15 JUIN 2018 2,10 €

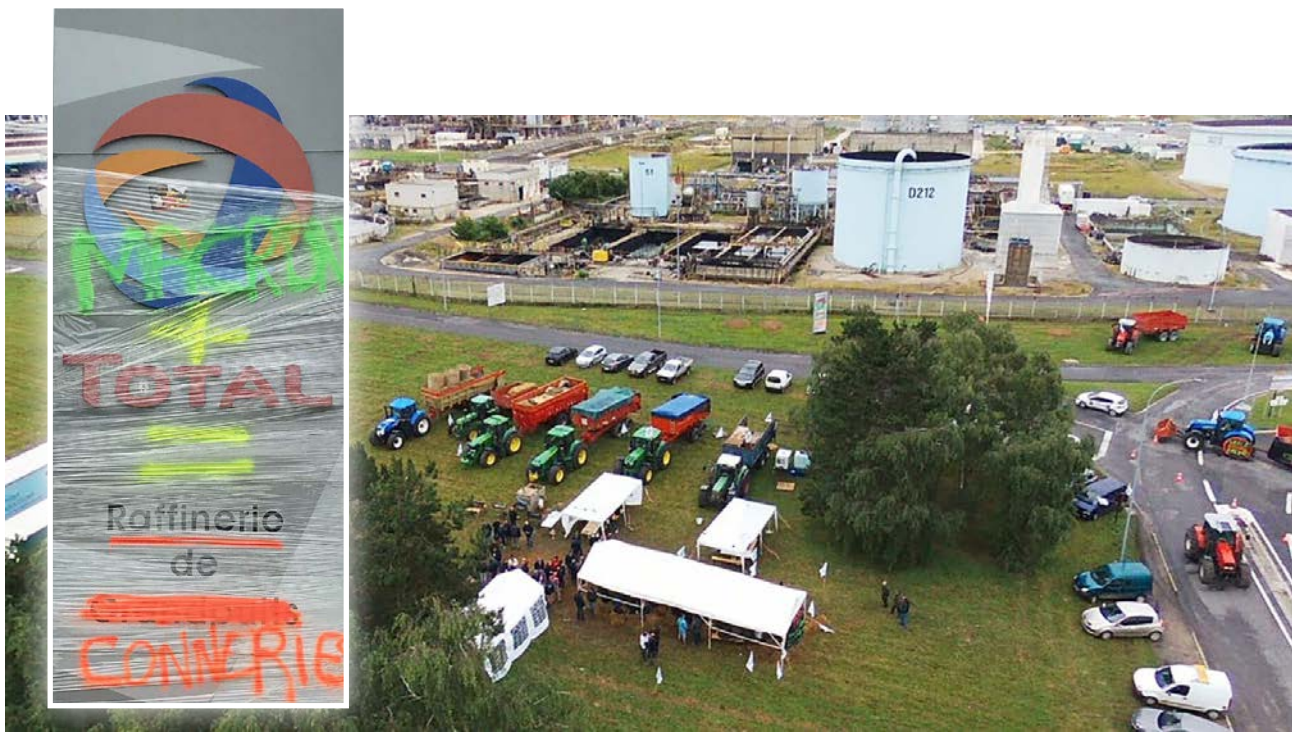
www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Installations photovoltaïques
Professionnels & particuliers
« Bâtiment + Centrale Solaire Clef en Main »

Moblisation syndicale #SauvezLesAgri

Une situation de blocage... Vite débloquée !



Partout en France, le monde agricole s'est mobilisé pour protester contre les distorsions de concurrence. Plus de 3000 agriculteurs ont entrepris dans la nuit du 10 au 11 juin de bloquer certaines raffineries et dépôts de carburants. L'importation d'huile de palme en lieu et place d'huile de colza, c'est la goutte d'huile qui a fait déborder le vase des ras-le-bol. À Dijon, la FDSEA 21 et les JA 21 ont bloqué le dépôt de Longvic, tandis que les FDSEA et JA de la Nièvre et de l'Yonne rejoignaient le site de Grandpuits en Seine et Marne (77). Au terme de réunions marathon avec le ministre de l'Agriculture, dans la matinée du 13 juin la décision de lever les blocages était prise, les engagement de Stéphane Travert étant jugés satisfaisants par les responsables professionnels.

PAGE 3

Côte d'Or

› Irriguer

Une bataille au quotidien



Nièvre

› Formations

Donner un second souffle à sa vie professionnelle



Yonne

› Viticulture

Dans l'attente de la Cité des Vins



Arvalis - Institut du végétal

SPÉCIAL CULTURES & Couverts P. 15-18

Encarts: Mailing Yonne Agri sur certains cantons de l'Yonne

G. BUCHEZ
Secteurs :
Corbigny - Luzy
Moulins Engilbert
Autun
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr



TALON
CO-PRODUITS
A VOTRE SERVICE
NOUVELLES COORDONNÉES
Christian TALON
Tel. 03 80 27 18 92
Port. 06 50 70 12 12
contact@Taloncoproduit.com

NÉGOCIANT EN MATIÈRES PREMIÈRES POUR L'ALIMENTATION ANIMALE
> Corn gluten,
> Farine de maïs,
> Pulpe de betteraves déshy. et surpressée
> Pommes de terre entières
> Drêches de blé, tourteaux
MASH 18, MASH 40 et 45
TOUS DÉSHYDRATÉS

Sommaire

Côte-d'Or

04 • Moutarde de Bourgoge: L'APGMB sécurise l'avenir
05 • Irrigation: Irriguer, une bataille au quotidien
06 • Syndical: FDSEA 21 et JA à la rencontre des parlementaires

Nièvre

07 • Made in Viande : Porter haut les couleurs de la viande
08 • Formation: Donner un second souffle à sa vie professionnelle
09 • Démarchage abusif: Cas recensés et conduite à tenir

Yonne

10 • Vignoble chablisien: Dans l'attente de la Cité des Vins
11 • Fleurs de Vigne: Les fleurs étaient belles
12 • Innov'Action: Prochaines portes ouvertes

Région - France

13 • Conférence agricole régionale: Un diagnostic et des perspectives
14 • AG de la Safer: L'installation prime en matière foncière

Dossier

15-18 • Arvalis: Spécial Couverts végétaux

Infos Services

19 • Firmes & Machinisme
20-21 • Analyses & Tendances
22-23 • Petites annonces
24-27 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries : Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » : P tot 0,01 kg/tonne

L'agriculture de Bourgogne Franche-Comté en deuil

C'est avec stupeur que nous avons appris la disparition de notre confrère Nicolas Durand. Directeur et rédacteur en chef de l'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire depuis de nombreuses années, Nicolas était un ambassadeur passionné de sa terre d'adoption. Il ne manquait pas une occasion de mettre en lumière l'agriculture de Saône-et-Loire, ses paysages, ses produits et surtout les femmes et les hommes qui les façonnent.
Nicolas laisse le souvenir impérissable pour son équipe *«d'un homme toujours à l'écoute des autres, respectueux, d'une profonde gentillesse… Un homme bon !»*, une belle âme.
Nous présentons nos plus sincères condoléances à son épouse, ses enfants et à l'ensemble de ses proches.

L'équipe Terres de Bourgogne



▸PRI info

Côte-d'Or Comment faire pour devenir agriculteur ou agricultrice ?

Vous avez un souhait, une idée, celui de vous mettre à votre compte et de devenir agriculteur ou agricultrice. Le Point Accueil Installation est là pour vous accueillir, vous aider à réfléchir sur votre projet, vous informer sur les aides et les démarches et vous orienter vers les personnes ressources pour mener à bien votre projet (accueil financé par l'Etat). Nous organisons des sessions collectives au Point Accueil Installation, contactez Maëlle SUREAU au 03 80 68 67 72 pour tous renseignements.

Nièvre Le Répertoire Départ Installation (RDI)

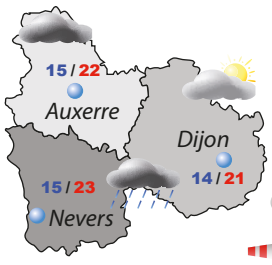
Si vous avez un projet d'installation et que vous recherchez du foncier ; ou si vous désirez céder votre exploitation à un jeune, inscrivez-vous au Répertoire Départemental à l'Installation. Cet outil permet de mettre en relation les jeunes désirant s'installer et les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation (service financé par l'Etat). Contact : Carole SIMON et Sylvie SIMONIN (Chambre d'Agriculture) au 03 86 93 40 99.

Yonne Le Point Info Transmission Association : préparer son projet de cessation - transmission

Dans quelques mois ou quelques années, vous allez passer de la vie active à une retraite bien méritée. Pour réussir cette étape de votre vie, il est important de se donner le temps d'y réfléchir. Comment et à qui transmettre votre exploitation ? Quelles démarches devez-vous faire ? Pour vous conseiller et vous accompagner dans cette réflexion, des personnes sont à votre disposition : contactez Marc ABONNET - Chambre d'agriculture au 03.86.94.22.22 (accompagnement financé par l'État, dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 15 Juin

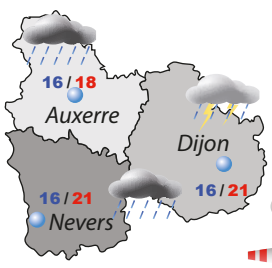


Maussade
Un ciel très nuageux à couvert s'annonce, avec quelques pluies localement.

T° mini : 14 à 16°C
T° maxi : 20 à 23°C
Vents : Sud-Ouest 10 km/h

Sainte Germaine
Soleil : 05h49 - 21h55
Lune : 07h36 - 23h36

Samedi 16 Juin



Instable
De nombreuses précipitations sont attendues et seront par endroits accompagnées d'orages.

T° mini : 15 à 17°C
T° maxi : 15 à 19°C
Vents : Ouest 10 km/h

Saint Régis
Soleil : 05h49 - 21h55

AGATE météo — DIJON CÉRÉALES

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 17 Juin



Perturbé
Les précipitations persisteront et resteront accompagnées de coups de tonnerre localement.

T° mini : 11 à 13°C
T° maxi : 15 à 18°C
Vents : Ouest 10 km/h

Saint Hervé
Soleil : 05h49 - 21h55
Lune : 10h00 - 00h25

Prévisions à 7 jours

Lundi 18 Juin au Mercredi 20 Juin
Un temps agréable et ensoleillé en perspective.
Vents : Nord à 10 km/h
T° mini : 16 à 18°C T° maxi : 21 à 23°C

Du Jeudi 21 Juin au Dimanche 24 Juin
Le soleil sera bien présent au cours de cette période.
Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini : 16 à 18°C T° maxi : 24 à 26°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Mobilisation syndicale#SauverLesAgri

Une situation de blocage vite débloquée !

Depuis la nuit du 10 au 11 juin, des agriculteurs bloquaient, un peu partout en France, des dépôts de carburants et des raffineries pour protester contre toutes les distorsions de concurrence à tous les niveaux.

Les agriculteurs mobilisés sur les différents sites manifestants, avaient fait part de leur détermination à ne pas lever les blocages avant des avancées significatives ne soient proposées par le governement. Les raisons de leur exaspération ? Les distorsions de concurrence avec des produits venus d'ailleurs et ne répondant pas aux standards de production français.

Les agriculteurs se sont également mobilisés sur les réseaux sociaux avec l'hashtag #SauverLesAgri. Au total 16 sites ont été bloqués et seul le site de la Mède a du être abandonné faute de possibilité d'assurer la relève. Partout ailleurs les agriculteurs des département ont bien joué le jeu, n'hésitant pas à parcourir nombre de kilomètres pour relayer leurs collègues sur les sites, et rassurés sur le fait que l'intendance suivrait. Rapidement la FSEA 21 et les JA 21 se portaient sur le site de Longvic, tandis que les FDSEA et les JA de la Nièvre et de l'Yonne portaient main forte à leurs collègues sur le site Grandpuits en Seine-et-Marne.

La détermination des plus de 3 000 agriculteurs mobilisés, soutenue par une organisation bien huilée a payé et le 13 juin au matin, après deux réunions marathon, le ministre de l'Agriculture, mandaté par le gouvernement, a fait part de propositions jugées satisfaisantes par les responsables professionnels. JA et FNSEA, réunis en bureau ont alors appelé à suspendre les blocages, tout en signifiant qu'ils allaient *«veiller de très près à la bonne application de ces mesures»*. Ils comptent bien rester vigilantq vu « le caractère vital de ces enjeux » et sont prêts *«à engager de nouvelles actions si nécessaire»*.



L'huile de palme, la goutte d'huile qui a fait déborder le vase des ras-le-bol et ils sont nombreux...


Au dépôt de Longvic en Côte d'Or, près de Dijon.

Les raisons de la mobilisation

L'huile de palme n'est pas la seule raison de cette mobilisation. Les revendications des deux organisations concernent toutes les distorsions, qu'elles soient sociales, environnementales et économiques, dans toutes les filières. Pas question non plus pour la FNSEA de voir le gouvernement imposer de nouvelles normes qui alourdiraient les charges des exploitations.



A Grandpuits en Seine-et-Marne.

Les propositions du ministre

Orienter le volet agricole du GPI prioritairement sur l'accompagnement des investissements des agriculteurs pour la mise en place des plans de filières, des rendez-vous étant prévus en juin.

Reprise des travaux du Coréna, le premier ministre adressera une lettre de mission au quatre ministères concernés (Santé, Travail, Environnement, Agriculture et Alimentation).

Des études d'impact technico-économique seront prévues avant tout projet de nouvelle norme. Une réunion est programmée le 13 juin.

Le gouvernement sera porteur à Bruxelles d'une demande de réduction des plafonds d'importation d'huile de palme en Europe.

Ouverture de discussions techniques sur les conséquence de la suppression annoncée du CICE pour les employeurs de main d'oeuvre saisonnière.

Commerce international

Les organisations agricole de l'UE redoutent que la situation ne «dégénère»

Alors que se tenait au Canada un sommet du G7, les organisations agricoles de l'UE ont souligné le risque que les fortes tensions commerciales provoquées en grande partie par Donald Trump finissent par avoir des répercussions sur leur secteur, « dernière chose dont celui-ci a besoin ».

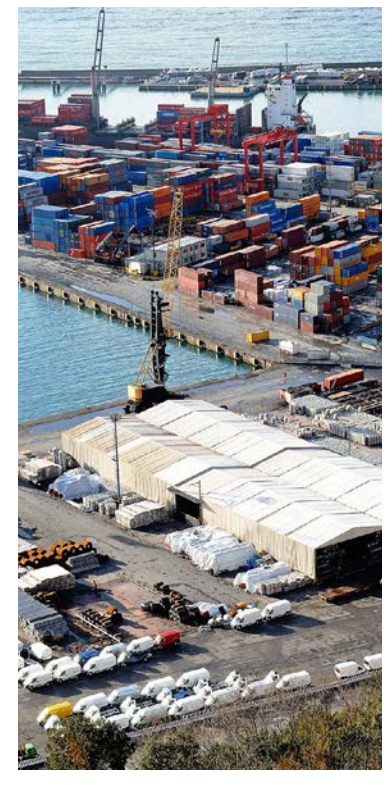
La chancelière allemande s'attendait à des *«controverses»* lors du sommet du G7 des 8 et 9 juin à Charlevoix (Canada), après, notamment, la décision des États-Unis d'appliquer le 1er juin leurs taxes de 25 % sur l'acier et 10 % sur l'aluminium aux importations en provenance de l'UE, du Canada et du Mexique qui ont immédiatement annoncé des mesures de représailles commerciales (1). Les organisations et coopératives agricoles européennes (Copa-Cogeca) ont fait par de leur *«crainte que la situation ne dégénère, avec un impact négatif»* sur leur secteur. *«Ce conflit pourrait frapper durement les secteurs agricoles européen et américain et c'est bien la dernière chose dont nous ayons besoin»*, ont-elles ajouté.

Taxes et rétorsions

L'UE, le Canada et le Mexique ont rapidement porté plainte à l'OMC contre les taxes américaines sur l'acier et l'aluminium, mais ce type de démarche peut prendre des années pour aboutir.

Parallèlement, la Commission de Bruxelles a approuvé le 6 juin la décision d'imposer des droits supplémentaires sur la liste des produits américains devant être soumis à des rétorsions européennes, qui inclut entre autres les haricots, le maïs, le riz, les airelles, le jus d'orange, le beurre de cacahuète, le bourbon, les cigares, les cigarettes et le tabac (2). Elle prévoit de boucler la procédure en coordination avec les États membres avant fin juin de sorte que les nouveaux droits puissent s'appliquer en juillet. Ceux-ci pourront atteindre un montant de 2,8 milliards EUR dans un premier temps, puis, à un stade ultérieur - trois ans ou avant ce délai si l'UE obtient gain de cause à l'OMC - un montant de 3,6 Mrd EUR, soit un total potentiel de 6,4 Mrd EUR correspondant au montant des exportations totales de produits en acier et en aluminium de l'UE aux États-Unis en 2017.

Le Canada et le Mexique ont aussi annoncé des rétorsions contre les importations en provenance des États-Unis. Le premier vise un montant global de 12,8 Mrd $, tandis que le second veut notamment frapper la viande porcine, les pommes, les raisins et les produits laitiers américains. Ces deux pays sont par ailleurs engagés dans de laborieuses négociations avec les États-Unis sur l'Accord de libre-échange nord-américain (Alena) que Washington a remis en cause. Les États-Unis sont aussi en pourparlers avec la Chine pour obtenir d'elle des garanties d'achat de matières premières et de produits agricoles américains, afin de réduire le déficit commercial bilatéral de quelque 321 Mrd EUR qu'ils enregistrent actuellement (3).



Moutarde de Bourgogne

L'APGMB sécurise l'avenir de la moutarde de Bourgogne

L'association des producteurs de graines de moutarde en Bourgogne s'est réunie en assemblée générale. L'occasion de revenir sur l'exceptionnelle récolte de 2017 et d'envisager l'avenir sous l'angle d'un développement durable bien compris.



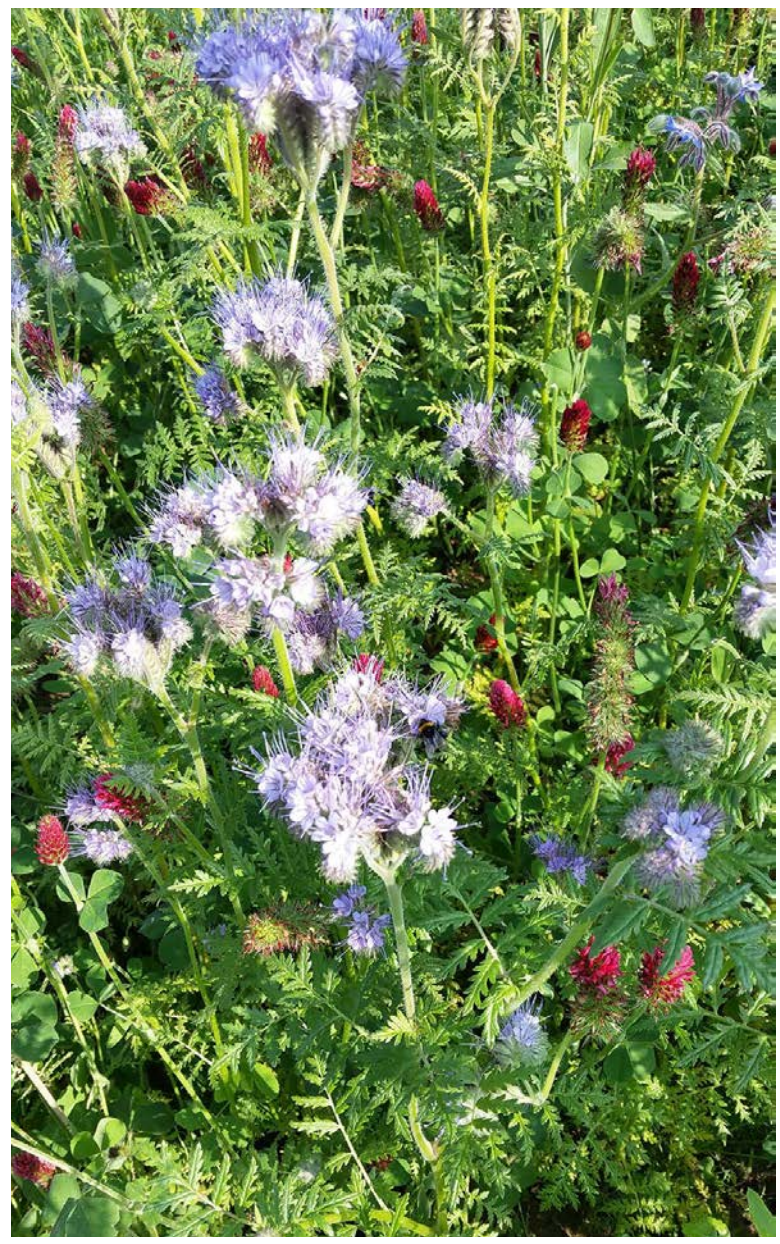
Les producteurs de graines de moutarde de Bourgogne réunis en assemblée générale ont saisi l'occasion de revenir sur l'exceptionnelle récolte 2017, *«du jamais vu»* pour Fabrice Genin, président de l'AGPMB, qui a rappelé que cette récolte exceptionnelle avait amené un dépassement de volumes, dans le cadre de la contractualisation avec les industriels moutardiers. *«Ce petit stock va donc nous permettre de compenser la baisse de récolte qui s'annonce cette année»*. 2018 s'annonce en effet comme une année plus proche de la norme, voire *«légèrement inférieure»*. En conditions favorables, dans les terres plus profondes, l'humidité a pu impacter le potentiel et sur les plateaux, la moutarde a subi les assauts du froid et des insectes. Retour à la normale donc pour 2018.

Le président de l'AGPMB a souligné l'importance croissante du dossier développement durable, qui amène certaines évolutions dans les cahiers des charges. C'est le cas du groupe Unilever qui fait évoluer sa stratégie au niveau mondial, en réévaluant une partie de son cahier des charges à l'aune du développement durable. L'AGPMB a donc été amenée à construire une proposition d'action répondant à cette nouvelle exigence. L'important étant de minimiser la contrainte pour les producteurs et de pouvoir en tirer un argument de communication positif pour la production. En réponse aux attentes d'Unilever, l'AGPMB propose donc de transformer 4 % de la SAU moutarde (6 000 hectares environ en Bourgogne) en jachères mellifères (soit 240 ha). Tout en étant conscient des efforts que cette nouvelle orientation demande aux producteurs de graines de moutarde, Fabrice Genin n'a pas manqué de rappeler que le cahier des charges Unilever s'inscrit dans un cadre mondial et que ce marché est extrêmement important pour la pérennité de la filière. Petite compensation intéressant directement les producteurs qui s'engageront dans cette démarche : une récompense de 8 000 € a été décernée à l'AGPMB en réponse à un appel d'offres de la Fondation d'Entreprise et de Solidarité Bourgogne Franche-Comté ; ce qui va permettre de financer en partie l'investissement semences pour les jachères mellifères.

La filière moutarde entame également une réflexion sur la construction d'une filière de production de graines de moutarde bio, en réponse aux demandes des industriels moutardiers. *«Il est important que nous restions bien organisés sur le plan collectif»* prévient Fabrice Genin, car la filière moutarde en production conventionnelle a fait la preuve de son efficacité pour les producteurs comme pour les industriels, dans un équilibre économique bien compris. Pour l'AGPMB, une filière bio aurait tout intérêt à s'inscrire elle aussi dans ce schéma collectif gagnant/gagnant.

AMK





En image

Si la ferme m'était contée...

Une filière bien structurée

La filière moutarde en Bourgogne, sous le titre *«Association Moutarde de Bourgogne»* rassemble l'AGPMB (association des producteurs de graines de moutarde de Bourgogne) et 5 industriels moutardiers.
La production s'étend sur 6 000 ha répartis entre : la Côte d'Or (4 392 ha), l'Yonne (1 200 ha), la Saône et Loire (332 ha) et la Nièvre (116 ha).
L'AGPMB regroupe 300 producteurs et 5 organismes stockeurs (Dijon Céréales, 110 Bourgogne, Bourgogne du Sud, Établissements Bresson et Soufflet Agriculture).



Irrigation

Irriguer : «*une bataille au quotidien*»

Le syndicat des irrigants s'est réuni en assemblée générale à Fauvernet le 7 juin dernier. L'irrigation a ses détracteurs, par méconnaissance souvent de la situation réelle, mais l'évolution climatique oblige dès maintenant à travailler pour assurer l'avenir, alors que les canicules vont devenir plus fortes, plus fréquentes et que la pression sur tous les usages de l'eau va s'accentuer.

Message aux nombreux irrigants présents à cette assemblée générale à Fauverney : *«il ne faut pas se sentir coupable d'irriguer»*, mieux même renchérit Pascal Chadoeuf, président du syndicat des irrigants, il faut savoir que *«l'irrigation représente un facteur favorable de limitation du réchauffement climatique»*. Il n'empêche... quand l'eau commence à manquer, l'irrigation a mauvaise presse auprès du grand public et les irrigants sont rapidement montrés du doigt. La France pourtant se distingue en Europe par une consommation plutôt limitée à 1700 m^3/ha/an, en regard des 4800 m^3/ha/an en Espagne et des 4000m^3/ha/an en Italie. Les surfaces irriguées en France concernent 0,03% du territoire contre plus de 13% en moyenne en Europe. Comment expliquer d'ailleurs que notre pays se situe dans le peloton de queue pour le stockage de l'eau, loin derrnière l'Espagne dont les capacités sont dix fois supérieures. En France, les irrigants porteurs de projet se heurtent systématiquement à des freins budgétaires, alors que partout en Europe, le stockage est encouragé. Au final l'irrigation agricole ne représente que 11% des volumes prélevés et 6% de la SAU. Chacun sait pourtant, comme le rappelle les participants à cette assemblée générale, que l'irrigation joue directement sur la qualité et le volume des productions, dans un département où les filières agro-alimentaires restent peu nombreuses et d'autant plus fragiles.

Des nappes au plus haut en 2018

Après l'important déficit en eau de 2016, 2017 a vu un certain retour à la normale. En 2018, les fortes précipitations enregistrées jusqu'à présent ont porté les nappes à un niveau jamais atteint depuis 40 ans. Au point d'assurer une certaine tranquillité d'esprit aux irrigants *«au moins pour 2018 et peut-être même jusqu'en 2019»*. Une embellie de courte durée si l'on en croit Frédéric Levrault, expert agriculture et changement climatique pour les Chambres d'agriculture. L'évolution du climat dans les décennies à venir va nécessiter des adaptations qui appellent une recherche et une réflexion collective. Alors que se finalise la rédaction du schéma départemental d'irrigation, Pascal Chadoeuf a ainsi invité les irrigants à s'interroger sur l'avenir. Frédéric Levrault, a donc planté le décor et tracé les grandes lignes du changement climatique à l'œuvre.



Carton plein pour les élus du syndicat des irrigants, dont l'assemblée générale a fait salle comble.

Craindre la surchauffe et s'y préparer

En un siècle la température en France a connu une augmentation moyenne de 3,7°, à comparer avec les 1,79° enregistré au niveau mondial. La France pourrait bien être plus rapidement que prévu au bord de la surchauffe, avec pour conséquence une nette augmentation de l'évapotranspiration.

C'est un fait majeur, car ce n'est pas la raréfaction des pluies qu'il faut craindre, mais bien plutôt une augmentation des températures sur le long terme, une situation qui favorise l'évapotranspiration et donc limite les écoulements. En une décennie les eaux douces ont vu leur température augmenter de 3 à 4°, tandis que la rétractation des glaciers s'accentuait. Le changement climatique serait notamment responsable pour moitié du plafonnement des rendements. Le 21ème siècle va connaître une réduction des écoulements plus forte et une variabilité des événements climatiques plus marquée. La diminution forte elle aussi, voire la disparition des épisodes de grand gel va modifier la structuration des sols.

Contrairement à ce que l'on présente généralement au grand public, l'enjeu du futur climat sera donc plutôt un enjeu thermique qu'un enjeu hydraulique. Pour les céréales à paille cela peut se résoudre avec des variétés plus précoces, mais la variabilité des phénomènes et l'accélération de certains cycles de cultures, vont bouleverser les repères. Des stratégies différenciées de gestion des risques devront être envisagées. Rien n'est sûr dans les détails mais les grandes tendances se confirment à mesure que les modélisations s'affinent. Ce que Pascal Chadoeuf conseille aux irrigants, c'est dès maintenant de procéder au recensement de leurs besoins actuels, au plus juste, et de travailler à les modérer. Ce qui passe par une évaluation fine de toutes les marges de manoeuvre restantes pour acrroître l'efficicence de l'irrigation.

AMK



Le changement climatique est manifeste, mais quelles marges de manœuvre peut-on dégager pour éviter l'emballement ?

Nuisibles

Corbeaux: s'organiser pour un plan de lutte efficace

À l'initiative de la FDSEA21 et de la Chambre d'agriculture, une réunion sur la régulation des corbeaux freux et des corneilles noires était organisée mercredi matin à Genlis.

Le corbeau freux et la corneille noires sont actuellement classés nuisibles sur l'ensemble du département et *«nous souhaitons qu'ils le restent»* indique Thierry Besançon, président de la commission dégâts de gibier de la FDSEA21. Ce classement est indispensable pour pouvoir réguler les populations. Le classement doit être révisé prochainement et il est indispensable que les agriculteurs se mobilisent pour déclarer les dégâts qu'ils subissent liés à ces deux espèces. *«Sans ces déclarations pour démontrer la réalité de la situation, ces deux espèces ne seront plus nuisibles et nous ne pourrons plus rien faire»* explique Jean-Luc Loizon de la Chambre d'agriculture.

Il s'agit là de la première étape d'un plan de lutte qui vise ensuite à mobiliser différents acteurs pour une régulation efficace : chasseurs, piégeurs agréés, maires, administration, Fredon et agriculteurs.

Du côté agriculteurs, il est envisagé de mettre en place des groupes de piégeage, composés d'agriculteurs encadrés par la Fredon, afin d'exercer sur un même territoire une action concertée et efficace de piégeage. Thierry Besançon et Jean-Luc Loizon ont exposé le projet et son organisation. Tous les volontaires sont les bienvenus, mais pour être efficace *«il serait intéressant de mobiliser un maximum d'agriculteur sur un même territoire»*, *«nous comptons sur vous pour mobiliser vos collègues»* précise Jean-Luc Loizon.

La quinzaine d'agriculteurs présents souhaite s'investir, tant les corbeaux, lorsqu'ils sont présents, sont à l'origine de pertes économiques considérables, *«surtout sur le maïs semences»* précise l'un des participants.

D'autres alertent sur les difficultés croissantes avec le voisinage, les systèmes d'effarouchement étant régulièrement saccagés *«on nous vole les bouteilles de case et on écrase nos canons, même en plein jour»* explique un des agriculteurs présent, *«parfois, ce sont les cages qui sont détruites»*. La communication auprès du grand public semble donc aussi être un enjeu important pour la réussite du projet.

NB : déclaration de dommages. Chaque déclaration de dommages doit comporter le nom et l'adresse de l'agriculteur, la date, la culture concernée, la commune sur laquelle les dommages sont constatés, l'espèce à l'origine des dégâts et un chiffrage le plus précis possible du préjudice (attention, une seule espèce par déclaration).

Ces déclarations doivent être envoyées soit à la DDT ou la FDC21. Des formulaires types sont disponibles sur simple demande à la FDSEA21 : 03 80 68 67 67.

ÉLIE RADIATEURS
FABRICATION - RÉPARATION
ÉCHANGE
VL - PL - AGRICOLE - TP
INDUSTRIEL
10% de remise exceptionnelle
sur présentation de cette publicité
ZAE cap Nord - 11, Rue en Rosey - 21850 St Apollinaire
Tel. 03 80 68 80 90 - Fax 03 80 68 80 99 - elie-et-fils@orange.fr



Le printemps Bio **en Côte d'Or**

Jeudi 14 juin

Tour de plaine de 9 h 30 à 16 h 30 chez F. Rossignol au Gaec de Neuvelle à Ladoix-Serrigny (21) - Présentation de l'exploitation : production AB de céréales, soja, lentille et luzerne. - Visite des essais de réduction du travail du sol en AB réalisé par le Gaec de Neuvelle, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Côte d'Or et Bio Bourgogne - Visites des parcelles de l'exploitation et discussions Le repas de midi pourra être pris en commun et sera à la charge de chacun. Organisé par le Gerfab, en partenariat avec Bio Bourgogne et la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or
Contact : Stéphane Grippon
03 80 58 80 45 - 06 89 27 97 68
stephane.grippon@biobourgogne.org

Dimanche 17 juin

Baum'Plantes ouvre ses portes de 10 h à 18 h 7, rue Ferdinand Foch à Baume-la-Roche (21)
- Petite restauration, - visites des cultures à 10 h 30 et 15 h, - visite de ruchers, - petit marché de producteurs.
Organisé par Baum'Plantes
Contact : 06 83 27 79 75
ou 06 52 94 68 79
baumplantes21@gmail.com
http://baumplantes.fr/

Dimanche 24 juin

Portes ouvertes Graines de Noé de 9 h 30 à 17 h à la découverte des blés anciens à Fromenteau (21)
Vous pourrez découvrir la plateforme de collection de blés, participer à un atelier de sélection participative en champs mais aussi apprendre à faire du pain bio au levain ou des pâtes fraîches à la farine de blés anciens, découvrir une exposition, retrouver les stands du Gab 21 et Nature & Progrès et plus encore...
Organisées Graines de Noé Contact : 03 80 56 37 07 - 07 70 45 43 12 technique.
grainesdenoe@gmail.com
www.graines-de-noe.org



Syndical

FDSEA et JA à la rencontre des parlementaires

Alors que les agriculteurs se mobilisent sur l'ensemble du territoire à l'appel de la FNSEA et des JA pour alerter sur les incohérences de la politique menée par l'État en matière agricole, et à la veille de l'examen de la loi Egalim au sénat, FDSEA et JA ont rencontré lundi 11 juin les parlementaires côte d'oriens.



Dès le début de la réunion, le ton est donné par Aurélien Viellard, qui interpelle les élus ; *«alors que nous comptions sur la loi Egalim pour redonner du revenu aux producteurs, nous constatons quelques avancées sur les prix, sans certitude de résultat, mais surtout une augmentation des charges qui vont peser sur les agriculteurs et la filière»* (interdiction remise sur phyto, séparation vente-conseil, étiquetage). Les élus FDSEA JA ne comprennent surtout pas qu'on impose des normes aux producteurs français qui ne sont pas respectées par les produits d'importation. Ils ont d'ailleurs présenté aux sénateur(trice)s une proposition d'amendement visant à interdire la vente ou la distribution pour consommation de denrées alimentaires ou de produits agricoles issus de méthodes de production interdites en France ou dans l'UE.
Les parlementaires présents reconnaissent en effet *«que sur de nombreux sujets, on est dans l'irrationnel»*. Didier Martin précise qu'il ne faut pas en rester là, notamment sur la question du glyphosate qui cristallise l'attention. Le député souhaite poursuivre le travail sur les alternatives en coresponsabilité avec la profession et les filières, notamment sur le sujet du génie génétique comme l'évoque Jacques de Loisy.
Autre sujet au cœur des préoccupations, l'avenir des exploitations des zones intermédiaires. Alors qu'une mission d'enquête du Conseil Général de l'Alimentation de l'Agriculture et des Espaces Ruraux est programmée le 22 juin en Côte d'Or, les élus FDSEA-JA ont insisté sur l'importance de la mobilisation des élus aux côté de la profession agricole, pour obtenir enfin des mesures concrètes pour nos zones : rééquilibrage des soutiens PAC avec une aide plancher de 250 € par hectare (1er et 2ème plier), amélioration de l'assurance récolte, aide à l'investissement et la structuration des exploitations (stockage du grain, réaménagement fonciers, stockage de l'eau, soutien à la diversification, soutien aux solutions innovantes) et soutien aux filières (protéine non OGM, énergie). Didier Paris a appuyé l'intérêt de cette étude qui doit poser les bases pour construire *«les solutions du futur sur ces territoires»*.

Enfin, les représentants FDSEA et JA ont fait part de leur totale incompréhension sur le dossier zone défavorisée alors que le dernier projet de zonage vient d'être communiqué par le ministre de l'Agriculture. *«Comment a-t-on pu en arriver à exclure l'intégralité de la petite région Haute-Côte ?»* s'exclame Samuel Bulot, secrétaire général FDSEA. FDSEA et JA alertent en effet depuis des mois les Pouvoirs publics sur cette zone où se côtoient viticulture de renommée et agriculture à faible potentiel. Avec écœurement, ils ne peuvent que constater des *«choix politiques que personne ne comprend»*. Loin d'avoir renoncé, FDSEA-JA continueront de défendre les agriculteurs de ce secteur.

SG

Communication

Des scolaires en visite chez des JA

Les Jeunes Agriculteurs de Côte d'Or ont organisé des visites de ferme pour faire découvrir le monde agricole aux élèves d'écoles primaires.

JA21 a renouvelé l'expérience initiée l'an passé dans le cadre de la *«Tournée des popottes»*, avec pour objectif de remonter de la fourchette a la fourche. Cette année encore Emmanuel Sommant, membre des Jeunes Agriculteurs du canton de St Seine-l'Abbaye et ses associés ont proposé aux élèves de l'école voisine une visite de leur exploitation laitière à Lamargelle. Au programme pour ces scolaires de CP, CE1, CE2 : découverte et manipulation des cultures, des graines, de la fabrication de l'aliment des animaux et démonstration du robot de traite. La visite s'est terminée par une dégustation de lait issu directement de la production et de crêpes élaborées avec ce même lait, qui a été très appréciée des enfants !
Olivier Père, maraîcher à Chevigny Saint Sauveur et membre des JA de son canton, a reçu à son tour des élèves de CM1 de l'école située à quelques pas de son exploitation *«La Ferme du Château»*, dont une partie de la production est en libre cueillette. Les élèves ont ainsi pu se promener entre les rangs de légumes et les serres, découvrir les étapes nécessaires pour aller de la graine à la plante et les différents stades des légumes qu'ils retrouvent dans leurs assiettes. Les plus gourmands ont pu déguster des fraises à peine cueillies ! La visite s'est terminée par un passage au magasin de la ferme ouvert ce jour-là.
Pour Olivier comme pour Emmanuel il est important de remettre du sens dans l'alimentation, en apportant plus de lien entre la terre et l'assiette. Les jeunes d'aujourd'hui seront les consommateurs de demain, il est donc essentiel de leur faire passer les bons messages. L'intérêt manifesté et les questions posées par les élèves, bien que parfois issus d'un milieu rural, montrent à quel point il est important de renouveler et de multiplier ces expériences. JA21 poursuivra donc ce travail de communication et reconduira cette opération l'année prochaine, tout en essayant de toucher des classes plus citadines.

JA 21



Une manifestation à la Maison de l'Agriculture ?

Non, une réunion d'informations organisée par Agri Ressources 21 et la FDSEA 21 à l'attention des futurs saisonniers pour la castration des maïs !
C'est le 23 Juin à 17h30 dans les locaux de la Chambre d'Agriculture que plus de 150 jeunes se sont présentés pour venir comprendre ce que représente le travail de castration. Pour beaucoup d'entre eux c'était le moment de poser leurs questions, sur les conditions de travail ou encore les modalités d'embauche.
Un franc succès, une vraie surprise aussi pour les animatrices de la réunion, qui n'attendaient que …30 personnes !



Made in Viande dans la Nièvre

Trois rencontres pour porter haut les couleurs de l'élevage



Petits, moyens, grands... de 3 à 77 ans, ils étaient tous invités sur la ferme dans le cadre de Made In Viande, pour découvrir l'élevage sous toutes ses coutures au travers de trois rendez-vous : randonnée à travers champs chez Francis Perdriat à Neuffontaines samedi 2 juin, visite du Gaec de Sainte Baudière à Marzy pour des élèves du collège Paul Langevin de Fourchambault et journée visite de l'école de Teigny chez Romaric Gobillot et Murielle Harand à Asnois, mardi 5 juin. Un maître-mot : découverte !

L'attrait du vivant

C'est une grande curiosité, plein de bienveillance, qui animait les visiteurs : Comment sont nourris les animaux ? Comment sont-ils commercialisés? Pourquoi faire le choix de l'engraissement? autant de questions qui ont trouvé réponse dans les témoignages des éleveurs, qui expliquent la conduite d'élevage et leurs choix pour répondre à leurs marchés. Ainsi Jean-Luc Beuriat explique la particularité de son travail d'engraissement de porcs, et l'équilibre viande gras particulier dont dépend l'un de ses débouchés: le Jambon d'Aoste.



Après l'effort (une marche de plus de 7 km), le réconfort: moment de convivialité et de partage chez Francis Perdriat à Neuffontaines.

Les cultures

Les autres productions n'étaient pas en reste ! Les cultures (blé, pois, orge...) aussi ont été présentées. Les visiteurs cueillent les épis, touchent les grains, font le lien avec l'alimentation humaine ou animale. Pendant la randonnée à Neuffontaines, Stéphane, polyculteur en conventionnel, et Florian, en bio, livrent leurs explications, à deux voix, sur les étapes de culture. À Asnois, avec les écoliers de Teigny, on joue aux devinettes, les enfants goûtent les pois, *«les vaches les préfèrent un peu plus secs»*, précise Muriel.

Paysage, pâturage et territoire

Ces rencontres sont aussi l'occasion d'apprécier les beautés du territoire, de s'attarder sur son patrimoine. À Neufffontaines, chaque groupe de marcheurs, guidé par un exploitant, découvre le bocage, ses prés, ses champs, ses vignes.... et en haut l'Eglise de Montsabot qui domine le panorama ! *«Ce paysage ouvert est le fruit de l'activité agricole et notamment du pâturage sans lequel les paysages se fermeraient bien vite !»* explique un éleveur.

La fierté de nourrir

En ces trois occasions, les agriculteurs nous ont montré qu'ils ont à cœur, dans le cadre de Made In Viande mais aussi au-delà, de montrer leur métier dans son sens le plus vrai et le plus noble: nourrir les Hommes.

Lucie Lecointe, FDSEA 58

Ukraine, la jument, n'a pas démérité : à Asnois elle a promené les enfants en calèche, sous les bons soins de Martine et Bernard.



Atelier fabrication fromagère pour les élèves de l'école de Teigny. Murielle Harand fabrique, sous leurs yeux, le fromage et le beurre, que les enfants s'empressent de goûter avec appétit !

FDSEA

Pôle Emploi main dans la main avec les partenaires agricoles

À l'initiative du service emploi de la FDSEA et de la direction territoriale de Pôle Emploi, les partenaires agricole ont entériné le 31 mai dernier dans le cadre des Jardins de Marigny, leur engagement pour un meilleur développement de l'emploi dans la Nièvre.

Les métiers de l'agriculture ne sont pas assez visibles. C'est à partir de ce constat que Pôle Emploi et les partenaires agricoles : Chambre d'agriculture, FDSEA, JA, Anefa et CPRE se sont associés sur des engagements forts afin d'attirer notamment des jeunes qui ne sont pas issus du monde de l'agriculture. Yves Hutin, directeur du Pôle Emploi Nièvre / Yonne, a tenu a rappeler les objectifs de cette convention : *«tout d'abord faire connaître la diversité de métiers liés à l'agriculture. À ce jour nous enregistrons environ 200 intention d'embauches, c'est preuve qu'il y a une attente et une demande de la part des jeunes. Ensuite, cette convention a vocation à satisfaire les besoins. Enfin nous devons favoriser la création d'entreprise, c'est tout l'enjeu de notre engagement de ce jour»*. Invités également a participer aux échanges le CFPPA de Challuy, la Direccte, la DTT et le Conseil départemental de la Nièvre ont répondu présent.

Les échanges avec les uns et les autres se sont conclus par l'allocution de Stéphane Aurousseau, président de la FDSEA. Ardent défenseur de la valeur ajoutée, il a souligné la qualité du travail accompli par les Jardins de Marigny sous l'impulsion de Mathilde Lafaye, gérante du jardin mais également présidente de la commission emploi à la FDSEA. Stéphane Aurousseau a tenu à souligner à l'ensemble des participants que la FDSEA reste à ce jour le seul syndicat agricole représentatif des employeurs. *«Cela nous donne une responsabilité supplémentaire»* a exposé le président. Avant de conclure *«cette convention va permettre à l'ensemble des acteurs de mieux connaître la filière agricole»*. Les échanges se sont poursuivis par une visite du jardin. Mathilde Lafaye, la gérante du jardin a exposé le fonctionnement de l'exploitation. Son père Jean de Gesnais et fondateur de l'entreprise est revenu sur l'historique. Temps fort de cette matinée, le témoignage d'un salarié recruté avec l'aide de Pôle Emploi et avec mise en situation professionnelle.



De gauche à droite : Yves Hutin, directeur du Pôle Emploi Nièvre/Yonne et Stéphane Aurousseau, président de la FDSEA 58 et Mathilde Lafaye, du Jardin de Marigny. A l'arrière, Eric Bertrand, président de la Chambre d'Agriculture.



Mathilde Lafaye lors de la visite du jardin devant les partenaires de l'emploi.

Ce dernier était auparavant issu du domaine de la restauration. Cet accompagnement lui a permis de trouver un nouvel équilibre professionnel.

Théophile Mercier

S.A.S. BAILLY
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
BATIMENTS AGRICOLES ET INDUSTRIELS
Dimensions standards ou sur mesures
Conception personnalisée • avec pose ou kit • photovoltaïque
18240 Savigny en Sancerre
Tel. 02 48 72 12 93 - www.baillysa.fr - mail@baillysa.fr

Formations

Donner un second souffle à sa vie professionnelle

Le centre de formation de la Chambre d'agriculture a mis en place depuis une dizaine d'années des formations d'accompagnements à destination des exploitants agricoles. L'objectif est de les amener à se poser les bonnes questions avant qu'il ne soit trop tard. L'occasion de faire le bilan de ces formations dispensées.

Dois-je arrêter ou continuer autrement ? C'est à partir de cette question que le centre de formation de la Chambre d'agriculture de la Nièvre a lancé en 2007 une prestation de coaching personnel et une formation collective à destination des exploitants agricoles intitulée *«Donner un second souffle à sa vie professionnelle»*. Ces formations faisaient suite à un constat simple : les agriculteurs se sentent parfois seuls dans leurs prises de décisions et sont parfois découragés par leur métier et son modèle économique. En 10 ans, l'offre *«Coaching individuel»* a permis à 17 personnes de se faire accompagner à raison de 4 ou 5 séances par personne. Si la démarche première pour les coachings réalisés est sur le thème de la transition professionnelle, d'autres thématiques ont fait l'objet d'un accompagnement : clarification du projet d'installation ; organisation et répartition des tâches sur son exploitation ou préparation à un entretien d'embauche.

Les participants se posaient des questions urgentes du type : *«cela ne va plus, il faut que je change quelque chose, mais je ne sais pas quoi»* Après 6 mois de formations les 21 personnes formées ont changé de discours : *«la formation m'a permis d'arriver à poser le vrai problème»*. *«Quand je suis arrivé, j'étais perdu, j'en suis ressorti plus confiant»*.

Des événements déclencheurs importants

En amont, ce sont bien souvent un ou des événements extérieurs qui ont déclenché chez ces personnes une décision d'entreprendre ce type de démarche. On peut citer une vente de la ferme par son propriétaire ; une mésentente entre associés ou des problèmes de santé. La démarche des personnes accompagnées quelle que soit la formule, a permis de retrouver une place au sein de l'exploitation, de trouver un travail complémentaire et de retrouver des perspectives d'avenir.

C'est le cas notamment d'Antoine Abord. Il est céréalier à Chevannes-Changy. À l'automne 2017, ce dernier se posait beaucoup de questions sur son avenir et celui de son métier. *«J'ai failli tout laisser tomber»* raconte-t-il. Il a été accompagné individuellement par Marie-Solange Durand en coaching et a participé à *«Second souffle»*. Il se dit aujourd'hui *«fier d'avoir participé à ces programmes»*. *«Cela m'a permis de me recentrer d'évacuer les soucis et de repartir sur de nouvelles bases professionnelles et personnelles»*. La Chambre d'agriculture propose également des formations en relations humaines comme récemment la Communication Non Violence. L'objectif : *«savoir prendre en compte la réaction de son interlocuteur pour initier une communication constructive»*. C'est une formation qu'à suivi Laurence Bruneau. Elle est productrice de Safran à la Charité mais aussi thérapeute et professeur de yoga du rire. Pour elle *«tout le monde devrait suivre ce genre de cours. C'est une base pour soi qui permet de s'ouvrir aux autres»* raconte-elle.

Une fois le constat posé par l'exploitant vient le temps des freins et des difficultés à accéder à ce type de formation. Les agriculteurs ont parfois du mal à s'inscrire dans ce genre de démarche personnelle. Se poser et s'arrêter est souvent perçu comme un signe de faiblesse. De plus, à l'heure où les charges sont de plus importantes, mettre de l'argent dans ce type de formation peut paraître futile. C'est tout le travail de sensibilisation effectué par les deux conseillères de la Chambre d'agriculture : Marie-Solange Durand et Maud Perroy d'en faire ressortir l'utilité fondamentale. Elles sont toutes les deux formées en coaching par des instituts reconnus.

THÉOPHILE MERCIER


La formation utilise des méthodes créatives.

Zoom sur la formation *«second souffle professionnelle»*

Elle s'adresse à toute personne s'interrogeant sur son avenir professionnel ou se posant la question d'arrêter ou de continuer autrement son métier. 1 session de 6 jours est mis en place à la rentrée : 27 septembre ; les 4 et 18 octobre ; les 8 et 22 novembre et le 6 décembre. Cette formation est entièrement financée par le Vivéa. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire auprès de Marie-Solange Durand au 03 86 93 40 32 ou par mail
marie-solange.durand@nievre chambagri.fr

Le coaching

C'est un accompagnement individuel. Il s'adresse à toute personne souhaitant un accompagnement pour mieux vivre le changement professionnel. L'objectif de la formation est de résoudre les problématiques des agriculteurs et aider à réaliser leurs objectifs. Les sujets d'accompagnements sont diverses : préparer une négociation ; gérer ses relations professionnelles ou s'ouvrir à des nouvelles perspectives... Ce coaching se déroule sous forme de séance d'1 heure et le nombre et la fréquence est contractualisée entre le coach et le participant. Pour tous renseignements contacter Marie-Solange Durand au 03 86 93 40 32 ou par mail : marie-solange.durand@nievre.chambagri.fr ou Maud Perroy au 03 86 93 40 14 ou par mail à maud.perroy@nievre.chambagri.fr



Crédit agricole Centre Loire en soutien du monde agricole


Stéphane Aurousseau, le président de la FDSEA aux côtés de Dominique Thibaut, vice-président du Crédit agricole Centre Loire.

La banque Crédit Agricole Centre Loire, partenaire historique des agriculteurs a souhaité le 30 mai dernier acter officiellement son soutien aux acteurs majeurs du paysages agricoles nivernais au travers d'une convention. Autour de la table, la Cuma de la Nièvre, la Chambre d'agriculture, la FDSEA et les JA. Cette convention va permettre à tous d'être soutenus dans leurs actions tout au long de l'année.

Communiqué Chambre d'agriculture

Démarchages abusifs d'entreprises agricoles: cas recensés et conduite à tenir

De nombreux agriculteurs sont démarchés de manière insistante et trompeuse par plusieurs entreprises sur l'ensemble de la France. Faisons un point sur les cas recensés et la conduite à tenir. Après les démarchages portant sur l'inscription à des registres ou répertoires d'entreprises prétendument obligatoires et l'arnaque à l'Ad'Ap, beaucoup d'agriculteurs sont maintenant sujets à des démarchages insistants sur les formations à l'hygiène.



Démarchage.... Attention aux arnaques !

CAS 1 : Inscription à un registre ou répertoire professionnel

Il s'agit d'un cas régulier, les entreprises agricoles qui se créent au CFE sont démarchées pour des inscriptions sur un registre ou répertoire professionnel prétendument officiel. L'inscription peut sembler obligatoire : il n'en n'est rien ! Ces inscriptions peuvent aller jusqu'à 5 000 €… prudence.
Ne communiquer jamais publiquement le nom ou tout autre élément permettant d'identifier des entreprises supposées frauduleuses ! Elles pourraient se retourner contre vous pour diffamation.

CAS 2 : Mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmé pour les Etablissements Recevant du Public (ERP)

Des sociétés se font passer pour des organismes officiels ou indiquent être missionnées par ces derniers. Elles proposent des prestations diverses (autodiagnostic notamment) et généralement à distance qui permettraient de lever une sanction financière qui serait imminente. Ces prestations dont l'intérêt est contestable voir nul peuvent être facturées plusieurs centaines d'euros. Si les agriculteurs gestionnaires d'un ERP doivent bien mettre en œuvre en urgence leur Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap) et que des sociétés privées peuvent fournir un réel appui, il est nécessaire de bien analyser et comparer les prestations proposées pour s'assurer de leur pertinence. Par ailleurs, ces cabinets n'ont pas la capacité de lever de possibles sanctions financières. C'est le dépôt de l'Ad'Ap et sa mise en œuvre par le gestionnaire qui permet de lever les sanctions prévues par la loi.
La Délégation Ministérielle à l'accessibilité a récemment diffusé un guide pour réagir face aux nombreux démarchages abusifs sur les Ad'Ap.
Ne communiquer jamais publiquement le nom ou tout autre élément permettant d'identifier des entreprises supposées frauduleuses ! Elles pourraient se retourner contre vous pour diffamation.

CAS 3 : Inscription ou renouvellement d'une formation à l'hygiène

C'est le dernier type de démarchage dont nous avons eu connaissance, il semble toucher indistinctement l'ensemble du territoire. Les méthodes employées sont particulièrement trompeuses mais s'appuient sur un contexte règlementaire qui peut être véridique. Mails, appels téléphoniques, messagerie enregistrée, les moyens employés sont diversifiés mais les méthodes sont proches. Ces entreprises se font passer pour le Ministère de l'Agriculture ou un organisme officiel et menacent de sanctions ou contrôles imminents les entreprises qui n'auraient pas effectuées ou renouvelées leur formation à l'hygiène. Bien entendu, ces entreprises ne peuvent pas avoir la connaissance de sanctions ou contrôles à venir. Les formations à l'hygiène sont obligatoires pour les entreprises transformant ou manipulant des denrées alimentaires :
La production fermière : formation dont la durée n'est pas encadrée.
La restauration commerciale (Ferme auberge notamment) : formation de 14 heures d'une personne de l'entreprise auprès d'un organisme déclaré à la DRAAF. Cette formation n'est pas obligatoire si l'entreprise dispose au sein de son effectif d'au moins une personne justifiant de 3 ans d'expériences en tant que gestionnaire ou exploitant d'une entreprise du secteur alimentaire ou d'une personne disposant d'un des diplômes ou titre précisés dans l'arrêté du 25 novembre 2011.

Aucune fréquence de renouvellement de ces formations n'est imposée. Cependant des mises à jour peuvent être exigées en cas de manquements constatés lors d'une inspection.

Ne communiquer jamais publiquement le nom ou tout autre élément permettant d'identifier des entreprises supposées frauduleuses ! Elles pourraient se retourner contre vous pour diffamation.

Quelle conduite tenir pour les agriculteurs démarchés ?
- Noter toutes informations permettant d'identifier l'entreprise (Nom, coordonnées téléphonique, site internet, adresse mail)
- Informer sa Chambre d'agriculture
- En cas d'appels répétitifs, ne pas hésiter à menacer des porter plaintes.

Quelle conduite tenir pour les agriculteurs abusés ?
- Exiger systématiquement un remboursement auprès de l'entreprise concernée.
- Se signaler auprès de sa DDPP en joignant tous les éléments relatifs aux litiges (coordonnées de l'entreprise victime, identité éventuelle du vendeur, n° URL du site, montant et date du paiement, facture).
- Informer sa Chambre d'agriculture.

▸ Agenda

21/06 Assemblée générale Sicagemac
La Sicagemac tient son assemblée générale ordinaire à 17h30 dans les locaux de la Sicagemac. Dix points sont à l'ordre du jour dont le renouvellement du tiers des administrateurs ; affectation du résultats de l'exercice et le rapport financier de l'exercice 2017.

23/06 Fête des talents
9ème édition des la fête des talents. Rendez-vous à 14h au parking du Grand Courlis à Nevers. Renseignements : 03 86 23 19 58.

26/06 Visite de parcelle de chêne
Le Centre Régional de la Propriété Forestière Bourgogne-Franche-Comté organise une journée sur le thème du renouvellement du chêne. L'objectif est de faire le bilan des dix années d'étude pour le repeuplement des parcelles. Cette animation se déroule de 9h à 17 h.
Le rendez-vous est fixé à 09h, place de la Mairie de Luthenay-Uxeloup. Possibilité de déjeuner sur place sur réservation. Renseignements : 06 75 94 21 71

Vous êtes abonné au journal Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives

fendt.fr
FENDT
Nouveau Fendt 1000 Vario
Le chef d'œuvre allemand.
Le Fendt 1000 Vario est le tracteur standard le plus puissant du monde entièrement développé par et pour Fendt.
Avec une nouvelle gamme de puissance allant de 380 à 500 Ch, ce puissant tracteur destiné aux travaux de traction a été spécialement conçu pour répondre à une demande mondiale. Des pneumatiques de 2,35 m de diamètre, un poids à vide de seulement 14 tonnes, la nouvelle cabine X5S, voici un très bref aperçu des caractéristiques qui donneront ses lettres de noblesse à ce précurseur alliant polyvalence, puissance et rentabilité au travers de ses quatre modèles culminant à 500 Ch.
BOUCHERON SAS
89 Lézinnes 03 86 75 63 22
21 Vénarey-les-Laumes 03 80 97 01 50
et son agent :
BSA 89 Cussy les Forges 03 86 33 11 24
ETS DE BRUIN
89 Cerisiers 03 86 96 20 08
89 Charny 03 86 63 09 13
58 Chateauneuf Val de Bargis 03 86 59 31 26
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne 03 86 47 65 87
AGRITECH 18 St. Germain du Puy 02 48 30 84 11
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d' AGCO Corporation
PLUS D'INFOS

Vignoble chablisien

Dans l'attente de la Cité des Vins

Cité des Vins, projet méthanisation, dépérissement des vignes… Les sujets n'ont pas manqué pour l'Assemblée générale de la Fédération de Défense de l'Appellation Chablis, qui s'est tenue à Beines le 18 mai dernier.


Frédéric Gueguen et louis Poitout, co-président de la FDAC (de droite à gauche).

Dernière Assemblée Générale en qualité de Président, pour Frédéric Gueguen, qui sera resté 7 ans durant à la tête de la FDAC. L'occasion pour le viticulteur de Préhy, d'adresser ce message à ses pairs : *«l'appellation est la propriété de chaque producteur et chacun doit se sentir investi d'une mission visant à défendre et promouvoir notre bien commun qu'est l'appellation chablis. Je sais que nous vivons une époque où l'individualisme prévaut, mais notre réussite individuelle dépendra, ne l'oublions jamais, d'un bien commun qui est Chablis»*.

Si les vins de l'appellation jouissent d'une renommée internationale considérable, encore faut-il en assurer la pérennité et les professionnels doivent s'y atteler, souligne Frédéric Gueguen : *«pour que cela perdure dans le temps, il est nécessaire d'avoir une vision commune à long terme sur notre devenir et il est indispensable que chacun consacre du temps à ce bien commun»*.
D'un point de vue quantitatif, la collecte 2017 aura été meilleure que la précédente, mais pas suffisante au demeurant, pour reconstituer les stocks, avec notamment, la partie nord du vignoble, fortement impactée par les gelées de printemps. D'où la proposition du syndicat, de modifier les conditions de production du millésime : *«il nous a paru évident qu'il fallait donner plus de souplesse sur le volume disponible commercialisable et avons demandé un rendement de 65 hl/ha plus une constitution de VCI à 5 hl/ha»*. Une décision à la fois microéconomique, pour permettre aux exploitations de disposer de volumes plus conséquents à la vente et d'améliorer leurs trésoreries, mais également macroéconomique, rappelle le président du Syndicat : *«qui s'inscrit dans un pilotage global de l'appellation afin de répondre aux besoins du marché. Le risque d'être délisté est réel et chacun sait la difficulté à récupérer des marchés perdus»*. D'autant que le second trimestre 2018 risque d'être encore tendu, compte tenu de la faiblesse des stocks.


Jean-Philippe Gervais, Directeur du Pôle technique au BIVB.

Début des travaux en 2019 pour la Cité des Vins

Un gros chantier en perspective pour la FDAC, avec le projet de révision de l'aire d'appellation : *«c'est pour les générations futures que nous devons faire ce travail et c'est un sujet majeur qu'il serait irresponsable de repousser davantage»*. Plusieurs Commissions vont voir le jour au sein du Conseil d'administration pour y travailler et envisager les perspectives du vignoble chablisien pour les 20 ans à venir. Autre projet en cours, celui de la Cité des Vins appelée à être créée sur le site du Petit Pontigny à Chablis. 2017 aura été l'année de consolidation après la signature en septembre dernier d'une convention cadre avec la région et aujourd'hui, le financement des trois projets (Beaune, Macon et Chablis) est réuni. Plusieurs architectes se sont portés candidats pour le site chablisien et une présentation de leurs travaux est prévue pour fin juillet. Début des travaux en 2019, pour une ouverture au public au début de l'année 2021. Reste à solutionner le problème des places de parking : *«l'idée étant que les visiteurs se promènent dans le village au fil d'un parcours défini, en aménageant des places pour stationner en proche périphérie»*.

Quid du projet méthanisation ?

Frédéric Gueguen le reconnaît : *«ce projet, c'est un peu l'Arlésienne…»* Cela fait plusieurs années que le Syndicat souhaite créer une unité de méthanisation fonctionnant à partir de sous produits de vinification. Aujourd'hui, le projet a pris une nouvelle orientation, explique Thierry Mothe, en charge du sujet au sein du Conseil d'administration : *«suite à une réunion avec l'Ademe et la Chambre d'agriculture, il a été décidé d'un volume plus important que notre seul gisement de marc de raisin et sur une durée minimum de 6 mois de fonctionnement, au motif qu'aujourd'hui, aucun méthaniseur ne fonctionne en France, avec pour seul ratio 80% de marc fermenté»*
Un nouveau cahier des charges a été établi, visant à déterminer notamment le process employé (voie sèche ou voie liquide), les caractéristiques agronomiques du digestat, ainsi que les impacts environnementaux. Des expérimentations sont en cours actuellement en Belgique, mettant en œuvre des *«rations»* établies à partir de 82% de marcs, 6% de lies et 12% de fumiers. Les premiers résultats sont bons, avec une teneur moyenne au final, de 58% de méthane, là où d'ordinaire, on ne dépasse pas 52%.

Autre sujet évoqué par Jean-Philippe Gervais, Directeur du Pôle technique au BIVB : le dépérissement des vignes. Un sujet suffisamment grave pour mobiliser toute la profession et aujourd'hui, les plans d'actions sont multiples, face à un contexte de perte de rendement et de compétitivité : *«au niveau national, on estime que 10% des ceps sont improductifs, soit une perte de l'ordre d'un peu moins de 5 hl à l'hectare sur l'ensemble du vignoble français. C'est comme si on perdait l'équivalent du chiffre d'affaires annuel de toute la Bourgogne, environ, 1,5 milliard d'euros…!»*

DOMINIQUE BERNERD

DAL-BO 70 1948 • 2018
PRIX ANNIVERSAIRE
à découvrir chez vos distributeurs exclusifs

DÉMO POSSIBLE
MAXIROLL
Rouleaux à lames pour le broyage de résidus

MAXICUT
Rouleaux grand diamètre à lames durcies

POWERROLL
Rouleau compact 3 ou 5 éléments pour le rappui des sols avec une adaptabilité optimale
DAFP MATERIEL AGRICOLE
Toucy 03 86 44 00 77
Venoy 03 86 44 00 19
Et ses agents:
Ets Jerusalem - Ancy-le-Franc
Ets Boblin Michel - Bray-sur-Seine
MALECOT POIRIER AGRI
St Loup 03 86 26 24 49
Varennes Vauzelles 03 86 71 62 90
Saint Hilaire 03 86 76 16 87
Crézancy 02 48 79 02 30
Et ses agents : Ets Bourgeat - Varzy / Hydromeca - Thou

Fleurs de vigne

Les fleurs étaient belles

Le 3 juin dernier marquait le grand retour de Fleurs de vigne sur les quais d'Auxerre, après une absence de 4 ans. Un évènement salué à sa juste valeur par un public venu en nombre à la découverte de toutes les appellations du département.

Seule manifestation à regrouper l'ensemble de toutes les appellations viticoles du département, Fleurs de vigne, dont la première édition remonte à 2005, est l'occasion unique pour le visiteur, de pouvoir déguster en un seul lieu toute la palette des vins icaunais. Un rendez-vous bisannuel qui fêtait cette année sa 9e édition et qui a su au fil du temps, prendre ses marques, notamment depuis la rénovation des quais de l'Yonne il y a quatre ans. Une fête qui s'inscrit également dans l'histoire viticole auxerroise, au pied de ce quartier Saint-Pierre autrefois alloué aux vignerons.

Défilés des confréries vineuses, intronisations, visites du quartier, démonstrations culinaires, expositions autour de la vigne et du vin, ateliers dégustation… Autant d'animations diverses et gratuites, pour célébrer le vin sous toutes ses formes et ses couleurs, pour le plus grand plaisir d'un public venu en nombre à la rencontre des 70 vignerons présents pour la circonstance. L'occasion pour eux, de faire découvrir le métier, au travers de leur passion et leur savoir-faire, mais aussi de proposer à la dégustation les cuvées issues de la dizaine d'appellations que compte le département. Mieux valait toutefois pour le visiteur, faire preuve de prudence et savoir se raisonner, compte tenu des températures estivales enregistrées en ce premier dimanche de juin… Histoire de noyer son vin dans beaucoup, beaucoup, beaucoup d'eau !

Ce 3 juin aura également été l'occasion pour les viticulteurs du Vézelien, de dévoiler pour la première fois l'affiche officielle de la Saint-Vincent tournante de Bourgogne, organisée les 26 et 27 janvier prochains à Vézelay. Une affiche née de l'inspiration de la graphiste Camille Garnier, aux couleurs vives et à l'esprit festif, à l'image de Fleurs de vigne !

DOMINIQUE BERNERD



Les vignerons du Pays Coulangeois et leur triporteur customisé aux couleurs de la vie et du bonheur à partager…


Une bonne humeur contagieuse sur le stand des vins de l'Auxerrois…


Un roulé de tonneau de premier choix pour le président de l'appellation Vézelay, Matthieu Wolliez

Soreal

Des portes ouvertes sur l'avenir

Au terme de quatre ans de travaux, le groupe Soreal a créé l'évènement en ouvrant deux jours durant, les portes de son site Jovinien aux exploitants de la région, ainsi qu'aux élèves et enseignants du milieu agricole.

L'organisation de ces deux *«Journées Défis»* était une première pour Soreal, avec au programme, des visites guidées de l'usine de Joigny, un salon plein air regroupant une trentaine de partenaires liés aux filières animales, mais également des conférences animées par des professionnels et coopératives, comme Cocorette, Alyse, Cialyn-Sicarev ou Sodiaal.

Né il y a 18 ans, de la fusion de deux sociétés de production situées à Joigny et à Vonnas dans l'Ain, le groupe Soreal compte aujourd'hui 3 activités : la nutrition animale, l'élevage et le négoce d'animaux, ainsi que la logistique autour du transport d'aliments et animaux via sa filiale Logivia. Au total, ce sont 220 000 tonnes d'aliments qui sortent chaque année des 3 usines du groupe. Sur le site de Joigny, 75 000 tonnes sont ainsi commercialisées annuellement, soit un potentiel de fabrication de 350 à 400 t/jour, pour une taille moyenne de 7,5 t par lot. Plus de 30 matières premières utilisées, au premier rang desquelles : du blé, de l'orge, du maïs et du colza en provenance essentiellement du département de l'Yonne. Une fabrication à flux tendu, pour une livraison sous 3 à 4 jours après commande, réalisée à partir de 900 formules différentes, au plus près des particularités spécifiques de chaque élevage.



Une trentenaire de partenaires étaient présents, d'amont et d'aval des filières animales.


Visite de la salle de commande, où sont pilotées les différentes phases de fabrication.

Pour Johan Marcon, responsable du site, ces « Journées Défis » visaient un double objectif : *«faire visiter l'usine à nos clients et partenaires, à l'issue de cette seconde tranche de travaux qui auront nécessité 2,5 Millions €, mais aussi d'offrir un lieu de rencontres et d'échanges à des céréaliers désireux de se diversifier, grâce à la trentaine de partenaires présents»*. Se refusant à jouer la carte de la morosité, Johan Marcon souhaite redonner le goût de l'élevage et la notion de filière aux exploitants en mal de diversification : *«bonnes pour faire du pré, les terres de fond de vallées ne le sont pas forcément pour faire du blé, ou alors une année sur cinq…Il y a aujourd'hui une vraie demande de la part de nos coopératives actionnaires, pour inciter à diversifier les sources de revenus sur les exploitations et nous avons la chance dans l'Yonne, ou en toute proximité, d'avoir de l'industrie, des céréales, des abattoirs et l'idée est bien d'être un département fort en matière de production animale»*.

DOMINIQUE BERNERD

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Associer les cultures dans le cas d'une exploitation en agriculture biologique. Le 20 juin à Auxerre. Contact : Léa Pietri, 06 80 93 95 00

«Transformation : mettez-vous à l'aise avec la règlementation». Les 18 et 25 septembre à Beaune. Contact : Alice Demolder, 03 86 94 26 33

▸Agenda

Réunions d'information sur le prélèvement à la source

Cerfrance Yonne organise une série de réunions d'informations sur le thème du prélèvement à la source, dont la mise en place est prévue à partir du 1er janvier prochain :
Vendredi 15 juin, de 10 h à 11h30, salle du Foyer municipal, Boulevard Tacussel, à Chablis
Lundi 18 juin, de 14 h à 15 h 30, Agence Cerfrance Yonne, 37 rue de la Maladière à Auxerre
Mardi 26 juin, de 10 h à 11 h 30, Salle des Fêtes, 5 route de Frangey, à Lézinnes.

16/06 Marché à la ferme à Fouchères

Prochain marché à la ferme, samedi 16 juin, de 15 h à 19 h, à la Ferme aux abeilles, 1, Le Puits de fer, à Fouchères. De nombreux producteurs présents

17/06 Plantes et fleurs comestibles

Dimanche 17 juin, balade autour des plantes et fleurs comestibles du parc du château du Fey, à Villecien, à 15 h. Tarif : 7 €, gratuit pour les moins de 18 ans. De 17 h 30 à 19 h, observation du ciel, avec les bénévoles de l'observatoire Pierre Fayadat. Gratuit

Le printemps bio dans l'Yonne

Samedi 16 juin

Fête de printemps de l'Amapp Chant'Ouanne à partir de 10 h - 3 chemin de la Touche à Prunoy (89)
L'Amapp Chant'Ouanne inscrit sa fête de printemps dans le cadre du printemps bio 2018, autour du pain. Venez nous retrouver dès 10 h avec tous nos producteurs, de l'artisanat, de la vente directe, des ateliers découverte et petite restauration. Le pain bio sera cuit sur place dans un four à bois traditionnel, vous le pourrez le déguster au cours du repas du midi. Des tartes au fromage vous seront également proposées.
Organisée par l'Amapp Chant'Ouanne Contact : Joël Lales -03 86 91 82 82 - amappchantouanne89@gmail.com

Vendredi 29 juin

Portes ouvertes de l'Amap *«Les Paniers bi'Othe»* à partir de 18 h - 19, route de Saint Florentin à Arces Dilo (89)
L'Amap «Les Paniers bi'Othe» ouvre ses portes : Visite du jardin de la Ferme aux Cailloux Spectacle Repas partagé: apportez les victuailles que vous souhaitez partager avec tout le monde !
Organisée par l'Amapp «Les Paniers bi'Othe» Contact : Jean et Sylvie - 06 20 69 76 19

Innov'Action

Prochaines Portes Ouvertes 2018

Pour le lancement d'Innov'Action 2018, partons à la rencontre des agri-innovateurs.



Un nouveau teaser à l'humour décapant… !

Innov'Action, ce sont : des portes ouvertes où des agriculteurs vous présentent leurs pratiques, stratégies, résultats, sans langue de bois, partout en France. Dans l'Yonne, déjà 3 Portes Ouvertes réalisées depuis le début de l'année, mais rassurez-vous, d'autres rendez-vous vous attendent en 2018. À noter dès à présent, dans vos agendas, le Dephy Tour Viti du 26 juillet au Domaine Bersan, à Saint-Bris-le-Vineux, ainsi que le zoom sur la réintroduction d'ovins sur les plateaux de Bourgogne, le 13 novembre, chez Romain Bonenfant, de l'EARL des Herbues à Cruzy-le-Chatel.

Paroles de participants

Pascal, participant à la Porte Ouverte *«Lentilles et légumes secs»*, chez Guy et Guillaume Parthiot, en février dernier : *«je ne fais pas de lentilles ni de légumes secs pour l'instant. Je me suis rendu à cette Porte Ouverte pour m'informer sur ces nouvelles cultures. Je me prépare, si un jour je dois faire évoluer mon système. J'ai découvert beaucoup de choses le 19 février : les unités de stockage et de conditionnement pour les légumes secs, la gestion de la traçabilité et du stockage avec Identité céréales. Revenant satisfait de cette journée»*.
Laurence pour sa part, souhaite créer un atelier de poules pondeuses avec CDPO sur son expoitation. Présente à l'inauguration du poulailler de 9 000 poules pondeuses bio, chez Yoan Thiempont, le 10 février dernier, elle a pu affiner son projet : *«depuis décembre 2017, nous visitons des poulaillers qui tournent et voulions voir un bâtiment avant que les poules ne soient arrivées. Nous sollicitons le même constructeur que celui du poulailler visité ce 10 février et souhaitions constater ce que cela donnait. Nous voulions aussi avoir une idée du travail avant l'arrivée des poules. Lors de cette visite, nous avons beaucoup appris en échangeant avec d'autres éleveurs. J'ai eu leur vision du travail dans le poulailler, ce qui marche et ne marche pas, dans un bâtiment poules pondeuses»*.
Comme Laurence et Pascal, venez, vous aussi, découvrir, apprendre, mûrir vos projets lors des Portes Ouvertes Innov'action
Découvrez tout le programme printemps-été sur : www.yonne.chambagri.fr
Un second programme dévoilera ultérieurement les Portes Ouvertes incontournables de l'automne. Des sujets variés vous seront proposés : couverts végétaux en grandes cultures, vergers de noyers en Forterre, visites de bâtiments d'élevage et bien d'autres choses encore !
Découvrez le nouveau teaser Innov'action 2018 : ils jouent le jeu des questions-réponses avec beaucoup de sincérité et non sans humour… Rendez-vous sur notre chaîne Youtube Innovaction BFC
Suivez-nous sur les réseaux sociaux, pour ne surtout rien manquer !
Facebook, Twitter, Youtube…
Pour toute question, contactez Camille Noilhan, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au : 03 86 94 22 15.

Camille Noilhan
Chambre d'agriculture de l'Yonne

FDSEA 89

Balade gourmande en pays Avallonais

Après le succès de la première édition en 2017, la section bovine et les cantons de l'Avallonnais ont renouvelé l'expérience, en organisant une nouvelle marche gourmande, dans le cadre de la semaine *«Made in Viande»*.

C'est sur un parcours légèrement modifié et avec de nouvelles fermes visitées, que s'est déroulée le 3 juin dernier la seconde balade gourmande organisée par la section bovine de la FDSEA de l'Yonne et les Cantons de l'Avallonnais.
Ce sont ainsi 160 marcheurs, petits et grands, qui ont pris le départ depuis la ferme de l'EARL Commaille à Ruissottes (commune de St Germain des Champs). Le beau temps était au rendez-vous pour cette journée placée sous le signe de la convivialité et de la gourmandise. Plusieurs agriculteurs ont pu marcher avec les groupes pour leur parler de leur métier, pendant que d'autres préparaient des produits du terroir à leur faire déguster. Une balade de 13 kilomètres avec 3 pauses gourmandes au compteur. Les marcheurs ont pu déguster des produits fermiers de saison et du terroir : des fraises, du fromage blanc, du miel du Morvan, du jambon persillé, des rillettes de porc et de canard et surtout une belle pièce de viande cuite par les éleveurs. Tous les plats étaient accompagnés de vins de Vézelay et le goûter, de jus de pomme. Les participants ont été séduits par la qualité et le goût des produits qu'ils pouvaient, pour certains acheter à l'arrivée dans le petit marché de producteurs.
Une belle journée qui n'aurait pas pu être organisée sans l'engagement des agriculteurs locaux, membres pour la plupart de la section bovine de la FDSEA de l'Yonne, aidés par d'autres adhérents des cantons. Le travail accompli a été récompensé par la belle journée et les compliments émis par les marcheurs, qui ont déjà hâte de refaire cette marche en 2019.
L'opération a aussi pour but de faire connaître le travail des métiers de la viande et quoi de mieux qu'une bonne dégustation pour en apprécier les qualités ? À l'heure où syndicalement la filière est inquiète en raison des accords Ceta-Mercosur, et des attaques incessantes des anti-viande, montrer aux consommateurs la réalité des élevages français est une nécessité. La section a fait le choix de faire de la communication positive et se trouve donc confortée dans ce choix grâce à la notoriété que prend l'évènement. D'ailleurs, le groupe des organisateurs conduit déjà une réflexion pour améliorer encore la communication sur le métier d'éleveur l'an prochain. Les gourmands attendent déjà la prochaine édition de cette marche ! Une idée qui commence aussi à faire son chemin dans d'autres cantons en axant cette fois-ci autour des moissons et d'autres productions. La FDSEA de l'Yonne sera donc amenée à plancher sur le sujet et à trouver de nouvelles idées pour mettre en avant les pratiques agricoles et les agriculteurs de notre département.


L'occasion d'expliquer aux visiteurs le travail sur l'exploitation.

Marianne Ranque
Animatrice FDSEA 89

▸Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Associer les cultures dans le cas d'une exploitation en agriculture biologique

Le 20 juin à Auxerre. Contact : Léa Pietri, 06 80 93 95 00

«Transformation : mettez-vous à l'aise avec la règlementation»

Les 18 et 25 septembre à Beaune.
Contact : Alice Demolder, 03 86 94 26 33

Conférence agricole régionale

Un diagnostic qui ouvre des perspectives aux agriculteurs

Chaque année l'Observatoire prospectif de l'agriculture (Opab) apporte au travers de ses travaux, une vision fine et prospective de l'agriculture régionale. Il contribue ainsi à l'élaboration de la stratégie régionale. Les enseignements de l'année 2017 ouvrent de nouveaux champs de réflexion et d'action qui ont été détaillés lors de la Conférence agricole régionale, qui s'est déroulée à Dijon le 4 juin dernier dans les locaux du Conseil régional.



La présentation des résultats de l'Opab, l'analyse prospective et un débat ont alimenté cette matinée et montré que des solutions agronomiques, techniques et financières bien pensées peuvent améliorer la résilience économique des exploitations.

Les audits : un premier bilan satisfaisant

Mis en place à la suite de la crise de 2016, les audits d'exploitation se sont déployés un peu partout en Bourgogne-Franche-Comté ; la Saône-et-Loire et le Doubs, s'affirmant comme les départements les plus dynamiques en terme de demandes.

Ce premier bilan révèle cependant quelques failles dans un dispositif qui ne permet pas à l'heure actuelle de répondre à toutes les demandes rapidement. Les délais de traitement restent longs (jusqu'à 10 mois), mais la démarche a fait la preuve de son efficacité.

La Région comme la Chambre régionale d'agriculture tiennent à rappeler que ces audits sont accessibles à tous les agriculteurs et encore plus à ceux qui sont en phase de réflexion par rapport à l'évolution de leur système d'exploitation. L'audit permet *«de redonner de la sérénité aux agriculteurs, afin qu'ils puissent réfléchir eux-mêmes à leur avenir»*. Une agricultrice *«auditée»* a ainsi témoigné *«l'audit m'a permis de poser les choses et de voir tout le champ des possibles qui m'étaient offerts»*. Pour Marie-Guite Dufay, présidente de la Région BFC, l'audit *«est une clé pour agir quand on est au poste de commande»*, ce qui justifie que *«le suivi des audits sera assuré»* et que la *«démarche sera pérennisée»*.

Pas question cette année 2018 de s'attarder sur le constat 2017. Le passé n'a d'intérêt que par les enseignements que l'on en tire. Et de ce point de vue, la démonstration est faite qu'il ne suffit pas de réaliser une bonne année sur le plan technique pour renverser la table sur le plan économique. 2017 s'affirme comme une bonne année au plan technique (sauf pour le Chablis et le Jura fortement impactés par le gel), mais cela ne suffit pas à combler le déficit de 2016 dans nombre de filières. Dans la filière bovine la reconstitution des stocks fourragers est arrivée à point après deux mauvaises campagnes fourragères et pour alléger les achats de compléments. Mais les résultats économiques restent en deçà du nécessaire dans certaines filières, avec des marchés toujours marqués par une forte volatilité et des déséquilibres (forts contrastes de prix entre les bovins maigres et JB d'une part et les femelles finies de l'autre, où les prix dégringolent). Les charges restent élevées partout et le coût des intrants repart à la hausse.

Trop de dispersion des résultats entre systèmes comparables

Si les résultats s'améliorent par rapport à 2016, la progression de 2017 ne suffit pas en général à *«boucher les trous»* de l'année passée. La situation financière comme les trésoreries, reste tendue pour nombre d'exploitations. Ce constat et l'analyse des chiffres conduite par les services de la Chambre et les personnels de CerFrance amènent cependant à pousser la réflexion un peu loin, car cette année encore, la forte dispersion des résultats reste une tendance forte. Les écarts de performance économique sont même qualifiés de *«considérables»*, avec un écart moyen sur 6 ans entre le quart inférieur et le quart supérieur de 30 000 euros ! À potentiel agricole identique, celà révèle des marges de manoeuvre certaines sur le plan de l'optimisation du système d'exploitation et de l'efficience économique. En clair, *«avant de modifier profondément son système d'exploitation»*, on peut à peu de frais actionner certains leviers. François Masuard de CerFrance relève ainsi que les gains de productivité réalisés ces dernières années sont la plupart du temps la résultante *«d'une injection massive de capital et d'intrants»*. Cette stratégie et ce modèle ne sont *«plus adaptés à l'évolution du contexte actuel»*. La recherche d'une meilleure efficience économique passe plutôt le fait de *«produire plus avec autant»* ou de *«produire autant avec moins»*.

Le *«retour vers le futur»* de la polyculture-élevage

Autre piste d'amélioration de la résilience : mettre en place ou retrouver des synergies entre productions végétales et productions animales. La réflexion est en cours alors que les systèmes trop spécialisés montrent leurs limites. Marie-Sophie Petit, ingénieure à la Chambre régionale d'agriculture observe que la polyculture-élevage est un système vertueux en termes agronomiques, avec de bonnes performances économiques et environnementales. Au 21ème siècle il ne s'agit pas de demander à tous les producteurs de grandes cultures de se faire éleveurs, mais il faut trouver de nouvelles synergies à l'échelle d'un territoire entre l'élevage et les cultures. Tout reste à inventer pour négocier au mieux le virage d'un *«retour vers le futur»* de la polyculture-élevage... Les systèmes mixtes bénéficient d'ailleurs d'une capacité supérieure à amortir les chocs économiques, les amplitudes sont moins fortes, ce qui préserve la santé financière de la structure et la résistance mentale des agriculteurs soumis à des rudes tensions, dans un environnement de plus en plus imprévisible.

La performance et la résilience des exploitations va nécessiter de répenser les systèmes existants et l'organisation du travail, de mettre en cohérence des actions et des évolutions aux plans local et territorial. Pour s'adapter à ce nouveau monde, il faudra bien trouver les moyens de rebondir, quitte comme cela a été dit lors de la table ronde, *«à aller chercher les recettes du succès chez ceux qui réussissent»*. Certaines recettes sont à portée de main, elles consistent à compenser les incertitudes de la production en *«dépensant moins»*, à *«mettre en cohérence le système de production avec le potentiel des sols»*, à *«optimiser et mutualiser les moyens de production»* et surtout à *«ne se fermer aucune porte de valorisation non alimentaire»*.



Certains messages récurrents comme la dispersion des résultats entre systèmes comparables doivent être entendus et les solutions pour réduire les écarts restant accessibles.

AMK

La technique et l'économique ne font pas tout... Attention à l'humain

Les agriculteurs se sentent de plus en plus mal dans leurs bottes, le mal-être ressenti et exprimé n'a pas qu'une cause économique ou conjoncturelle. L'épuisement mental guette quand le contexte économique n'assure plus la subsistance, déséquilibre la famille et que l'isolement professionnel mine.

Ajouter à celà un certain acharnement médiatique contre la profession et ses pratiques, une méfiance grandissante sur la nature même de notre alimentation... et l'on obtient une potion amère difficile à avaler pour des agriculteurs déjà fragilisés sur leurs bases économiques et professionnelles. Tous les dispositifs d'aide qui peuvent amener plus de sécurisation des systèmes sont donc bons à prendre, mais encore faut-il qu'ils soient lisibles et facilement accessibles. Les supports collectifs permettent aussi de renforcer le sentiment d'appartenance à un groupe, à une organisation, ils favorisent l'entraide et la résolution des problèmes.

La reconquête de l'estime de soi et de son métier passe également par la reprise en main de son avenir et l'intégration du fait que c'est l'homme au coeur du système qui est le plus à même de trouver les solutions qui lui conviennent, le conseil extérieur indispensable à la prise de recul facilite cette reprise en main, mais ne peut pas s'y substituer.



▶Agenda

Fêtons la bio en Bourgogne !

Les acteurs de la bio bourguignonne vous offrent cette année encore un programme riche et varié d'événements à l'occasion du Printemps Bio. Que vous soyez agriculteur bio, ou intéressé(e) pour le devenir, consommateur, jeune public, … vous trouverez forcément une animation à laquelle vous aurez envie de participer : Pour le grand public : portes ouvertes dans les fermes, fête du lait bio, marchés et fêtes, autant d'occasions de déguster des produits bio locaux et de venir à la rencontre des agriculteurs bio ! Les agriculteurs, bio ou non, bénéficient aussi de journées techniques qui leur sont réservées : visites d'essais en grandes cultures, visite technique sur le chanvre bio, information sur la production et la commercialisation de plantes aromatiques et médicinales, … Ces journées sont des moments privilégiés d'échanges et de rencontres entre professionnels. Plusieurs animations dans des écoles permettront de sensibiliser le jeune public à l'agriculture biologique et à la saisonnalité, autour de jeux et de dégustation de produits bio.

Retrouvez le programme complet sur le Portail de la Bio en Bourgogne : www.biobourgogne.fr et sur nos pages facebook : www.facebook.com/La-Bio-en-Bourgogne Bio Bourgogne : 03 86 72 92 20



Retrouvez tous nos dossiers
www.agribourgogne.fr/dossier

Assemblée générale de la Safer

L'installation, premier objectif en matière de stratégie foncière

L'assemblée générale de la Safer Bourgogne-Franche-comté s'est déroulée le 31 mai dernier à Saint-Apollinaire en Côte d'Or. L'objectif prioritaire de la structure reste bien de faciliter les installations dans chaque département quel que soit le système d'exploitation.



Actualité oblige, le débat s'est focalisé autour de la préparation de la prochaine loi foncière qui devrait être votée en 2019. Cette phase de transition soulève la question de l'évolution du droit rural en regard de l'évolution sociologique de la société en général et de l'agriculture en particulier, alors qu'on est passé de 4 millions d'exploitations dans les années 60 à 450 000 aujourd'hui. Comment intégrer ce qui est du ressort de l'environnement, de l'urbanisme, de la gestion des territoires, du droit des animaux ?

Pour éviter les dérives sur le portage du foncier, Jean-Luc Desbrosses, président de la Safer BFC se fait le porte-parole de la profession en recommandant de *«faire des propositions qui permettent de mieux prendre en compte le marché des parts de société»*.

Faire la part entre les investisseurs vertueux et les vautours...

Après l'émotion suscitée au plan national par l'achat de terres par une société chinoise, les Safer et la FNSafer craignent que ces ventes par transfert de parts sociales se multiplient, sans que les Safer puissent exercer leur contrôle. Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture BFC, après avoir salué le travail de la Safer BFC et la réussite exemplaire de la fusion Bourgogne-Franche-Comté, n'a pas manqué de rebondir sur ce thème en interrogeant : *«l'achat de 1000 hectares par les Chinois pose un problème : qui portera le capital d'exploitation et le capital foncier ?»* Il ne s'agit pas de stygmatiser les investisseurs fonciers, car le portage du foncier par une société peut se révéler très utile dans un contexte où le prix des terres peut s'avérer un frein à l'installation des jeunes agriculteurs. Mais toute la difficulté c'est de s'assurer que l'acheteur de foncier porte un projet favorable à l'installation, au renforcement d'une exploitation agricole ou à la préservation de l'environnement... Les intentions des investisseurs à gros capitaux pourraient être bien différentes.

A l'écoute des territoires et du local

Autre sujet d'inquiétude pour les professionnels, comme Eric Liegeon, président du comité technique du Doubs qui témoigne *«qu'une exploitation en règlement judiciaire vient d'être vendue trois fois le prix de marché»*. Situation qu'il décrit comme *«inacceptable car elle laissera des traces sur le marché foncier dans notre secteur»*.

Les comités techniques Safer arbitrent les candidatures dans les départements pour faciliter les installations au moyen de consultations locales. L'objectif étant de faciliter l'installation quel que soit le système d'exploitation envisagé. Une volonté soulignée par Loïc Farey, président JA di Doubs qui explique : *«la Safer nous aide à travailler sur le remaniement parcellaire, elle facilite les installations hors cadre familial, alors que sur 80 installations par an, 50% sont hors cadre»*. Cyril Forest, de son côté, agriculteur dans l'Yonne et président du comité technique a expliqué son rôle sur le terrain : *«Je m'appuie sur les décisions locales, sur le terrain, les réunions permettent ainsi d'avoir une bonne vision des problématiques avant de prendre des décisions. Sachant que pour chaque décision, il faut argumenter»*.

Représentant la propriété forestière, Eliane Plaisance, a expliqué son travail au sein du comité technique *«dans le Jura, il y a des tentatives de restructuration du parcellaire forestier sur certaines zones du territoire car le morcellement des parcelles pose problème et les frais de notaire représentent un frein»* à la dynamique des transactions.

Le marché foncier en 2017

Marché de l'espace rural : pour la première fois la barre du milliard d'euros est franchie. Les transactions progressent (+2%) mais les superficies stagnent (48000 ha). La valeur globale du marché progresse aussi (+22%) avec l'impact considérable du marché viticole côte d'orien qui a plus que doublé du fait d'une vente exceptionnelle.

Le marché foncier agricole

Ce marché progresse de 2% en surface, avec un nombre de trasaction en forte progression (+ 6%). Toutefois ce marché ne représente que 1,17% des superficies agricoles BFC et le dynamisme du marché est très variable en fonction des territoires. 43% des transactions concernent du petit parcellaire (moins de 1 ha). La pression foncière reste forte, on compte 3,3 candidats en concurrence sur un même lot.

Plutôt stable en surface et en nombre, il progresse fortement en valeur pour atteindre un niveau record de 265 millions d'euros. Ce qui s'explique essentiellement par la vente exceptionnelle d'un domaine des Grands Crus en Côte d'Or. La pression sur les prix reste importante dans toutes les appellations.

Le marché forestier

La région BFC est l'une des plus actives sur le plan national en matière de transactions forestières, notamment pour les ventes de grandes forêts de plus de 50 hectares. Les transactions ont progressées légèrement, mais pour des biens de moins de 4 ha essentiellement. Les superficies vendues sont importantes en Côte d'Or (une dizaine de massifs de plus de 100 ha) et dans la Nièvre (marché le plus actif en nombre de transactions). Ces deux départements concentrant 46% du marché régional.

AMK



Diversification

Quel avenir pour le CERD ?

Le Centre d'Etudes et de Diversification de la Nièvre tenait son assemblée générale le 4 juin dernier à la Sicafome à Moulins-Engilbert. Il a beaucoup été question du bilan de l'année, mais les débats se sont surtout focalisés sur le devenir de la structure.

Les échanges ont été vifs et parfois même houleux. À l'ordre du jour, le bilan de l'exercice 2016-2017 mais surtout l'avenir du CERD. Dans un souci d'harmonisation des pratiques liée à la diversification sur l'ensemble de la Bourgogne Franche-Comté, la Chambre régionale d'agriculture (CRA) souhaite un rapprochement avec le CERD. Actuellement en Bourgogne-Franche-Comté on compte un conseiller diversification par Chambre d'agriculture, soit quatre personnes, plus le CERD. En Franche-Comté, ce type d'association n'existe pas, mais il y a deux conseillers par Chambre départementale. *«L'objectif est de créer une mutualisation des moyens entre départements et de faire un grand pôle diversification BFC»* explique Christian Morel, vice-président de la CRA. L'enjeu de ce dossier pour les adhérents : maintenir une constante qualité de service et une proximité avec les salariés.

Dans le projet de la Chambre régionale d'agriculture, les deux salariés du CERD intégreraient l'organisation de la CRA BFC tout en restant dans les locaux de Moulins-Engilbert. *«Tout a été pensé pour qu'il n'y ait pas de bouleversement pour les salariés. Les adhérents auront toujours le même interlocuteur»* insiste Eric Betrand. Les deux responsables insistent également sur le fait *«qu'il n'y aura pas de concurrence entre les conseillers en diversification des Chambres et les anciens du CERD»*.

Le sujet a toute les chances d'être tranché lors du prochain bureau de la Chambre régionale le 18 juin prochain.

THÉOPHILE MERCIER

Les couverts intermédiaires de A à Z

Cultures intermédiaires ou dérobées, couverts associés ou permanents… Les manières d'introduire des couverts végétaux dans les systèmes de culture sont de plus en plus variées. De nombreuses espèces de cultures intermédiaires sont utilisables. Chacune répond plus ou moins bien aux contraintes spécifiques de chaque exploitation, qu'elles relèvent du pédoclimat, du système de culture ou des pratiques culturales. Arvalis - Institut du végétal fait le point sur les couverts intermédiaires dans ce cahier de Terres de Bourgogne en synthétisant les données techniques de l'implantation en passant par le choix des couverts jusqu'aux différentes techniques de destruction.

Luc Pelcé et Diane Chavassieux, Arvalis - Institut du végétal



Quel impact sur le rendement du blé ?

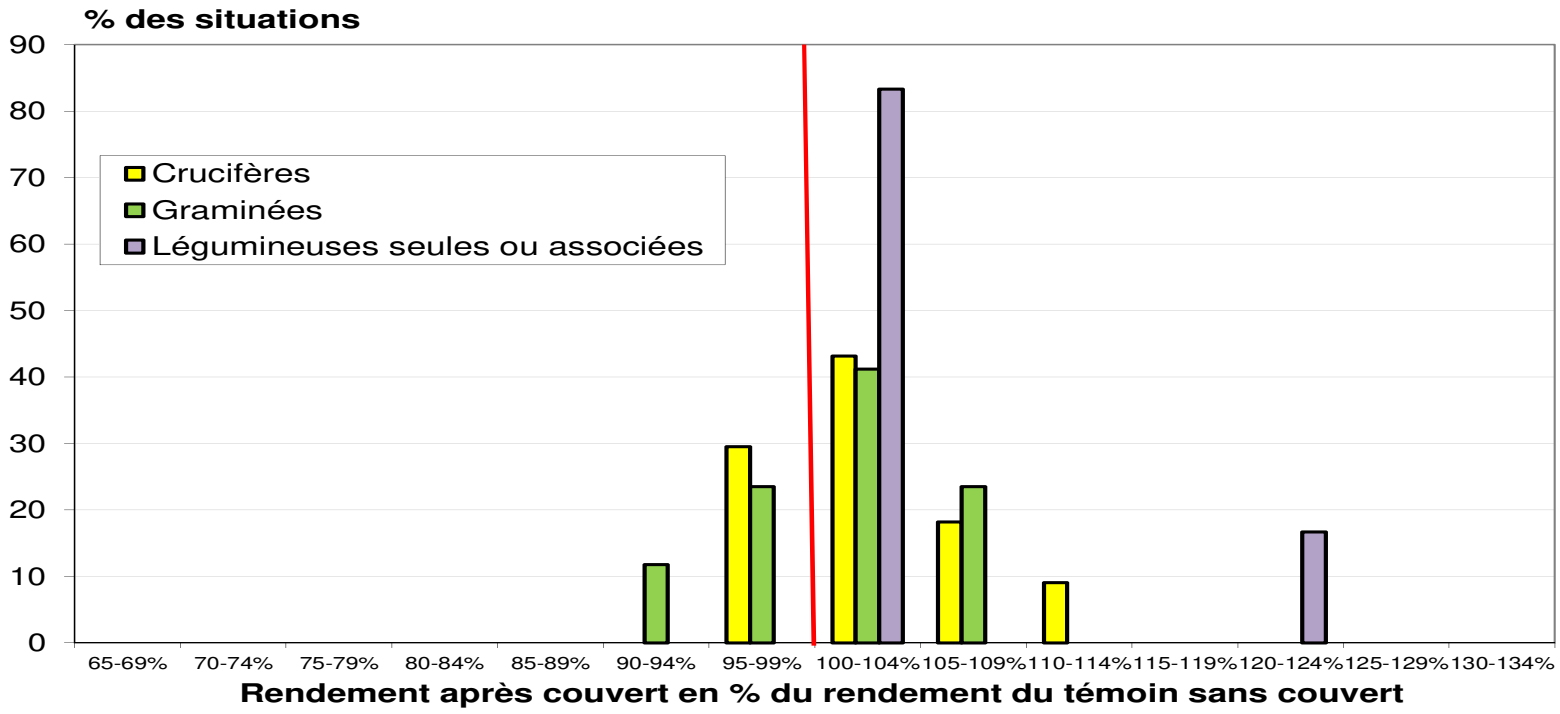
L'analyse de vingt-trois essais montre qu'en moyenne, le rendement du blé est amélioré par un couvert d'interculture, surtout de légumineuses. L'effet « biofumigant » des couverts de crucifères s'est avéré aléatoire dans la lutte contre le piétin-échaudage.

La couverture des sols avant un blé apporte divers bénéfices. Ainsi, les couverts améliorent la structuration des sols en augmentant l'infiltration hivernale de l'eau dans les sols hydromorphes conduits en semis direct. La compétition exercée par le couvert sur les adventices contribue à la lutte intégrée contre ces dernières. L'effet coupure de rotation est également souvent recherché, notamment ente deux blés ; ainsi une coupure par des crucifères utilisées en biofumigation (cf. encadré) limite parfois le développement du piétin échaudage.

Quarante ans d'essais sur des couvets entre blé ou pois et blé

Les premiers essais sur les couverts entre deux blés ont débuté au milieu des années 1970 puis ont repris depuis 2000, tandis que dans les années 1990, c'est l'interculture entre pois de printemps et blé qui a été étudiée. Au total, 23 essais ont mesuré l'impact de cultures intermédiaires avant un blé. Les espèces étudiées étaient principalement des crucifères (moutarde blanche ou brune, radis fourrager) parfois des graminées (avoine, seigle et dactyle) ou des légumineuses, seules ou associées.

Les 101 comparaisons effectuées pour des couverts entre pois et blé montrent que le rendement moyen du blé derrière le couvert, toutes situations confondues, est de 102,9 % du rendement moyen des témoins sans couvert. L'effet sur la teneur en protéines est quasiment nul (100,4 % de la teneur « témoin »). Les sols de craie ont mieux répondu, avec un gain de rendement plus élevé (104,6 %) que les autres types de sol (102,6 %). Les effets sont assez proches entre semis direct du blé (100,8 %) et semis après labour (102,0 %). C'est l'espèce du couvert qui a le plus d'impact sur le rendement du blé. Les graminées ne sont pas systématiquement dépressives sur le blé avec un rendement moyen de 101,1 % des témoins (figure 1). Les crucifères sont un peu plus favorables (102,9 %) et les légumineuses, seules ou associées à des non légumineuses, le sont encore un peu plus (105,9 %). Cet effet positif des légumineuses avant blé est à rapprocher des effets obtenus avec des couverts dits permanents.



La biofumigation : qu'est-ce que c'est ?

La biofumigation a pour but de réduire les maladies et ravageurs du sol grâce à la libération de composés toxiques issus de la dégradation des tissus végétaux d'alliacées (ail, oignons…) ou de crucifères (moutardes, radis…) cultivées en interculture. Le broyage du couvert détruit les cellules végétales, mettant ainsi en contact les glucosinolates et l'enzyme capable de les transformer en composés toxiques. La moutarde brune a été choisie ces dernières années pour sa forte teneur en glucosinolates, tant dans les parties aériennes que dans les racines. Elle doit être détruite au stade « chute des premiers pétales - dix premières siliques » par un broyage le plus fin possible. Les résidus doivent être immédiatement enfouis sur 10-15 cm à l'aide d'un déchaumeur ou, idéalement, d'un outil réalisant un bon mélange terre/résidus comme le rotavator. Le sol doit être humide pour maximiser l'efficacité, aussi faut-il prévoir d'enfouir si possible avant un épisode pluvieux, ou sinon d'irriguer immédiatement après (25-30 mm d'eau). Éviter ensuite tout travail profond du sol avant l'implantation de la culture suivante ; l'essentiel de l'inoculum de maladie se situant dans les tous premiers centimètres, les composés organiques toxiques libérés seraient trop profondément enfouis pour être efficaces. La mise en œuvre de cette technique pour lutter contre le piétin-échaudage en blé est cependant assez aléatoire (gain de rendement de 0 à 5 q/ha). De nombreuses connaissances restent à acquérir avec les couverts végétaux dans le domaine de la protection des cultures. C'est un des enjeux des travaux sur l'agro-écologie.

Notes

Des techniques de semis de plus en plus variées

Introduire des couverts végétaux dans les systèmes de cultures dépasse souvent le simple cadre réglementaire. Ils peuvent être valorisés comme culture dérobée ou utilisés comme « plante de service » pour structurer le sol, le protéger de l'érosion ou limiter le développement des bio-agresseurs par étouffement, allélopathie ou biofumigation…

Les difficultés parfois rencontrée à implanter de manière satisfaisante des couverts en interculture, surtout si celle-ci est courte et/ou sèche, poussent aussi à anticiper leur installation dans la culture précédente. Outre le choix des espèces de couvert à raisonner en fonction de la rotation ou de la culture suivante, le type d'implantation est à prendre en compte car toutes les espèces ne sont pas adaptées de la même manière aux différentes types de mise en terre de leurs semences et aux dates de semis associées.

Le semis sur sol déchaumé souvent pratiqué

Le semis d'un couvert après la récolte du précédent et après un déchaumage est le cas le plus répandu. Le déchaumage est un moyen de réduire la gêne que pourrait causer le matelas végétal des pailles lors de la levée, d'améliorer le contact sol-graine mais aussi de faciliter la décomposition des résidus de la culture précédente. Il peut également être utile dans la lutte contre les adventices. Une pratique pertinente consiste à semer le couvert dans un délai de 10 à 20 jours après un premier déchaumage réalisé dès la moisson. Ce court délai donne la possibilité aux repousses de lever si les pluies le permettent.

Elles peuvent aussi être détruites avant ou lors du semis du couvert. Une telle opération peut être réalisée en associant un outil de type herse rotative à un semoir à disques. Cette technique coûteuse qui a une bonne autonomie convient à tous les types de graines, qui sont ainsi placées à la bonne profondeur. En conditions séchantes, le travail de la herse rotative peut détruire une bonne partie des repousses ayant déjà levé. Autre possibilité assez répandue : le semis à la volée. Il peut être réalisé avec un passage spécifique éventuellement suivi d'un roulage ou d'un déchaumage très superficiel ou bien être effectué en combinaison avec le passage d'un déchaumeur. Lorsque les semences sont à peine recouvertes, seuls les couverts à petites graines comme les crucifères sont bien adaptés (cf. tableau 1). Un semis à la volée avec un meilleur recouvrement des semences est plus adapté à un semis de toute taille de graines (moutarde, avoine, vesce…) et est moins dépendant des pluies, en particulier s'il reste de l'humidité dans le sol au moment du semis.

Avec le semis direct, l'humidité du sol est préservée au maximum grâce au mulch restant en surface, surtout si le semis est effectué très rapidement après la moisson. Mais cette technique requiert un matériel spécifique (semoir spécial à disques ou à dents) et l'absence de perturbation du sol ne permet pas de freiner le développement des populations de limaces ou rongeurs, à moins que les prédateurs ne s'en chargent.

SEMIS : des techniques différentes selon les espèces de couverts

	Qualité des levées (précédent paille restituée)	Semis sous la coupe	Semis sur chaumes		Semis sur sol travaillé superficiellement			
			Semoir SD à disques	Semoir SD à dents	Outil animé + semoir à disques	Semis sur déchaumeur avant roulage	Semis à la volée + déchaumage ou binage	Semis à la volée (éventuellement roulé)
Petites graines	Trèfle - Luzerne - Lotier					(P)	(A)	(A) (P)
	Ray-grass d'Italie					(P)	(A)	(A) (P)
	Phacélie					(P)	(A)	(A) (P)
	Niger - Lin					(P)	(A)	(A) (P)
	Moutarde - Radis					(P)	(A)	(A) (P)
Graines moyennes	Avoines - Seigle - Sarrasin - Moha - Vesces - Lentille - Tournesol							
Grosses graines	Gesse - Pois fourrager - Féverole							

(A) si épandage centrifuge, se référer aux abaques constructeurs concernant la largeur
(P) levée très dépendante de la pluviométrie

Très bon placement des semences (contact sol-graine, profondeur, humidité sol…)
Bon placement des semences
Placement des semences moyennement adapté
Placement des semences peu adapté

Tableau 1 : Adaptation des espèces aux différents types de semis.

Pour aller plus loin Des légumineuses pérennes sous couvert de céréales

Pour faciliter l'implantation du couvert, il peut être tentant de le semer plusieurs mois avant la récolte, à une période où l'humidité est théoriquement moins limitante. Dans le cas d'une céréale à paille, un couvert est parfois semé en sortie d'hiver (stade plein tallage à 1 nœud). En agriculture biologique, des trèfles ou des luzernes sont ainsi fréquemment semés à la volée dans du blé, avant le recouvrement des semences par un passage de herse étrille. En agriculture conventionnelle, la mise en œuvre de ce type d'implantation est plus complexe car il faut veiller à ce que le programme de désherbage n'ait pas d'effet résiduel préjudiciable au couvert. Un autre écueil est le risque d'étiolement du couvert sous un blé couvrant très fortement le sol d'avril à juin. La réussite de l'implantation de l légumineuses pérennes est plus facile sous couvert d'une orge de printemps que sous couvert de blé, en veillant à ce que l'orge ne soit pas trop drue et surtout qu'elle ne verse pas.

Profiter d'une culture pour installer un couvert

La pratique des cultures associées, semées en même temps que le colza, se développe assez fortement. Les légumineuses sont généralement choisies pour leur sensibilité au gel de manière à ne pas survivre à l'hiver, tout du moins une année « normale » s'il en existe. Une pratique en devenir est très probablement l'association de ces couverts gélifs à des espèces pérennes te le trèfle blanc. Ce dernier se développera lentement sous le colza mais beaucoup plus rapidement après sa récolte. Différents usages seront ensuite possibles : les récolter comme fourrage, le détruire juste avant le semis de blé afin qu'il libère une partie de l'azote fixé, voire le garder vivant dans le blé (couvert permanent). Le semis de couverts sous un maïs a été expérimenté depuis de nombreuses années. Des résultats corrects ont été obtenus sous couvert de maïs fourrage. En revanche, sous maïs grain, le couvert est à l'ombre pendant une période plus importante et est recouvert par des résidus abondant après sa récolte.



Valoriser la diversité végétale

Parmi les couverts utilisés, la moutarde domine largement avec 55% des surfaces de couverts (source : enquête SSP 2011). Les graminées sont bien représentées avec 20% des surfaces, dont 15% pour les avoines.

Cibler les espèces pour en tirer parti

Un couvert « réussi » produit un niveau acceptable de biomasse avec les fonctions associées comme la couverture du sol, le piégeage du nitrate, la fixation d'azote pour les légumineuses, la production de fourrage récoltable, etc. Un des autres enjeux est de ne pas augmenter certains risques sanitaires en choisissant des espèces défavorables aux bio-agresseurs. La conduite du couvert doit être adaptée aux pratiques mises en œuvre sur l'exploitation (semis, destruction). Enfin, la rentabilité doit être analysée au regard de l'ensemble des paramètres (coût des semences, semis, destruction, économies d'azote, éventuelle récolte de biomasse).

Des couverts cohérents avec la rotation culturale

Certaines cultures sont sensibles à leur retour trop fréquent dans la rotation (lin, colza, tournesol…) : éviter en rotation courte toute espèce de couverts de la même famille botanique (cf. tableau 2). Concernant les pois fréquemment touchés par Aphanomyces, le critère de choix peut être le potentiel de multiplication de ce champignon, toutes les légumineuses n'y étant pas sensibles. Pour limiter le risque Sclerotinia, toute espèce dicotylédone est à proscrire, par précaution, avant des légumes d'industrie et, à éviter, avant des grandes cultures sensibles à ce pathogène.

S'adapter au semis et à la destruction

Le choix des espèces doit tenir compte de la date et du type de semis (ou le semis s'adapter aux espèces choisies). C'est une question cruciale pour les légumineuses, en vue d'améliorer les fournitures d'azote aux cultures. Ces espèces exigent pour la plupart un semis soigné, comparativmeent aux crucifères, et une levée précoce (besoins élevés en température et rayonnement). D'autre part, les cultures intérmdiaires retenues seront différentes si un couvert gélif, sensible à une destruction mécnaique de type déchaumage est recherché ou, au contraire si un couvert pour couvrir le sol sur une longue période est souhaité.

Des services rendus très divers

En fonction du contexte de l'exploitation ou des objectifs de production, certaines privilégieront la fonction de piégeage de nitrate, avec des espèces comme les crucifères, d'autres rechercheront une amélioration des fournitures d'azote à la culture suivante. Les légumineuses, seules ou associées, seront alors particulièrement adaptées. Les couverts, s'ils sont bien développés, constituent une source de fourrage de qualité, à pâturer ou récolter. Différents mélanges fourragers de type dérobées sont disponibles.

Les couverts ont aussi une action sur la faune. Leur appétence pour les limaces, par exemple, est variable avec des conséquences sur la consommation du couvert par ces mollusques en cas d'été humide. Il est par ailleurs possible de privilégier des espèces semées tôt et à floraison précoce afin d'apporter aux pollinisateurs une source de nectar et/ou pollen à une période où cette ressource est rare. Le label « Agrifaune Interculture » distingue des associations d'espèces pour leur aptitude à nourrir et accueillir le petit gibier. Il s'agit de mélanges modérément denses présentant différentes hauteurs de strate végétative.

Les effets sont donc très variés, sans parler de ceux en lien avec la fertilité du sol (teneur en matières organiques, structure du sol…). Un compromis est donc à trouver entre les différents critères de choix. Les associations d'espèces apportent les services les plus larges possibles. Elles ont prouvé leur intérêt en particuliant en associant non-légumineuses et légumineuses. Les premières (crucifères, graminées, phacélie…) ont comme point fort le piégeage du nitrate, la production de biomasse et une couverture du sol rapide. Les secondes, par leur capacité de fixation de l'azote atmosphérique, améliorent souvent la production de biomasse du mélange et surtout les fournitures d'azote aux cultures.

Sources :
ARVALIS, ITB, Terres Inovia, UNILET

Version novembre 2017

	Moutardes et radis nématicides	Colza	Autres crucifères	Phacélie	Lin	Tournesol, Niger	Sarrasin	Féverole	Pois	Autres légumineuses	Seigle, avoine, repousses	Moha, Sorgho, Alpiste	Ray grass d'Italie
Blé, orge d'hiver	PE	PE	PE					N	N	N			
Orge de printemps								N	N	N	t	t	tDN
Maïs, sorgho	t	t	t				D	N	N	N			DNH
Féverole, soja	S	S	S			S	D	S	S	S			DH
Pois protéagineux	S	S	S			S	D	S	SA	SA			DH
Pois de conserve, haricot	S	S	S	S	S	S	D	S	SA	SA			DH
Betteraves (nématode à kistes)	B	B	B				D	NR	N	N			DNH
Betteraves (nématode du collet)	B	B	B				D	B	B	N	B		DNH
Pommes de terre							D	N	N	N			DNH
Tournesol	SD	SD	SD				D	SD	SD	SD			DNH
Lin fibre	L	VS	L			S	D	L	L	L	L		LNH
Lin oléagineux		VS				S	D	N	N	N	L		LNH
Tabac Burley	O	O	O		O	O	D	N	N	NO			NH
Tabac de Virginie	O	O	O		O	O	D			O			H

	Effet bénéfique du couvert sur la culture suivante
	Pas d'effet connu du couvert sur la culture suivante
	Risques générés par le couvert pour la culture suivante
	Couvert déconseillé avant la culture suivante

Sources :
ARVALIS, ITB, Terres Inovia, UNILET

Version novembre 2017

PE : effet possible sur le piétin échaudage en blé sur blé avec un couvert de crucifère (biofumigation) mais effet globalement faible et aléatoire
N : effet d'un couvert sur la fertilisation de la culture suivante, potentiellement positif (ex : légumineuse) ou négatif (ex : ray grass)
D : risque de mauvais contrôle du couvert dans la culture suivante, par repiquage (ex : ray grass) ou montée à graine (ex : sarrasin)
B : effet d'amplification ou de réduction du nématode à kistes de la betterave (Heterodera schachtii). Certaines variétés de moutarde blanche et radis fourrager (plus rarement moutarde brune) piègent ce nématode. Le nématode du collet (Ditylenchus dipsacii) est lui multiplié par les couverts de céréales, pois et féveroles.
R : risque de multiplication de rhizoctone, brun ou violet, s'il est présent dans la parcelle
t : effet potentiellement négatif du couvert sur la culture suivante et qui est amoindri ou annulé en le détruisant suffisamment tôt (novembre pour les céréales avant OP, novembre à février pour les crucifères avant maïs).
S : risque Sclerotinia s'il y a production de sclérotes
V : risque Verticillium
L : destruction précoce du couvert conseillée avant lin pour 2 raisons : 1. risque avec les résidus du couvert non décomposés (obstacles à l'enracinement du lin après enfouissement ou potentiellement retrouvés dans la récolte du lin en cas de non enfouissement) ; 2. risque de phytotoxicité de glyphosate sur le lin suite à une application moins de un mois avant le semis sur un couvert non détruit ou des repousses de céréales. Attention à bien prendre en compte l'effet fertilisant des légumineuses avant lin fibre (risque de verse).
H : risque d'assèchement du sol derrière une culture dérobée récoltée tard au printemps, en particulier du ray grass
A : risque de multiplication d'Aphanomyces à raisonner dans la rotation (couverts de pois, lentille, gesse et certaines variétés de vesce)
O : risque de multiplication d'Orobanche rameuse avec des crucifères, du tournesol, du trèfle d'Alexandrie, de la vesce commune et du fénugrec. Au contraire, le lin et le trèfle incarnat provoqueraient une réduction du stock semencier de cette Orobanche



Trouvez le couvert végétal idéal en quelques clics avec l'outil Arvalis

Un nouvel outil mis au point par Arvalis, en accès libre sur www.choix-des-couverts.arvalis-infos.fr, guide le choix parmi 125 références de couverts.
Une fois la situation précisée (lieu, itinéraire technique, valorisation…), l'outil propose une sélection des couverts qui conviennent le mieux à chaque situation, hiérarchisés par un score global. Des fiches techniques « espèces pures » ou « mélanges d'espèces » sont aussi proposées sur www.fiches.arvalis-infos.fr

Destruction des couverts intermédiaires : impacts réciproques du choix de la date et des outils



DATE DE DESTRUCTION : intégrer de nombreux facteurs

Type de sol	Culture suivante : Blé, orge d'hiver	Betterave, orge, pois et féverole de printemps	Maïs, tournesol
Limon sain, craie, sable	Juste avant le semis	Dès le 15 novembre	Février (au plus tard, début mars)
Limon argileux, sol argilo-calcaire			Labour : dès le 15/11 Non labour : entre le 15/11 et le 1/02 selon le climat et la vitesse de ressuyage
Sol argileux	Non labour : juste avant le semis Labour : anticiper la date de destruction et de labour	Non labour : 15/11 Labour : anticiper la date de destruction et de labour	Non labour : 15/11 Labour : anticiper la date de destruction et de labour

Tableau 1 : Date de destruction du couvert conseillée en fonction de la culture suivante, du type de sol et de la technique d'implantation. Ces préconisations sont d'ordre agronomique : il convient de bien prendre en compte la Directive nitrates applicable à chaque département.

De nombreux essais ont montré que les effets sur le sol, les cultures ou le cycle de l'azote étaient en partie dépendants de la date de destruction du couvert. Le choix de cette dernière est directement lié à celui de la technique envisagée. Le choix de la date de destruction du couvert résulte d'un compromis entre plusieurs objectifs. Il s'agit de laisser croître le couvert suffisamment longtemps pour qu'il soit efficace tout en limitant les effets potentiellement négatifs sur la culture suivante. Plusieurs paramètres sont à prendre en compte : la culture suivante, le type de sol et le mode d'implantation des cultures (cf. tableau).

Cinétique de minéralisation

Une bonne gestion des restitutions de l'azote contenu dans le couvert après sa destruction nécessite de faire coïncider au mieux la période de forte minéralisation avec la période d'absorption intense de la culture suivante. Des couverts ayant un rapport carbone sur azote (C/N) bas – légumineuses par exemple, présentent une minéralisation rapide et importante de leurs résidus. Des destructions tardives sont plus adaptées, à condition qu'elles ne pénalisent pas la culture suivante sur d'autres aspects (consommation tardive de l'eau du sol, qualité de semis…). Dans ce cas, les légumineuses, seules ou associées, ont un effet bénéfique sur la fertilisation azotée de la culture suivante.

Dans les situations de couverts à rapport C/N élevé –non légumineuses généralement à un stade avancé de développement), une première phase d'organisation de l'azote intervient avant que la minéralisation ne prenne le dessus, généralement à des niveaux peu élevés. Des destructions précoces, éloignées de la date d'implantation de la culture suivante sont alors recommandées.

Une culture intermédiaire joue son rôle de CIPAN (Culture Intermédiaire Piège à Nitrates) en piégeant l'azote minéral du sol avant que le drainage n'ait commencé. Détruire en sortie d'hiver un couvert implanté tardivement aura une efficacité limitée. Dans une optique de piégeage des nitrates, le 15 novembre reste un point de repère pour détruire des couverts.

Adapter le mode de destruction aux pratiques culturales

Le type de sol et le mode d'implantation des cultures (labour, non-labour, semis direct) doivent guider en amont le choix de la date de destruction du couvert, elle-même à adapter en fonction de la technique de destruction retenue : mort naturelle du couvert, voie chimique ou moyens mécaniques.

La destruction chimique des cultures intermédiaires est appréciée pour sa facilité de mise en œuvre : de nombreuses espèces y sont sensibles, la dépendance à l'humidité du sol est assez faible et le chantier rapide. Les interventions se font sans dégât sur la structure et laisse le sol en place. La destruction chimique requiert des conditions favorables (portance, vent, température, hygrométrie…) généralement moins limitantes que celles des interventions mécaniques, grâce à sa rapidité d'intervention.

Le broyage est l'une des techniques les plus faciles à mettre en œuvre. Seules les espèces se développant relativement en hauteur, et ne repoussant pas après avoir été coupées, sont adaptées à ce mode de destruction. La moutarde blanche, le tournesol et le sarrasin en sont des exemples.

En labour, privilégier les espèces faciles à enfouir. Le temps de travail et le coût du labour sont élevés mais la destruction du couvert intervient en même temps que cette préparation de sol sans surcoût chez ceux qui utilisent déjà cette technique. La majorité des espèces est sensible à ce mode de destruction si le labour est correctement refermé. Des couverts très hauts comme une moutarde développée peuvent être difficiles à enfouir en un seul passage. La solution la plus répandue consiste alors à broyer ou déchaumer le couvert, préalablement au labour. Les opérations de travail superficiel à l'aide de déchaumeurs sont possibles pour détruire les cultures intermédiaires. Les matériels de déchaumage offrent en général des coûts et un débit de chantier plutôt favorables. Ils sont adaptés à un plus grand nombre d'espèces que le broyage mais certaines sont moins sensibles à ce mode de destruction. C'est le cas des plantes qui tendent à repartir par le pivot (radis) ou par tallage (graminées).

Compter sur le gel pour détruire le couvert comporte de nombreux aléas, plus limités avec des espèces très gélives ou dans des secteurs très gélifs. Une alternative peut être de rouler un couvert lors de petites gelées (dès -2°C par exemple). Une bonne efficacité du roulage a été observée sur des espèces gélives en particulier si elles sont bien développées. A l'inverse, les couverts peu gélifs (graminées adventices, repousses de blé) sont globalement peu sensibles au roulage. En l'absence de gel, les résultats d'un roulage sont souvent décevants sur quasiment toutes les espèces. Dans ce cas, l'utilisation de rouleaux hacheur (creux et à lames), voire de rouleaux couteaux (rolo faca), peut être nécessaire. Un roulage conserve les résidus sur le sol mais augmente le risque de tassement sous les roues du tracteur, en particulier si le sol n'est pas gelé sous le couvert. Compte-tenu des conditions nécessaires pour leur bonne utilisation, les rouleaux offrent une plage d'utilisation moins étendue que les autres types d'outils. En cas de gel un peu tardif, en janvier ou février, cette méthode de destruction n'est pas adaptée à l'implantation de cultures semées tôt au printemps comme l'orge.



Groupe Buchez

La caravane fenaison Kuhn rassemble 80 clients

Profitant du passage de la caravane du constructeur alsacien dans le Morvan, le concessionnaire de Corbigny a invité ses clients à venir voir évoluer les dernières nouveautés fenaison Kuhn, le 17 mai dernier sur les terres du Gaec du Passou à St Péreuse (58). L'occasion pour les 80 visiteurs de découvrir des matériels XXL.

Le groupe de fauche triple GMD 9530, destiné aux tracteurs de forte puissance, propose une largeur de travail de 9,13 à 9,53 m (selon le recouvrement), en association avec une faucheuse frontale GMD 3125 F ou GMD 3525 F. Comme les autres faucheuses Kuhn, la GMD 9530 adopte le système d'allégement Lift-Control, l'articulation pendulaire pour une pression au sol homogène sur toute la largeur, la barre de coupe Optidisc et le changement de couteaux rapide FAST-FIT.
Côté fanage, les girofaneurs série 1012 voient la gamme complétée avec l'arrivée des GF 10812 portées avec 10 rotors et 10,80 m au travail. Le système HLC de relevage des rotors permet, après une simple action sur le distributeur et le relevage, de soulever l'ensemble des rotors de 50 cm du sol en moins de 5 secondes afin de faciliter les manœuvres en bout de champ et dans les pointes. Ils intègrent le réglage en cabine du fanage de bordure en option et les rotors sans entretien Digidrive.

L'andaineur à tapis Merge Maxx 950 a suscité beaucoup de curiosité. D'une largeur de 9,50m, cet andaineur permet aux utilisateurs de calibrer des andains en les optimisant par rapport aux matériels de récolte, tout en réduisant le nombre de passages de ces derniers. Les deux unités mobiles sont associées à un rouleau devant le pick-up, qui vient réguler le flux de matière. L'utilisateur peut choisir la dépose centrale d'un andain et la largeur de ce dernier, une dépose latérale ou bilatérale ou une dépose de deux andains, un au centre et un autre sur le côté.
Les nouvelles presses VB 3165 évoluaient également lors de cette journée. Ces machines adoptent un pick-up de 2,30m, le rotor Optifeed, directement positionné derrière le pick-up, pour la gestion régulière du flux et le système Progressive Density qui permet à la densité de balle d'augmenter au fur et à mesure que son diamètre évolue. Le terminal de commande permet d'effectuer l'ensemble des réglages depuis la cabine. Les modèles VB 3160, 3165,3190 et 3195 sont Isobus. Enfin, l'enrubanneuse RW 1810, pilotée par le terminal VT 30 qui permet de commander tout le processus, constituait la dernière étape.



Vicon

Une faucheuse conditionneuse frontale relookée

Inspiré des modèles portés, le design très fuyant des nouvelles faucheuses-conditionneuses frontales Extra 732FT et 735FT (3,20 et 3,50 m) favorise la visibilité sur l'avant. Le système de suspension tirée à ressorts est conservé, avec un débattement accru offrant 30° d'amplitude latérale. Un vérin hydraulique assure le réglage de la hauteur de travail, l'angle de piquage du lamier s'ajustant hydrauliquement en option. La transmission est simplifiée, de manière à limiter le nombre de renvois d'angle. Ces faucheuses se déclinent avec un conditionneur à fléaux acier (FT) ou à rouleaux (FR). Un système de réglage rapide des déflecteurs permet d'ajuster facilement la largeur de l'andain de 1,10 à 2,50 m. Le repliage hydraulique des extensions est disponible en option. Équipées du lamier à disques triangulaires, ces faucheuses sont par ailleurs proposées aux couleurs Kverneland avec un lamier à disques ronds sous les modèles 3332 et 3336 FT ou FR de 3,20 et 3,60 m de large



M. Portier

▶ Des professionnels à votre service

L'Éleveur Bourguignon
Barrières d'herbage, piles, clôtures électriques, rateliers, nourrisseurs 2 et 3m.
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly-en-Auxois
03 80 90 66 60

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



Bovins

Gros bovins vifs (prix moyen en kg carcasse) — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 12/06/2018	Bourg-en-Bresse 05/06/2018	St-Christophe-en B. 06/06/2018	National 06/06 au 12/06/2018
Vaches viande (V)	U	3,80 €	-	3,81 €	3,81 €
	R	3,35 €	3,40 €	3,65 €	3,45 €
	O	3,20 €	3,10 €	-	3,17 €
Vaches mixte (M)	R	3,25 €	-	-	3,25 €
	O	3,15 €	3,10 €	-	3,17 €
Vaches lait (L)	O	2,85 €	-	-	2,88 €
	P	2,80 €	2,65 €	-	2,64 €
Génisses VML	U	-	4,20 €	4,30 €	4,06 €
	R	3,25 €	3,55 €	3,74 €	3,50 €
	O	3,20 €	2,90 €	-	3,15 €
Taureaux VML	URO	2,75 €	2,60 €	3,03 €	2,78 €

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **12/06/2018**

Effectif total: 211 - Taux de vente: 88%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS							
Broutards : Les cours se stabilisent après plusieurs semaines de hausse. La demande reste bonne dans les bons lots d'automne. Laitonnes : Quelques lots d'automne sont mis en vente et sont bien valorisés.	M	E	300-350	-	-	-	
			450-500	-	-	-	-
		U	250-300	-	-	-	-
			300-350	2,97€	3,05 €	3,03 €	-
			350-400	2,77 €	2,93 €	2,89 €	-
			400-450	2,89 €	3,02 €	2,98 €	-
			450-500	2,70 €	2,80 €	2,74 €	-
		R	200-250	-	-	-	-
			250-300	2,84 €	3,20 €	3,04 €	-
			300-350	-	-	-	-
			400-450	-	-	-	-
	F	U	200-250	-	-	-	-
			250-300	2,64 €	2,80 €	2,78 €	-
			300-350	2,77 €	2,84 €	2,79 €	-
			350-400	2,77 €	2,77 €	2,77 €	
		R	250-300	2,50 €	2,59 €	2,57 €	

Effectif total: 415 - Taux de vente: 84%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS							
Taurillons : Quelques lots herbés de qualité tirent bien leur épingle du jeu. Dans le reste de la catégorie, on constate une prestation de qualité globalement médiocre qui ne correspond pas toujours aux beoins exprimés par les acheteurs italiens notamment. Ces animaux voient leurs tarifs plafonner et même se dégrader légèrement pour les sujets les plus âgés. Génisses 18 mois: Transactions normales, même si l'offre est hétérogène. On note un écart dans les tarifs en fonctions de la qualité et des âges.	M	U	300-350	2,78 €	3,00 €	2,92 €	
			350-400	2,74 €	2,92 €	2,85 €	
			400 - 450	2,88 €	2,88 €	2,88 €	
			450 - 500	2,58 €	2,86 €	2,75 €	
		R	300-350	2,62 €	3,01 €	2,91 €	
			400-450	2,40 €	2,66 €	2,50 €	
	F	U	300-350	2,72 €	2,80 €	2,75 €	
			350 - 400	2,51 €	2,57 €	2,53 €	-
			400 - 450	2,51 €	2,51€	2,51 €	-
		R	300-350	2,66 €	2,69 €	2,68 €	-
			350-400	-	-	-	-

Effectif total: 323 - Taux de vente: 94%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE					
VACHES CHAROLAISES							
Vaches/Génisses 30 mois: De forts apports cette semaine. Néanmoins la marchandise est moins que la semaine dernière. Celle-ci trouve rapidement preneur. Taureaux: présentation hétérogène ce qui explique la baisse des cours.	F	E	- 5 ans	2,36 €	2,50 €	2,44 €	-
			5 à 10 ans	2,20 €	2,44 €	2,36 €	-
		U	- 5 ans	1,89 €	2,33 €	2,03€	-
			5 à 10 ans	1,81 €	2,18 €	1.98 €	-
			+ 10 ans	1,81 €	1,99 €	1,88 €	-
		R	- 5 ans	1,71 €	1,93 €	1,85 €	-
			5 à 10 ans	1,67 €	1,89 €	1,80 €	-
			+ 10 ans	1,68 €	1,80 €	1,76 €	-
		O	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
			+ 10 ans	1,61 €	1,64 €	1,51 €	-
GÉNISSES - TAUREAUX							
Taureaux: Cours reconduits avec des prix attractifs.	F	E	24 à 36 mois	1,93 €	2,26 €	2,11 €	-
		U	24 à 36 mois	1,77 €	1,93 €	1,84 €	-
		R	24 à 36 mois	-	-	-	-
		Taureaux		-	-	-	-
	M	U	+ 500 kg	1,64 €	1,86 €	1,72 €	-

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 11/06/2018

Bovins (235)		
Broutards	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
260 à 310 kg	830 - 920	2,81 - 3,17
320 à 415 kg	920 - 1190	2,81 - 2,88
Taurillons d'herbe		
315 à 390 kg	910 - 1090	2,71 - 2,93
450 à 530 kg	1160 - 1380	2,36 - 2,93
Génisses		
240 à 505 kg (14-24mois)	580 - 1040	2,39 - 2,61
575 à 650 kg (24-36mois)	-	-
Laitonnes		
320 à 390 kg (14-24mois)	870 - 1020	2,60 - 2,74
Taureaux		
815 à 1130 kg	1320 - 1970	1,62 - 1,89
Vaches		
Vaches légères	950 - 1160	
Vaches entre deux	1180 - 1400	

Apports de bonne qualité en broutards et taurillons d'herbe. La vente est rapide et globale à des tarifs très fermes. Demande suivie en femelles d'export à des cours facilement reconduits. Vente globale en taureaux malgré un fléchissement des tarifs. Sortie plus importante en vaches et de meilleure qualité permettant un placement rapide et quasi-total (1 seul invendu) à des tarifs qui progressent.

Prochain marché : le lundi 18 juin aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 30/05/2018

BROUTARDS 6-12 MOIS
Effectif total : 143 - Taux de vente : 100%

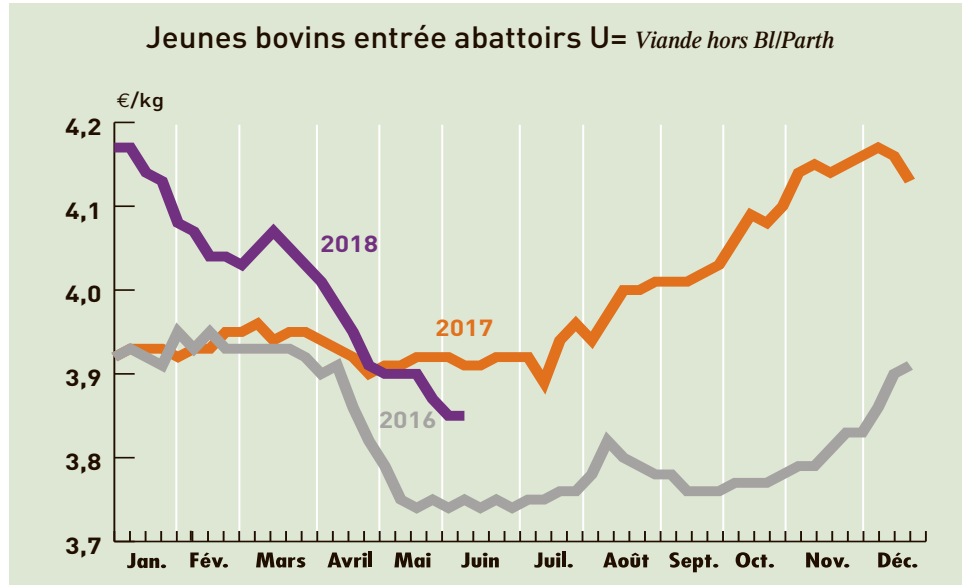
RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Charolais							
La demande en broutards reste très forte expliquant les cours relativement haussiers. Cette semaine est marquée par un apport en laitonnes de +300 kg conséquent et de très bonne qualité; elles trouvent preneurs très rapidement.	M	U	200 - 250	2,81 €	3,37 €	3,15 €	-
			250 - 300	2,88 €	3,13 €	3,04 €	+0,02
			300 - 350	2,84 €	3,13 €	3,03 €	+0,07
			350 - 400	2,73 €	2,85 €	2,78 €	-
			400 - 450	2,79 €	2,98 €	2,81 €	+0,04
	F	U	250 - 300	2,27 €	2,57 €	2,42 €	-
			300 - 350	2,48 €	2,79 €	2,64 €	-
		R	300 - 350	2,18 €	2,52 €	2,38 €	

Bovins

Gros bovins morts entrée abattoir (en euros/kg net, frais de transport inclus) — *Cotations du Bassin Centre-Est du 04/06 au 10/06/2018*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,91 €	-	-			
Races mixte		-	3,51 €	3,50 €	3,50 €	-	
Races lait					-	3,23	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	3,40	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,04 €	3,88 €	3,69 €	3,50 €	-		
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,96 €	3,83 €	3,75 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,07 €	3,90 €				
Races mixte				3,41 €	3,36 €	3,33 €	
Races lait					-	-	3,02 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,59 €	4,19 €	3,93 €	3,84 €			

Tendance : Marché difficile pour les mâles et fluide pour les vaches.



Gros bovins morts entrée abattoir (en euros/kg net, frais de transport inclus) — *Cotations du Bassin Grand Sud du 04/06 au 10/06/2018*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,95 €	3,91 €	3,84 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,77 €	4,52 €	4,09 €	3,88 €	3,64 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,85 €	3,73 €				
Races mixte					3,46 €	3,45 €		
Races lait						-	3,02 €	2,97 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			
Viande +350 kg	4,72 €	4,41 €	4,11 €	3,87 €				

Tendances SEM. 24/2018

Bovins de boucherie

La demande saisonnière est en repli avec la fin de l'année scolaire, mais ce sont les orages et les fortes pluies qui ont le plus d'impact sur la consommation. Difficile de faire des grillades sous l'eau. Dans les campagnes, les sols sont gorgés d'eau et les animaux ne sont pas très à l'aise. Les terrains les moins porteurs doivent être déchargés sous peine de les abîmer, mais cela n'est pas toujours facile quand la nourriture est abondante. Une partie de l'herbe sera perdue ou récupérée en foin de moindre qualité quand le temps se remettra au beau. La croissance des animaux est nettement impactée.

Sur le marché, l'animation commerciale est nettement plus calme, mais les difficultés ne sont pas seulement actées sur les prix, mais également sur des reports d'abattage. Les transactions sont plus tendues avec des tarifs qui peinent à se maintenir dans les femelles haut de gamme. Les tarifs sont plus discutés dans les bonnes Charolaises R= à U lourdes, mais les tarifs se tiennent dans l'entrée de gamme, car les industriels chargent leurs outils avec la marchandise qui coûte le moins cher. Dans les laitières, les tarifs se stabilisent avec le repli de la demande pour la fin de l'année scolaire. En jeunes bovins, le commerce est calme et le climat commercial dans les femelles n'offre pas de perspective de hausse à court terme.

Broutards

L'animation commerciale reste portée par la demande des nombreux marchés exports. Les volumes restent insuffisants pour la demande. Les tarifs se tiennent dans l'ensemble des bons broutards ou taurillons Charolais. L'écoulement garde un rythme assez soutenu vers l'Espagne, mais la concurrence est rude avec la Turquie ou les autres pays de l'UE. Dans les femelles, la modestie de l'offre facilite la vente dans les bonnes laitonnes herbées de 300/350kg. Les tarifs sont stables dans les légères ou les ordinaires exportés vers l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les volumes restent limités, avec une qualité qui pâtit des mauvaises conditions climatiques. Les transactions sont assez actives avec des intégrateurs qui maintiennent leurs prix à des niveaux élevés pour limiter les ventes sur l'Espagne dans les veaux Holsteins ou Montbéliards. La commercialisation est fluide dans les croisés Montbéliards ou Blanc bleus frais, viandés et buveurs.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 30/05/2018

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 143 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise	F	U	- 5 ans	1,95 €	2,08 €	2,02 €	-0,03
			5 à 10 ans	1,72 €	2,05 €	1,87 €	-0,03
			+ 10 ans	1,57 €	1,83 €	1,75 €	-0,01
Génisses	F	E	24 à 36 mois	3,55 €	4,27 €		
		U	24 à 36 mois	1,91 €	2,30 €	-	-

Les lots présentés cette semaine sont de très bonne qualité. Un léger tassement des cours est pris en compte dans les vaches jeunes et à contrario aucun changement des cours n'est visible dans les vaches de + 10 ans. Très forte demande dans les vaches suitées à cette période de l'année.

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **28/05/2018**

Effectif total: 452 - Taux de vente: 84%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
		U	de 32 à 38 kg	2,83 €	3,41 €	3,08 €	-
			de 38 à 44 kg	2,96 €	3,66 €	3,32 €	-
			de 44 à 50 kg	2,26 €	3,15 €	2,72 €	
			> 50 kg	2,24 €	2,89 €	2,66 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,52 €	3,11€	2,90 €	-
			de 38 à 44 kg	2,26 €	3,06 €	2,89 €	-
Effectif total: - Taux de vente :				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	M		(M)	0,97 €	2,09 €	1,52 €	-
	F	U	< 60 kg (F)	0,88 €	1,61 €	1,12 €	-
			> 60 kg (F)	-	-	-	
		R	> 60 kg (F)	0,76 €	1,01 €	0,90 €	-
		O	< 60 kg (F)				
Effectif total: 48 - Taux de vente : 58%				AGNEAUX LAITONS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		U	32 à 38 kg	3,10 €	3,32€	3,21 €	
			38 à 44 kg	2,73 €	2,81 €	2,76 €	
			> 44 kg	-	-	-	
		R	38 à 44 kg	-	-	-	
Effectif total: - Taux de vente :				AGNEAUX MAIGRES - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux maigres		R	25 - 35 KG	95 €	95 €	95 €	-
Effectif total: - Taux de vente :				CAPRINS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Caprins	F	O	-	26 €	44 €	35 €	-

Nette baisse des cours avec quelques invendus après le dernier marché qui était artificiellement euphorique. Les lots d'agneaux extras et bien triés ne subissent pas trop la baisse, contrairement aux lots de second choix, fortement pénalisés.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 11/06/2018*

Ovins : 208	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux gras	-	-
Agneaux laitons	100 - 144	2,53 - 3,29
Brebis	30 - 105	0,50 - 1,10
Béliers	-	-

Volumes stables et toujours de bonne qualité permettant une vente quasi-totale à des tarifs facilement reconduits en agneaux et brebis.

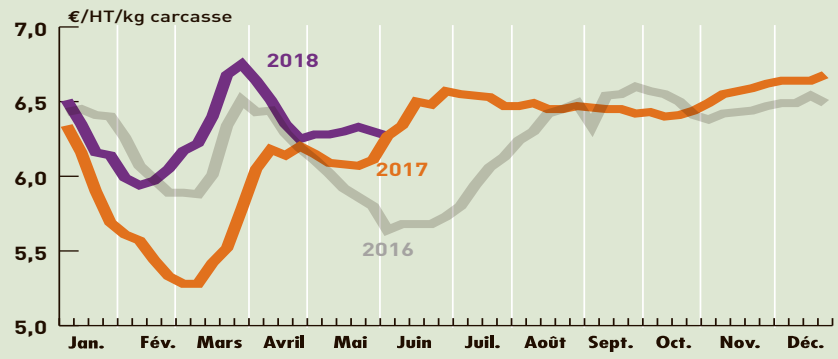
(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer du 04/06 au 10/06/2018*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,64 €	6,00 €
Couvert	16 -19 kg	6,79 €	6,54 €	5,84 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,63 €	5,40 €

Prix moyens pondéré (entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer du 28/05 au 03/06/2018*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,27 €	7,30 €	2,30 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 28/05/2018 au 03/06/2018

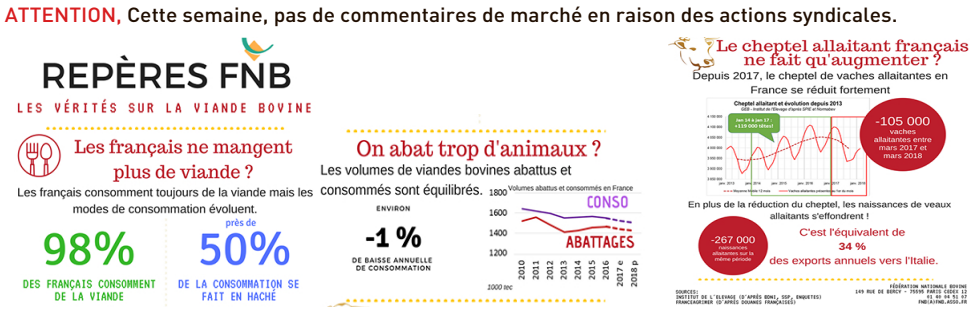
Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,07	7,04	6,45	-	-	-	-
	Var.		-0,03	-0,06	0,01				
	R	6,66	6,75	6,72	-	6,64	6,65	6,54	-
	Var.	-0,12	-0,09	-0,02		-0,01	0,08	0,09	
	O	-	5,72	5,47	-	5,96	5,92	-	-
	Var.		-0,10	-0,23		-0,02	=		
3 (couverts)	U	-	6,97	6,96	6,03	-	6,82	6,66	-
	Var.		-0,03	-0,05	-0,04		0,03	0,04	
	R	6,58	6,62	6,59	5,76	6,66	6,57	6,28	5,79
	Var.	=	-0,05	-0,01	0,07	=	0,03	0,01	0,05
	O	6,06	6,05	6,15	5,56	5,95	5,82	5,76	-
	Var.	0,06	0,04	0,10	0,18	0,01	0,01	0,06	
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,57	5,32	-
	Var.						-0,06	-0,08	
	O	-	-	-	-		5,35	-	-
	Var.						-0,02		

Zone nord : Agneaux : Légère érosion des cours liée à un commerce calme et à la concurrence de l'import. **Brebis :** baisse des cours liée à l'augmentation saisonnière de l'offre. **Zone sud : Application du réseau.**

Commentaire FNB

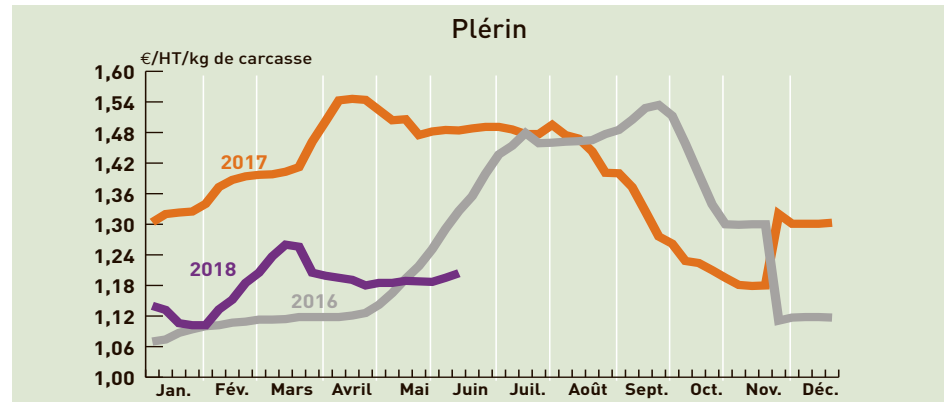
ATTENTION, **Cette semaine, pas de commentaires de marché en raison des actions syndicales.**



Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 083 porcs présentés) *Cotations du lundi 11 juin 2018*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,204 €**



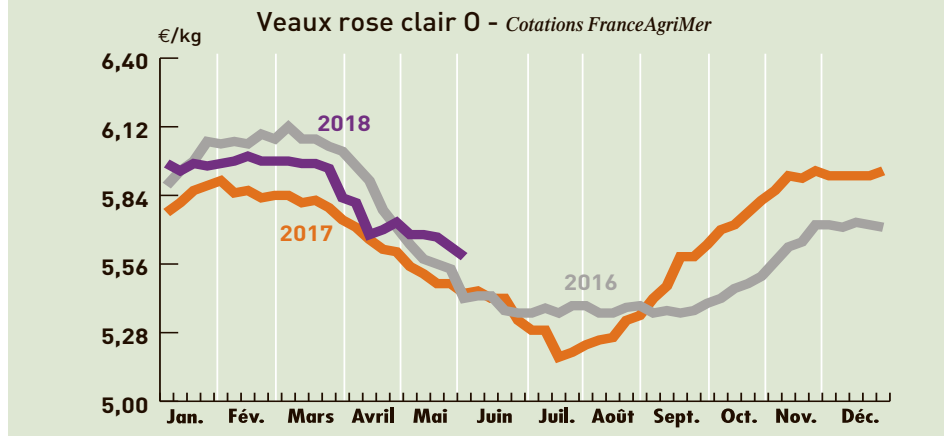
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 01/06 au 07/06/2018*

1,43 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie (kg net entrée abattoir) *Cotations nationale FranceAgriMer du 04/06 au 10/06/2018*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,72 €	-	-
U	-	7,10 €	5,78 €	-
R	-	6,08 €	4,57 €	3,59 €
O	-	5,59 €	4,41 €	3,64 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines (en euros/tête) *Synthèse nationale FranceAgriMer du 04/06 au 10/06/2018*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	701	La demande est toujours soutenue, vente facile.
La Talaudière	493	Cours soutenus sur la bonne marchandise.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	263	5
Femelles	178	8
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	175	2,00

Caprins

Chevreau vif (prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) *Cotations FranceAgriMer du 04/06 au 10/06/2018*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	2,59	0,02	0,77

Céréales

Marché du 31 mai 2018

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	juil.-déc.	172	V	C
	-	-	-	-	-
Nord Côte d'Or	meunier	juil.-déc.	172	V	C
	fourrager	-	-	-	-
Aube/Yonne	meunier	août-déc.	167	N	C
	fourrager	-	-	-	-
ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2017				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	62/63 kg/hl	mai-juin	148	N	C
Sud Côte d'Or	62/63 kg/hl	mai-juin	140	T	C
ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte-d'Or	62/63 kg/hl	juil.-déc.	164,00	V	C
Aube	62/63 kg/hl	août.-déc.	158,00	N	C
MAÏS	RÉCOLTE 2017				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		juil.-sept	156	N	C
POIS	RÉCOLTE 2017				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or	fourrager	juin	170	N	C
Yonne	fourrager	juin	165	N	C
Aube	fourrager	juin	170	N	C
POIS	RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or	fourrager	août-déc.	185	A	C
Yonne	fourrager	août-déc.	185	A	C
Aube	fourrager	août-déc	185	A	C
Luzerne déshydratée	RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	18% 1ère main	11 de juin	172	V	
Pulpes de betterave	RÉCOLTE 2017				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	-	-	-	-	
Pulpes de betterave	RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	-	-	-	-	

Matériel

Tracteur

21 - Vds Renault 651, bon état, 4200 euros. Nettoyeur HP eau chaude, 1000 euros. (réf. 2401)
✆ **06 82 03 98 93**

26 - Vds tracteur IH 553 non bloqué pour pièces 800 euros monte botte Gustin 8 m 400 euros
✆ **09 83 21 20 27 hr**

38 - Vends tracteur Fendt 2805, 4 rm, 80 cw, chargeur à griffe 4800 heures, TB Etat.
✆ **06 62 09 05 14**

Récolte

07 - Vds faucheuse conditionneuse à rouleaux FELLA 3,10m de coupe - TBE - an 2016
✆ **06 18 64 09 25**

21 - Vend faneur Kuhn 5801 MH 2002, TBE, prix 2900 Ð HT - (réf.2402)
✆ **06 76 60 41 10**

71 - Vds presse MF167V, chambre variable, pickup 220, ameneur rotatif rotocup 14 couteaux, 5 courroies, liage filet, inverseur commande boitier, 4.800 bottes, année 2008.
✆ **06 71 06 34 90**

74 - Recherche faucheuse longueur de coupe 1,65m, en bon état de marche.
✆ **04 50 94 93 20**

74 - Vds faucheuses Vicon KM 281 Neimeyer 230h, tracteur Case 733, 4900h, TBE, retourneur d'andain Dion TBE.
✆ **04 50 62 15 08**

89 - VENDS presse John Deere 590, 13 000 bottes, 4 500 euros à débattre (réf. 24VB3)
✆ **03 86 45 46 39**

Arbo-viti

69 - Vends groupe solo - Cuves émaillées - 2 cuves béton ipoxi - Pompe vendanges - Pompe à vin - Autre matériel.
✆ **06 83 87 65 58**

69 - Vends groupe solo - Cuves émaillées - 2 cuves béton ipoxi - Pompe vendanges - Pompe à vin - Autre matériel.
✆ **06 83 87 65 58**

Irrigation

89 - Constructeur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 2301)
✆ **03 86 55 98 85**
06 86 01 50 99

Cave

69 - Vends tour de refroidissement inox Durafroid Epa 130 puissance 300 kwh à 60° prix 11 000 euros.
✆ **06 63 18 32 28**

Agri. divers

18 - Vends vis sur chariot, 12 m, Denis, diam. 160 disj., inv., 2.000 euros - tunnels(s) aération grains, 10 euros - brouette automotrice 4 x 4 neuve, moteur 5 cv.
✆ **06 33 00 76 22**

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland,Fahr, Fiat, MF, Renault, Fendt, Welger et autres.(réf. 220B)
✆ **06 29 81 80 05**

21 - VENDS deux remorques fourragères 4 roues, longeur 5.50 m., très bon état (réf. 24VB1)
✆ **03 80 90 08 73**

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 24- 26- 28- 32- 40- 44 dis, chisel et canadien 3 m, charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 3- 4 m, round-ballers. www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vds fauch + and + pir Kuhn, Claas Markant 40, chain fumier 100 m rampe 4 m, Cornadis, charrue Kv 3 socs, 4 roues polo 145/80/13, 2 pneu neuf 16/9//34, 5 pneus 11/22,5, vieux s maïs 4 rgs, Nodet 15 rgs, engrais 600 l.
✆ **06 95 19 50 83**

38 - A v. moto fauch AEBI BM 5 mot. essence 9 cv, boite à inversion 4 vitesses pneus + roues grilles à fernieure rapide + 1 lame neuve machine en TBE : 1750 euros.
✆ **04 76 53 83 22**

42 - A saisir abris tunnels occasion 20 m + bâche neuve + plans, 3580 Ð, livraison possible.
✆ **06 62 01 50 93**
ou ypascalin@yahoo.com

58 - VENDS cause retraite : - presse moyenne densité Rivière Casalis RC 490, bon état, - tracteur Deutz D 4006, 1969, - pompe hydraulique neuve, bon état (réf. 230A)
✆ **06 20 87 11 85**

71 - Vends andaineur Kuhn GA 4311, 2.000 euros, plateau paille 9 m, 4.500 euros, chargeur Agram HM24, adapt. MF Someca.
✆ **06 87 37 14 14**

73 - presse balle ronde 570 John Deere ficelle, semoir engrais 500 l, épandeur fumier 6T, faucheuse 4 assiettes, herse émousseuse, presse MF 802S, monte botte 8 m, vêleuse, pressoir à vis, batteuse, van, moulin à grains, scie à ruban, moteur Bernard essence.
✆ **09 70 91 58 33 HR**

74 - Vds presse Gallignani 2120 l pour pièce, 1 000 Ð. Vds tracteur Deutz Farh 4006, 5 000 h, 4 000 Ð.
✆ **06 18 23 13 48**

84 - Vends 5 tunnels 8 m x 125 m Richel, calibreuse à melon Setop à poids, tracteur New Holland TCE 45, an. 2003, TBE.
✆ **06 09 09 57 18**

Elevage

38 - je recherche 2 niches à veaux, 1 ou 2 places.
✆ **06 89 36 56 22**

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds camion bétaillère J9 - 1989 - 100 000 kms caisse Corneloup bon état 4200 euros avec TVA.
✆ **06 85 82 49 89**

71 - Vends Ranger Polaris, Diesel, 16.000 km, cabine chauffée, TBE.
✆ **06 88 59 16 46**

84 - Vends Ford Ranger de 2015 3.2 l, boite auto, 28 600 km toutes options rideau de benne, intérieur cuir, sièges chauffants, crochet attelage - prix 28 000 euros.
✆ **06 60 34 66 03**

Tourisme

69 - Vends Partner Tepee EHDI 90 cv. 1,6 l. diesel. Année modèle 2014 137 000 km. 1ère main très bon état 2 pneus neige montés sur jantes. Prix 9900 euros à débattre.
✆ **04 78 19 62 00**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds andaineur GA 3501 pirouette Pottinger 4 toupies presse Claas Roland 44.
✆ **06 89 57 71 82**

21 - CHERCHE herbe sur pied, région Semur en Auxois (réf. 2202)
✆ **06 80 23 93 99**

39 - Vds luzerne enrubannée secteur nord Jura, chargement possible semi-remorque
✆ **06 15 26 60 79**

39 - Vds luzerne enrubannée secteur nord Jura, chargement possible semi-remorque
✆ **06 15 26 60 79**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02**
ou 03 84 32 30 91

71 - Vends faucheuse conditionneuse Kuhn FC 243. Année 2011. Cause cessation.
✆ **06 16 46 36 49**

Fourrage

Dans l'Yonne **SNC ETA PICOUET** vous propose dès aujourd'hui **pressage de paille** et foin avec dispositif cutter brins long ou court.
Contact 03 86 95 04 81

39 - Vds paille blé orge colza foin 2017 de qualité liv camion remorque
✆ **06 73 92 81 55**

69 - Recherche coupe de foin ou foin à moitié pré à pâturer.
✆ **06 70 30 87 43**

Propriété

58 - Dispo. 11/2019 exploitation + bâtiments + maison, TBE, 310 000 euros (expertisés), env. 20 ha X 3 000 euros, drainage 20 000 euros + 110 ha en location (réf. 200D)
✆ **06 06 68 29 78**

58 - VENDS 42 ha dont 2 ha 39 de champs, région Guipy et Beaulieu libre au 31/12 (réf. 24VB2)
franck.brade@sfr.fr

71 - Vends jolie propriété Savigny/Seille, 4 ha de terrain, 2 logmts 100 m2 chacun, dépendance bât. exploit. 300 m2, prix sur demande.
✆ **07 89 05 70 16**

Terrain

01 - Recherche terres agricoles toutes surfaces
✆ **04 74 22 21 54 hr**

38 - ACHETE TERRAIN AGRICOLE PLAT OU LEGERE PENTE-MÊME FRICHE-LIBRE D\'OCCUPATION-DEPARTEMENT ISERE- SECTEUR VOIRON-ST MARCELLIN-BOURGOIN FAIRE OFFRE PAIEMENT COMPTANT
✆ **06 83 38 50 63**
APRES 19 H

Divers

07 - Mr Franck : le plus grand voyant Medium guérisseur expert retour affectif de l'être aimé, désenvoutement, protection, chance aux jeux, etc...travail sérieux et efficace
✆ **06 03 27 81 28**

69 - Vends plt bois 50x40 (350) - Tuyaux alu diam 50 (crochet) asperseurs + perches 2,20 0,80 0,40 sortie de bonne vanne 0,70 avec filtre - 4 pneus 165/70R14 85R super LT 30-4 bon état.
✆ **06 70 51 06 62**
ou 04 78 45 50 01 HR

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services

PRELEVEZ VOS ECHANTILLONS SANS SORTIR VOTRE MOISSONNEUSE BATTEUSE
Simplicité – Rapidité-Performances
minibatt +
GODÉ
03 23 66 20 05
www.gode.fr

BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

remorques Lambert
ALLIANCE
Remorque Lambert 16T
Tandem 110 colaert
Roues Kargo Radial
année 2018
16 800 € - Démo
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

legrain
l'Appareil d'Allaitement Automatique
super promo 2018
du 15 juin au 15 juillet
jusqu'à 12% de remise
sur les machines d'allaitement automatique et les accéssoires
demandez votre bon de commande au:
02 32 57 60 73

FOURNITURE ET POSE DE GÉOMEMBRANES
ASQUAL
Firestone
Couverture de fosse
SODAFGÉO
ÉTANCHÉITÉ
Fosses à lisier
B.T.S.
Réserves d'eau
POCHES SOUPLES
www.sodafgeo.fr
ZI Le Petit-Bourbon - BELLEVILLE-SUR-VIE - 85170 BELLEVIGNY
Tél. 02 51 24 40 15 - Fax 02 51 24 40 09 - contact@sodafgeoetancheite.fr

POUR TOUTE RÉSERVATION
CONTACTEZ
VOTRE SERVICE COMMERCIAL
RÉUSSIR HABITUEL

CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
DEPUIS 30 ANS
UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT
ECONOMIQUE • ESTHETIQUE • DURABLE • SIMPLE
POSSIBILITÉ DE MONTAGE I GARANTIE DECENNALE I ELEVAGES I VITICOLE I STOCKAGE I PME-PMI I CHEVAL
Tél. : 05 65 81 29 66 - www.batiments-kit-uniservice.com

Elan
✆ 01 49 84 94 28
RINÇOTOP®
Le RINÇOTOP®, pratique, simple et robuste est un appareil, qui raccordé à une arrivée d'eau claire, permet de rincer efficacement les bidons de produits de capacité de 1 à 20 litres, notamment lors de leur transfert dans les cuves de tous types de pulvérisateurs agricoles.
152€ TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 30001
Cet appareil comprend :
• Un pistolet en plastique robuste, résistant à haute pression maxi 5 bars. • Un conduit en tube inox coudé qui après avoir vidé le produit dans la cuve, peut s'enfoncer et aller au plus profond du bidon, le rincer et récuperer dans cette cuve le produit résiduel en évitant les éclaboussures. • Une buse rotative fendue en tête, propulsant un jet à force laminaire qui pulvérise l'ensemble de l'intérieur du bidon, évacuant les résidus phytosanitaires dans la cuve, et facilitant un nettoyage complet de celui-ci. En récupérant ces résidus, vous protégez l'environnement, gagnez en efficacité sur le transfert du produit et économisez jusqu'à 5% du produit utilisé.
BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
30001		152,00	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EA14 - Photos non contractuelles

Défi~Mat
ST-FLOUR 15 : Yves PECHOULTRES
04 71 60 70 50 ou 06 08 10 02 02
www.defimat.fr

TRACTEURS	an	Heures	CV
CASE IH JX 95 U, char quicke Q 40 BMS 170	2013	3000	95
CASE IH 1056 XL, **bon état** tracteur suivi	1990	8300	105
CLAAS Celtis 446+, boite 20/20 doubleur	2007	6500	90
CLAAS Celtis 446 RX, char MX 80 BMS 170	2005	5000	90
DEUTZ 5105-4G, char manip. 85 + bms	2016	800	102
DEUTZ Agrofarm 420, boite 40/40	2012	2500	90
DEUTZ Agrotron K 410, char MX T8 BMS 170	2010	4900	100
DEUTZ Agrotron L730, pont av et cab susp	2012	2600	220
JOHN DEERE 1640, cabine SG2	1985	11000	65
JOHN DEERE 5080 M, char faucheux 85,S	2013	1800	80
JOHN DEERE 5100 M, char quicke Q46	2016	1000	100
JOHN DEERE 6110, char MX 40-85 CROCO 150	1999	6800	85
JOHN DEERE 6230 P, char JD 631 - bms 2 m	2010	6200	100
JOHN DEERE 6820, autoquad - TLS - 4 DE	2006	6900	135
JOHN DEERE 6150 R, direct drive - TLS - HCS	2015	2500	150
JOHN DEERE 7230 R, comand quad Frein Pneum	2012	3500	230
JOHN DEERE 8270 R, autopower - TLS - HCS	2014	4300	270
KUBOTA M 125 X, boite 16/16	2008	3800	125
M. FERGUSON 4245, char MF 873	2000	5200	85
M. FERGUSON 5440, dyna 4, char MX u8	2011	4700	100
M. FERGUSON 6140, char mx 40-70	1997	5200	90
M. FERGUSON 7465, dyna VT - cab et pont susp	2012	950	135
M. FERGUSON 7485, dyna VT - cab et pont susp	2004	10000	155
NEW HOLLAND T5-95, char stoll 740 t/ BMS 160	2014	2500	95
RENAULT 80-14, cabine, **BE**	1991	12000	80
RENAULT Ares 630 RZ, cabine suspendue	2000	7300	130
SAME Silver 100-4, boite 45/45	2002	3000	100

DIVERS	an	capacité
Andaineur KUHN - GA 4121 GM, tandem, monorotor	2003	4,10 m
Andaineur KUHN - GA 4121 GM, tandem, monorotor	2003	4,10 m
Andaineur KUHN - GA 8020, double andain, entrainement hydrau	2009	8 m
Andaineur KVERNELAND - 9043, tandem, monorotor	2004	4,30 m
Enrubanne KVERNELAND - 7420, film 750, bras char, plante botte	2008	
Faneuse FELLA - TH 680 H, 6 toupies, mise oblique hydo	2003	6,80 m
Faneuse KRONE - KW 7,92, 8 toupies, mise oblique hydro	2014	7,80 m
Faneuse KUHN - GF 6401 MHO, 6 toupies, mise oblique hydro	2001	6,40 m
Faneuse KUHN - GF 8702 T, 8 toupies, semi portée	2011	8,70 m
Faneuse VICON - FANEX 683, 6 toupies, mise oblique méca	2000	6,80 m
Faucheuse KUHN - GMD 800 GII FF, 8 disques, chang. rap cout	2012	3,10 m
Faucheuse CLAAS - DISCO 3100, 8 disques, chang. rap cout	2011	3,10 m
Conditionneuse KUHN - FC 302 G, condi fléaux, timon latéral	2000	3 m
Presse BR JD - 568, rotoflow, filet, éjecteur	2006	2 m
Presse BR JD - 592, ficelle filet, hy flow bale track	2004	2,20 m
Presse BR CLAAS - ROLAND 250 RC, filet, rotocut éjecteur	2006	2 m
Presse BR MF - 416 V, filet, éjecteur	2011	2,20 m
Presse HD CASE IH - 530, 80x70, 4 noueurs ventilés	1998	2 m
Cueilleur CAPELLO - Quasar R 6, broyeur 3 cout, pour JD 8400	2015	6 rgs
Mois. bat LAVERDA - 255 AL 4WD, 5 secoueurs, coupe 4,80	2004	210
Tonne à lisier PICHON - TCI 6, vanne std, **bon état**	2001	6000 L
Tonne à lisier AGRIMAT - CHE 110, bras pompage 200, **TBE**	2011	11000 L
Epand. à fum. ROCK - Silex 2, com élect, porte hydraulique	2007	10 m³
Epand. à fum. JOSKIN - Siroko 5010/11, com élect, prte guillotine	2011	11 m³
Bétaillère CAP ALLIANCE - pont coulis., séparation intérieure	1997	5,60 m
Rotapointe HOWARD - R 600 S-305-F1, attelage ar, rouleau paker	2005	3 m
Charrue NAUD - 4 socs, sécurité boulon, **état moyen**		
Sem. mono KVERNELAND - ACP NPXX optima, micro granulateur	2011	4 rgs
Epareuse GYRAX - 1051, com élect, bras 5 m	2011	1 m
Epareuse KUHN - T 4734 M, téléflexible, bras 4,70	2004	1 m
Epareuse BERRY - MANTAX, téléflexible, bras 4,50		1,10 m
Epareuse ROUSSEAU - europe initiale, téléflexible, bras 5 m	1999	1,2 m
Epareuse BOMFORT - 90-184-53, com élect, bras 5 m	2004	1,20 m
Broyeur de refus FEOR - TFS 250, marteaux, roues porteuses	2016	2,5 m
Desileuse JEANTIL - DP 4200 RE, com élec, goulotte latéralle	2006	4,2 m³
Desileuse JEANTIL - DP 5800 RE, com élec, goulotte orientable	2002	5,8 m³
Distributrice LUCAS - Castormix 110 UCE, pesée, gltte latéralle	2003	10 m³
Mélangeuse LUCAS - SPIRMIX 130, pesée, simple vis anneau	2014	13 m³
Mélangeuse TRIOLIET - Solomix P2-1600 ZK, com élect, pesée, dble vis, paillage	2013	16 m³

69 - Av salle de traite 2x5 Décro 2000 euros cause cessation niche à veaux type Iglod avec cornadis 16 places 2500 euros - Poney 11 ans très gentil 1500 euros.
✆ **06 06 59 79 57**

69 - Jumelage pneus R35xM255 branches + taquets - Amazo Alternative 3 m. B état citerne fioul 2 paroies 2100 l. 4 pieds + 1 de 1000 l. acier locaux 170 m2 stockage fermés B. accès.
✆ **06 27 68 21 17**

71 - Sculpteur recherche de gros cèdres morts (diamètre minimum de 80 cm, morts sur pied, chablis, découpés en billons...). Se déplace dans toute la France si le sujet en vaut la peine. Contactez Philippe Bray par courriel à philcreation3@yahoo.fr
✆ **06 80 44 08 93**

88 - Vends tour bois métal marque Encomat7 maxima vio très peu servi faire offre.
✆ **06 08 71 42 96**

88 - Vends pompe à eau pour attelage 3 points tracteur.
✆ **06 08 71 42 96**

Offre

Emploi

RECHERCHE
Alysé — Pour la performance des éleveurs
un(e) AGENT de pesées
Secteur Toucy - Mézilles
CDI - Temps partiel
Contact 03 86 92 36 40

01 - Recherche salarié polyculture élevage
✆ **06 73 17 95 80**

01 - Expl. Polycultures élevage recherche salarié temps plein pour CDI. Permis VL exigé.
✆ **06 99 70 99 71**

01 - En Suisse 20 min de Lausanne cherche salarié H ou F sur une expl. laitière et élevage en (AOP Gruyère) traite et soins du troupeau ferme bien équipée nourri(e)-logé(e).
✆ **0041 795 610 840**

21 - CHERCHE apprenti en polyculture élevage, nourri et logé à partir du 1er août (réf. 2101)
✆ **06 82 44 28 60**

39 - Cherche chauffeur moissonneuse-batteuse
✆ **03 85 74 40 01**

42 - Offre logt T2, neuf, ds exploitation agricole, chiens, chevaux, vaches, contre travaux divers. Idéal retraité. Expérience exigée.
✆ **06 89 89 06 17**

42 - Exploitation agricole polyculture élevage lait, cherche apprenti.
✆ **06 34 29 01 05**

67 - Cherche personne pour conduire des engins agricoles et des moissonneuses. Notions de mécanique souhaitées. F-67550 Eckwersheim.
✆ **06 12 64 41 34**
ou jardindes4saisons@wanadoo.fr

69 - Expl viticole sud beaujolais rech cuisinier H/F fin août cuisine familiale CDD 15 jrs env.
✆ **04 74 67 04 37**

71 - Cherche salariés agricoles pour saison paille.
✆ **03 85 81 08 65 (le soir)**

Service

21 - RECHERCHE battage moisson 2018, CR 8070, 7.60 m., coupe colza, Sud 21 - Nord 39 (réf. 1705)
✆ **06 86 00 02 01**

58 - PROPOSE tous travaux fenaison + pressage foin et paille, carrées ou rondes, 30 kms autour de Saulieu, travail sérieux (réf. 2203)
✆ **06 86 91 90 62**

Demande

Emploi

07 - Homme sérieux cherche entretien propriété gardiennage contre logement gratuit
✆ **07 89 47 91 74**

71 - Recherche travail en tant que aide cuisinière en restauration scolaire, autour de Fleurie et Belleville-sur-Saône.
✆ **07 77 05 29 71**

Mariage

Rencontre

69 - H. 46 ans célib. catho agri rech JF ou Vve sér avec ou sans enfant aimant les animaux même profil 35 à 52 ans.
✆ **06 82 35 31 37**

Animaux

Bovin

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vend reproducteurs charolais : 3 mâles (18 mois), père Artois, Hamel, Cabar P et 2 génisses pleines de Cabar P et Exotic P, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires.(réf. 0304)
✆ **06 21 88 22 77**

Retrouver nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - 30 veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances (réf. 150C)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc) - 06 67 58 18 03 (Michel) - 06 74 69 62 41 (Bertrand)**

25 - Race MONTBELIARDE vend ou échange vaches laitières, génisses pleines, livraison assurée (réf. 100A)
✆ **03 81 50 46 81**
06 82 66 55 60

42 - Vds taureaux charolais HBC, vêlage facile, élevage et viande. Cuisset J.-Marc.
✆ **06 30 92 60 12**

42 - Elevage Prim'Holstein Vds une trentaine de jeunes vaches au lait, fraiches vêlées, TBO, taurillons pour la saillie, TBO, poss. livraison.
✆ **06 77 99 23 77**

58 - David THOULE, sélectionneur LIMOUSIN, vente permanente de reproducteurs mâles et femelles HBL ou non, - cheptel docile au qualité maternelle et facilité de naissance, - veaux aptent pour la saillie issus de taureaux qualifiés, Possibilité de réserver d'avance (réf - 030H)
✆ **03 45 82 90 10**
06 10 09 65 69

58 - - 21 - El. charolais HBC, GAEC de Beaumont - 58230 Alligny-en-Morvan - EARL Guenot Nicolas - 21230 Allerey VENDS taureaux 18 mois issus de grande lignée, vêlage facile, IND. IBR, prix raisonnable, livraison toutes distances (réf. 220D)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - VENDS taureaux 2 ans et 5 ans, HBC, origine Langillier, - veaux reproducteurs 16 mois. GAEC MARION - Luzy (réf. 2206)
✆ **06 24 42 29 42**
06 07 51 04 99

58 - VENDS taureau adulte et veaux reproducteurs HBC. (réf. 230D)
✆ **06 84 04 06 89**

58 - Vds repros mâles blonde d'aquitaine, 16-18 mois élevage inscrit, Livraison possible. (240B)
✆ **06 83 26 95 44**

69 - EARL JAMA/ Elevage Plein air/ HBL ou non vend taureaux reproducteurs Limousins 20 mois. TBO. Livraison possible.
✆ **06 08 10 22 44**

71 - Vends T. B. taureaux repro. charolais HBC, 2 ans, IBR A, au pré. Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Cheptel IBR A vend 25 vaches charolaises gestantes, suitées, veaux 3 à 6 mois, vacc. FCO 8 et 4.
✆ **06 28 28 75 47**

71 - Elevage Holstein cause cessation, vends 20 vaches en lactation de 25 à 45 L et 14 génisses gestantes de juillet à octobre, génétique Bovec et Seymex, TGS. Alain Bonnet.
✆ **06 84 51 71 10**

89 - Vends charolais HBC (baisse effectif), 60 taureaux de 12 - 17 mois, - 20 génisses de 2 ans, - 30 laitonnes, - 30 vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 210A)
✆ **06 89 18 05 87**
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

89 - PROPOSE génisses AUBRAC pleines (vêlage décembre) ou prête à saillir, bonnes origines issues du berceau. A réserver pour l'automne mâles reproducteurs, parents qualifiés, bonne souche avec lait, facilité de naissance et viande. IBR A. TGS. Emmanuel Hivert - Sceaux (réf. 240A)
✆ **06 38 83 04 06**

Caprin

26 - Vends boucs Saanen issus d IA
✆ **06 77 93 14 17**

Ovin

38 - Cause cessation d'activité : vends lots brebis, agneaux.
✆ **06 83 15 35 24**

42 - Achète brebis, chèvres réforme, agneaux 15 à 45 kg.
✆ **06 07 96 23 40**
pas de SMS

69 - Achète chèvres brebis de réforme.
✆ **06 09 02 61 50**

74 - Vends 2 béliers charolais de 5 ans, 2 béliers charmois de 3 ans.
✆ **06 86 41 16 44**

Equin

71 - Vends comtois hongre, 5 ans débourré, alezan crin noir, pucé vacciné, calme, habitué enfants, balade.
✆ **06 07 97 61 13**

Chien

07 - Agri vds 6 chiots (5f 1m) Border Collie nés le 07/04/2018 (portée de 8) non lof - Mère 250268520359705 - SIREN 800238818 - 250 euros
✆ **06 74 02 34 31**

42 - Vds Labrador chocolat, non lof, nés 14/04/18, portée 2, mère 250268710331184 52RET 809287.
✆ **06 18 38 68 73**

71 - Vends 4 chiots mâles Berger allemand, Lof, nés le 05-04-2018, pucés, vaccinés, mère très affectueuse et sociable, n° ident. mère : 250268500840880, siret : 51811687600013.
✆ **06 87 41 16 23**

74 - A réserver beauceron non LOF, portée de 7 chiots, pour garde et troupeau. Siren : 398067215. Mère : 205 269 500 286 422.
✆ **06 59 36 51 35**

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
expire fin |__|__|/ |__|__| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2015 à 1,79 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,87 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DROIT DE PRÉEMPTION

INSERTION DROIT DE PREFERENCE

DES PROPRIETAIRES DE TERRAINS BOISES (C. for. Art L331-9 et suivants)

Commune de VOUDENAY (21230) : Vente de la pleine propriété d'une parcelle en nature de taillis, cadastrée : Section E, n°244, Lieudit LES PAUTRAS, Superficie de 00ha 11a 45ca.

Le prix de la cession est de MILLE CENT EUROS (1.100,00 EUR),

Emoluments et débours CINQ CENT DOUZE EUROS (512 €),

payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique.

Affichage en mairie effectué le 5 Juin 2018

Tout propriétaire de parcelle boisée contigüe doit faire parvenir sa décision d'exercer son droit de préférence aux conditions proposées, dans un délai de 2 mois suivant l'affichage en Mairie, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à l'étude de Maître Arnaud NICOLARDOT, 36 rue Ledru Rollin 21000 DIJON, où domicile a été élu à cet effet. Acte authentique dans les deux mois de la date de réception de l'exercice de ce droit, sous réserve de l'exercice du droit de préemption de la SAFER.

Pour insertion, le Notaire

AL212421644

TRANSFERT DE SIÈGE

AVRIL INVESTISSEMENT

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 25 B rue Verrerie
21000 Dijon
RCS Dijon 521 500 231

Avis

Par assemblée en date du 30 avril 2018, il a été décidé de transférer à compter de ce jour le siège social de la SCI AVRIL INVESTISSEMENT, du 25 B rue Verrerie - 21000 Dijon au 23 rue Condorcet - 21000 Dijon et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis

AL212421584

AVRIL CONSEIL

SARL au capital de 7 500 €
Siège social : 25 B rue Verrerie
21000 Dijon
RCS Dijon 450 366 059

Avis

Par assemblée en date du 30 avril 2018, il a été décidé de transférer à compter de ce jour le siège social de la SARL AVRIL CONSEIL, du 25 B rue Verrerie - 21000 Dijon au 23 rue Condorcet - 21000 Dijon et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis

AL212421585

SARL CANNET MIGNOT
Cabinet d'avocats
2 bis rue du cap vert
21800 QUETIGNY
www.scpmcm.com

LAFODI

SARL au capital de 150 000 €
Ancien Siège social : 5B rue du Point du Jour -
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
Nouveau Siège social : 5 Rue Grande
21110 MAGNY-SUR-TILLE
RCS DIJON B 501 421 739

AVIS

Aux termes d'une décision en date du 30 Avril 2018, la collectivité des associés a décidé de transférer à compter du même jour le siège social de la société au 5 Rue Grande – 21110 MAGNY-SUR-TILLE et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis

AL212421630

A-LASS CONSULTING

EURL au capital de 500 €
Siège social : 34, rue Champ Chardon,
92130 Issy-les-Moulineaux
834 500 910 RCS de Dijon

En date du 04/06/2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société 1, rue Pasteur, 21000 Dijon, à compter du 04/06/2018Gérant : M. LASSOUED Anis, demeurant 1, rue Pasteur, 21000 Dijon Radiation au RCS de Nanterre et réimmatriculation au RCS de Dijon

AL212421662

Lexan Avocats
Société d'avocats
ZIRST II – 55 rue Blaise Pascal
38330 Montbonnot Saint Martin

O2 FLY

Société par Actions Simplifiée
au capital de 2.000 euros
Siège social
12C rue Prieur de la Côte d'Or
21000 Dijon
799 854 195 RCS Nîmes
(en cours de transfert auprès du R.C.S de Dijon)

Décisions de l'Actionnaire unique en date du 27 avril 2018

Transfert du siège social de VILLENEUVE LES AVIGNON (30400) – 7 bis Impasse de l'Harmas – Montagne aux Chèvres à DIJON (21000) – 12C rue Prieur de la Côte d'Or, avec effet à compter du 27 avril 2018.

Anciennes mentions :

Siège social : 7 bis Impasse de l'Harmas Montagne aux Chèvres 30400 Villeneuve les Avignon

Nouvelles mentions :

Siège social : 12C rue Prieur de la Côte d'Or 21000 Dijon

Madame Aude LEMORDANT, demeurant 12C rue Prieur de la Côte d'Or – 21000 Dijon demeure Président de la Société.

Pour avis,

Le Président.

AL212421668

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2018 de la

société civile immobilière dénommée «LES PAILLOTTES DE LAURE», il a été décidé de

transférer le siège social de ladite société, de DIJON (21000), 4 boulevard de la Fontaine des Suisses à PORNICHET (44380), 6 Avenue Gustave Flaubert à compter du même jour. Les statuts seront modifiés en conséquence et la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de SAINT-NAZAIRE.

Pour avis, la gérance.

AL212421703

MODIFICATION DE CAPITAL

FLAD

Société à responsabilité limitée
au capital de 85 000 € porté à 510 000 €
Siège social
4 Les Jardins de Camille
21200 Levernois
534 147 756 RCS Dijon

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mai 2018 a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 425 000 € par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après.

Capital social : Ancienne mention : 85 000 € / Nouvelle mention : 510 000 €.

Pour avis

La Gérance

AL212421690

CONVOCATION

Société Coopérative Agricole
Groupement de Producteurs
Simmental Française
Siège Social
1 rue des Coulots - 21000 Dijon
Coopérative agréée
sous le n° 2415

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les associés de la coopérative sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 27 juin 2018 à 19 heures au 1 rue des Coulots à Bretenière (21110) pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation du procès-verbal de l'AGO du 21 Juin 2017

Compte rendu d'activité 2017

Rapports du Commissaire aux Comptes

Mise aux voix de ces rapports et quitus aux administrateurs

Répartition et affectation du résultat

Constatation du montant du capital social

Renouvellement du tiers sortant des membres du Conseil d'Administration

Fixation de l'indemnité allouée au conseil d'administration

Questions diverses

Selon toute vraisemblance, en raison du nombre important d'associés coopérateurs appelés à voter, cette première assemblée ne réunira pas le quorum requis.

Les associés coopérateurs sont dans ces conditions, convoqués à une seconde assemblée qui délibérera sur le même ordre du jour et qui se tiendra le :

Jeudi 28 Juin 2018 à 9 h 30

A la Salle des Fêtes de Sacquenay - 20 rue de l'Hôpital - 21260 SACQUENAY

Les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège social, à partir du 15ème jour précédent cette assemblée, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, des comptes annuels et des résolutions proposées.

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article 38 § 2 des statuts, chaque membre de GAEC ayant la qualité de chef d'exploitation est appelé à voter les résolutions proposées, soit en assistant aux assemblées, soit en se faisant représenter.

Le Conseil d'Administration

AL212421671

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif de l'annonce n° 210821075 passée dans Terres de Bourgogne le 23/02/2018 n° 1464 il fallait lire : la société GFA te o vine o te ORA siren 453333262 sera immatriculée **au RCS de Libourne**

Pour avis le Gérant

AL212421691

CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

Monsieur Yannick, Joseph CHIOLO, né le 30 janvier 1993 à SAINT-AVOLD (MOSELLE),

de nationalité française, demeurant 30 Boulevard Maréchal Joffre 2100 DIJON, dépose une

requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique ANTION, afin de s'appeler à l'avenir ANTION. Ce changement de nom s'étendra de plein droit à son fils, Léopold, Olivier CHIOLO, né le 5 novembre 2016 à DIJON, de nationalité française, demeurant 30 Boulevard Maréchal Joffre 21000 DIJON.

AL212421664

MODIFICATION DE STATUTS

ABCM

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social
3 rue du Ciel - 21420 Savigny les Beaune
800 821 209 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 10 janvier 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de fourniture de toutes prestations de services et de conseil de quelque nature que ce soit et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis.

AL212421667

SARL CANNET MIGNOT
Cabinet d'avocats
2 bis rue du cap vert
21800 Quétigny
www.scpmcm.com

VETERINAIRES LES ESSARTEAUX

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
Capital : 1.570.000 euros
Siège social
6 rue du Professeur Louis Neel
21600 Longvic
RCS : 481 686 962

AVIS

Aux termes des décisions de l'associée unique du 5 Avril 2018, il a été décidé à compter du même jour :

- le changement de la dénomination sociale de la société qui devient : METAVET,
- l'augmentation du capital social de la société pour le porter de 1.570.000 euros à 1.895.461 euros.

Les statuts seront modifiés en conséquence.

Pour avis

AL212421675

VIEL SAS

Aux termes d'une délibération en date du 5 juin 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire de VIEL SAS, société par actions simplifiée, au capital de 75000 euros dont le siège social est Rue Drouillot 21500 CREPAND, immatriculée 317782845 RCS Dijon, a décidé d'étendre l'objet social aux activités de pose charpente, construction bois, charpente, couverture, zinguerie et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

La Présidente

AL212421676

SCI FLOVAL

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
31 avenue du Drapeau
21000 Dijon
487 989 030 RCS Dijon

Il résulte de l'AGE du 23/04/2018 que : Le siège social a été transféré de DIJON (21000) 31 avenue du Drapeau à DIJON (21000) 31 rue de la Toison d'Or. Le nom de Florence DECAUDAIN, nouveau Gérant, demeurant 31 rue de la Toison d'Or 21000 DIJON, a été substitué dans les statuts à celui de François PIERRON, démissionnaire. La dénomination de la société a été changée de SCI FLOVAL à SCI FL INVEST,

Les articles respectifs 3, 4 et 16 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS : DIJON.

AL212421683

VENTE

VENTE

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM) Vend 1 Appartement T4 sis 91 Rue du Fort de la Motte Giron – 21000 DIJON situé au 4ème étage de 79,03 m² habitables – comprenant: un hall, une cuisine, un séchoir, une salle d'eau, un WC, un séjour, 3 chambres, des rangements, jouissance privative d'un balcon + UNE CAVE. DPE : E – UG 4573/ EI 0593 PRIX LOCATAIRE DEPARTEMENT : 114 000 € hors frais de notaire et bancaires. Lot soumis à la copropriété. Nb de lots dans la copropriété (y compris les annexes) : 174 lots. Quote-part de charges de copropriété : 2 680 €/AN soit 223 € / MOIS. « Renseignements et Visites :GIE VENTES - GROUPE SNI – JULIEN NOEL Tél : 09 79 99 02 15 – jnoel@groupesni.fr. Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de la Côte d'Or ainsi qu'aux gardiens de SCIC HABITAT BOURGOGNE pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH

AL212421681

CESSION

SARL CANNET MIGNOT
Cabinet d'avocats
2 bis rue du cap vert
21800 QUETIGNY
www.scpmcm.com

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date du 22 Mai 2018 enregistré à la recette des impôts de DIJON 1 le 29/05/2018 Dossier 2018 26170, référence 2018 A 02212, la société EURL N'DELICE, SARL unipersonnelle au capital de 1.500 €, dont le siège social est situé Rue de la Petite Fin Cellule 8 – 21490 SAINT JULIEN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 831 357 751, a cédé à la société EURL GOUS, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1.000 €, dont le siège social est situé Rue de la Petite Fin Cellule 8 – 21490 SAINT JULIEN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 839 417 771, un fonds de commerce de restauration rapide sur place et à emporter exploité sous l'enseigne N'DELICE sis Rue de la Petite Fin Cellule 8 – 21490 SAINT JULIEN moyennant le prix de 31 000 € réparti de la façon suivante :

- éléments incorporels : 23 000 €
- éléments corporels : 8 000 €

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 22 Mai 2018.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds Rue de la Petite Fin Cellule 8, 21490 SAINT JULIEN pour leur validité et au domicile élu du séquestre SARL CANNET MIGNOT, Avocats, 2 bis rue du Cap Vert 21800 QUETIGNY pour la correspondance.

Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales.

Pour avis

AL212421700

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Cabinet LONJON & Associés
Société d'Avocats
2 Rue Lavoisier
38330 MONTBONNOT
SAINT MARTIN

LASER GAME EVOLUTION I 8

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 Rue de Bastogne
21850 ST APOLLINAIRE
531 292 969 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 18 avril 2018, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Francis VICAT de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé, à compter du 18 avril 2018, en qualité de nouveau gérant Monsieur Mathieu BONNAFIS, demeurant à GIERES (38610) – 6 Rue du Bois Taillis.

Pour avis

La Gérance

AL212421680

EARL DU SOLEIL LEVANT

société civile au capital de 47 670 euros
Siège social : 21400 Gommeville
410 154 983 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 25/05/2018 la collectivité des associés a : autorisé Monsieur TESSON Jean-Pierre à démissionner de ses fonctions de gérant au 31/05/2018 réduit le capital pour le ramener à 40 515 euros et ce au 31/05/2018

Pour avis la gérance

AL212421684

DISSOLUTION LIQUIDATION

JS SECOND ŒUVRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 €
Siège social : 2 Route de Savigny
21200 BEAUNE
820 585 495 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31/05/2018, il résulte que les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette même date et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Samuel KELLER, demeurant Hameau du Moux à Corgoloin (21700), avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à Corgoloin (21700) Hameau de Moux, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Mention sera faite au RCS de Dijon

Pour avis,

AL212421642

SARL CGC

SARL - capital 10 000 €
- Siège : rue de l'acqueduc Darcy 21121 AHUY - RCS DIJON 510 787 542,

l'AGE du 31.05.2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31.05.2018 et sa mise en liquidation amiable, a nommé liquidateur Clotilde LAISNEY (1 rue Crébillon 21000 DIJON) pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus, a fixé le siège de la liquidation rue de l'Acqueduc Darcy 21121 AHUY, C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée.. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS DIJON.

Pour avis le liquidateur

AL212421669

COMADESS

SARL au capital de 30.000 euros
Siège social : Rue de l'Ormeau
Hameau de Challanges
21200 Beaune
529 801 235 RCS Dijon

Aux termes du PV d'A.G.E. du 31/03/2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/03/2018 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur M. Philippe GROSPERRIN, dmt rue Amont – 21360 AUXANT avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur : rue Amont – 21360 AUXANT, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au G.T.C. de Dijon.

Mention sera faite au RCS : DIJON.

Pour avis,

AL212421670

PAGE 12

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège
10 Place Charles de Gaulle
21160 Couchey
Siège de liquidation
10 Place Charles de Gaulle
21160 Couchey
RCS Dijon 499 712 024

DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Emmanuelle GRAND, demeurant 10 Place Charles de Gaulle 21160 COUCHEY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 10 Place Charles de Gaulle 21160 COUCHEY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur

AL212421693

PAGE 12

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège
10 Place Charles de Gaulle
21160 Couchey
Siège de liquidation
10 Place Charles de Gaulle
21160 Couchey
RCS DIJON 499 712 024

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Emmanuelle GRAND de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

AL212421694

SCI EVA

SCI au capital de 10000 euros,
37 rue chabot charny 21000 Dijon.
RCS Dijon 448260356.

A compter A.G.E du 11-06-2018: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Liquidateur durée liquidation: Mr CHELLI Norbert, 9 avenue daumesnil, 94160 Saint Mande. Siège liquidation: adresse liquidateur. Mention au RCS Dijon.

AL212421702

AVIS DE CONSTITUTION

Office Notarial Sobole-Sylvestre
1 H place des Ayers
et rue Henri Marc
21800 Chevigny Saint Sauveur

LES JARDINS DE BERTIN

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 mai 2018 enregistré au SIE DIJON NORD le 16 mai 2018 dossier 2018/25571, référence 2018N 00851, il a été constitué la Société Civile dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination : « Les Jardins de Bertin »

Forme : société civile

Objet : En tous lieux, l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion par location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège : LONGVIC (21600), 20 Rue de l'ingénieur Bertin

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00€) constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérant : les premiers cogérants de la société sont : Monsieur Gauthier, Vincent, Marie BRUNEL et Madame Marie, Céline LAMBEY.

Agrément des cessions : Toutes cessions de parts sociales, y compris celles qui interviennent entre associés, n'interviennent qu'avec l'agrément de l'UNANIMITE de la collectivité des associés donné par décision de nature ordinaire.

Registre du Commerce : La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

La gérance

AL212421572

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 29 mai 2018 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : DK EVOLUTION

Capital : 1 000 €

Siège : 14K Rue Pierre de Coubertin, 21000 Dijon

Objet : Organisation, suivi et contrôle de chantiers en neuf ou rénovation, respect de la réglementation et des délais, qualité des chantiers.

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et droit de vote :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Président : Monsieur John DEBOT, demeurant 23 Rue de Tigny, 71150 Chaudenay.

Directeur Général : Monsieur Samuel KELLER, demeurant Hameau de Moux, 21700 Corgoloin.

Immatriculation : au RCS de Dijon
Pour avis,
AL212421641

PROTIS

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social
51 Rue du 8 mai 1945
21270 Pontailler sur Saône

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PONTAILLER SUR SAONE du 22 mai 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : PROTIS
Siège : 51 Rue du 8 mai 1945, 21270 PONTAILLER SUR SAONE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 5 000 euros
Objet : la vente de matériel d'entretien d'espaces verts et motoculture de plaisance, le négoce de matériaux et toutes prestations d'entretien et réparation de matériel de motoculture de plaisance et la vente de tous articles de pêche.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Monsieur Laurent BASILETTI, demeurant 51 Rue du 8 Mai 1945, 21270 PONTAILLER SUR SAONE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS, Le Président
AL212421666

SCI LONGEAULT SEBILLON

Acte SSP du 15/05/2018, constitution SCI dénommée SCI LONGEAULT SEBILLON.
Capital: 3.000€.
Siège: 10 route Nationale 5 - 21110 LONGEAULT.
Objet: La propriété et la gestion mobiliers et immobiliers et la mise à disposition desdits biens et droits y compris à titre gratuit au profit des associés. La possession ou l'acquisition de biens immeubles bâtis ou non, à l'exclusion de toute exploitation professionnelle en faire valoir de ces biens, propriété de la société la gestion et la location d'immeubles bâtis ou non, à titre exceptionnel, l'aliénation, sous quelque forme que ce soit de biens meubles ou immeubles devenus inutiles à la société. Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations, se rattachant directement ou indirectement à cet objet.
Gérance: M. Cedric Jean Noel SEBILLON, 10 route nationale 5 - 21110 LONGEAULT, et Mme Cécile George Therese AUDRAIN, 10 route Nationale 5 - 21110 LONGEAULT.
Cession de parts: Cession de parts soumises à l'agrément des associés.
Durée: 99 ans.
RCS DIJON.
AL212421674

HOLDING WILEV

Avis est donné de la constitution de la SARL à associé unique : HOLDING WILEV au capital de 1.500 euros.
Siège social : 23 rue Pierre de Coubertin 21000 DIJON
Objet : la prise de participation dans toutes sociétés et entreprises constituées ou à constituer quelles que soient leurs activités, civiles, commerciales ou industrielles par tous moyens, apports, fusion, souscription, achats d'actions ou de parts sociales ou de parts d'intérêt de sociétés civiles.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS DE DIJON **Gérance** : Monsieur Julien WOYNAROSKI demeurant 23 rue Pierre de Coubertin 21000 DIJON, nommé pour une durée illimitée.
Immatriculation : au RCS de DIJON Pour avis
AL212421679

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21200) du 31 Mai 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : NSG IMMO
Siège social : 1, rue des Blés - 21700 NUITS-SAINT-GEORGES
Objet social :
- l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole,
- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
La Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés.
Et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 Euros constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Mr Camille GUYOT demeurant à HAUTEVILLE-LES-DIJON (21121) 1, rue Jacques d'Albay et Monsieur Jérémy BOYARD demeurant à DIJON (21000) 20, rue Piron,
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
AL212421687

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON (21000) du 5 juin 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : BOYARD & Co
Siège social : 20, rue Piron - 21000 DIJON
Objet social :
- tout travaux de gestion, direction, tâches administratives pour les sociétés du groupe présentes et à venir
- toutes opérations pouvant se rattacher à l'achat et revente de tous produits et articles marchands réglementés ou non sous toutes formes et tous services pouvant s'y rattacher
- toutes opérations de négociation, de commission, de courtage, de représentation, de conseil et d'expertise
- la réalisation de prestations de services à caractère commercial, notamment l'assistance commerciale et la fourniture de toutes prestations administratives permettant la gestion de toute entreprise
- l'acquisition de quelque manière que ce soit, la propriété, la gestion de toutes actions, parts sociales, valeurs mobilières et de tous autres droits sociaux ainsi que de tous immeubles et droits immobiliers
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 Euros
Gérance : Mr Jérémy BOYARD, demeurant 20, rue Piron - 21000 DIJON
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
AL212421689

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SANTENAY (21590) du 7 Juin 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : DOMAINE DU CHATEAU DE LA FERTÉ FRESNEL LILY-ROSE ET AMADEUS
Siège social **:** 2, route de Chassagne - 21590 SANTENAY
Objet social :
- l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole,
- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
La Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés.
Et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société **:** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social **:** 7 915 000 Euros constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Bernard CHAPELLE et Madame Laurence CHAPELLE demeurant 16, Grande Rue - 21590 SANTENAY
Clauses relatives aux cessions de parts :
agrément requis dans tous les cas
agrément des associés représentant la totalité des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
AL212421697

AVIS DE CONSTITUTION

Le 09/06/2018, a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SCI
Dénomination : IMMOBIO 21
Siège : 3 Rue Fontaine Guidou 21600 FENAY
Objet : Acquisition de tous biens et droits immobiliers. Mise en valeur,
transformation, construction, aménagement, administration, location.
Durée : 99 ans
Capital : 300 euros en numéraire
Gérance : Sébastien AMOUREUX demeurant 3 rue de la Fontaine Guidou - 21600 FENAY
Rémy SUCHET demeurant 5 rue Pierre Travaux - 21000 DIJON
Emmanuel BLANCHET demeurant 5 rue Georges DUNY - 71100 CHALON SUR SAONE
Cessions de parts : Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales requis dans tous les cas
Immatriculation au RCS de DIJON
La Gérance
AL212421701

NIÈVRE

DÉMISSION

LOUVOIS

SAS au capital de 5.000 €
Siège social
7 rue Étienne Litaud
58000 Nevers
808 665 913 R.C.S. Nevers

Suivant extrait du procès-verbal en date du 17 mai 2018, l'assemblée générale ordinaire a pris acte de la démission de ses fonctions de Commissaire Aux Comptes Suppléant, à compter du 15 juin 2017 de M. Laurent BRUN.
Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.
Pour avis.
AL582421806

KUTUM

SASU au capital de 1.000 €
Siège social
7 rue Étienne Litaud 58000 Nevers
812 573 921 R.C.S. Nevers

Suivant extrait du procès-verbal en date du 17 mai 2018, l'assemblée générale ordinaire a pris acte de la démission de ses fonctions de Commissaire Aux Comptes Suppléant, à compter du 15 juin 2017 de M. Laurent BRUN.
Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.
Pour avis.
AL582421807

SEADA

SASU au capital de 1.000 €
Siège social
7 rue Étienne Litaud
58000 Nevers
812 595 338 R.C.S. Nevers

Suivant extrait du procès-verbal en date du 17 mai 2018, l'assemblée générale ordinaire a pris acte de la démission de ses fonctions de Commissaire Aux Comptes Suppléant, à compter du 15 juin 2017 de M. Laurent BRUN.
Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.
Pour avis.
AL582421808

CESSION DE PARTS

SCP « Jean-Paul JACOB»
Notaire
14, rue Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

CESSION DE PARTS

Aux termes d'un acte reçu par Me JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE le 23/05/2018, Enregistré à NEVERS le 04/06/2018, dossier 2018 11843, ref 2018 N 00337 contenant cession de parts sociales de la Sté «ETABLISSEMENTS SAUVANET ET CARRIERES DE LA NIEVRE», ayant son siège à SUILLY LA TOUR 58150, Champcelée au capital de 91.500 €, immatriculée au RCS de NEVERS n°775620255;
Les associés ont nommé comme unique gérant de cette société Mme Marie-Pierre SAUVANET, dt à PARIS, 75017, 26 rue de l'Ecluse, sans limitation de durée, suite à la démission de Mme Sophie ARNOUX, dt à SUILLY LA TOUR, 58150, Champcelée;
En conséquence, ladite société sera à compter du 23/05/2018 gérée par Mme Marie-Pierre SAUVANET.
Pour Avis
Me JACOB.
AL582421814

TRANSFERT DE SIÈGE

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 MOULINS

AVIS

HDB - 791769334 RCS NEVERS
Société à responsabilité limitée au capital de 136 500 euros
Siège social : 25 ter rue du Commandant Barat 58000 NEVERS
Aux termes d'une délibération en date du 02/01/2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée HDB a décidé de transférer le siège social du 25 ter rue du Commandant Barat, 58000 NEVERS au 26 rue du Commandant Barat, 58000 NEVERS à compter du 02/01/2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis, La Gérance
AL582421794

SOCIETE SAMSON DAVID

Société par Actions Simplifiée
au capital de 2 000 €
Ancien siège social
42 Ter, Boulevard Maréchal Juin 58000 Nevers
Nouveau siège social
34, rue de Chaluzy 58000 Saint Eloi
809 382 989 RCS Nevers

Aux termes de ses décisions du 19/05/2018, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de NEVERS (58) – 42 Ter, Boulevard du Maréchal Juin à SAINT ELOI (58) – 34, rue de Chaluzy à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
AL582421801

FIDUCIAL SOFIRAL

JPN CONSEIL ORGANISATION

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social
Le Prieuré - Montbenoît
58200 Pougny
transféré ZAC du Sagnon 13690 Graveson
RCS Nevers 492 114 392

Aux termes d'une délibération en date du 31 mars 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée JPN CONSEIL ORGANISATION a décidé de transférer le siège social du LE PRIEURE - MONTBENOIT 58200 POUGNY à ZAC du Sagnon 13690 GRAVESON à compter du 1er avril 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance
AL582421809

MODIFICATION DE CAPITAL

SARL AGENCE BOURGOGNE IMMOBILIERE

Société à responsabilité limitée
au capital de 45.000 euros
Siège social
rue Claude Tillier 58420 Grenois
RCS de Nevers – SIREN n°484.937.107

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2018 a augmenté le capital de la société par incorporation de réserves d'un montant de 41.000,00 € portant ainsi le capital social de 4.000,00 € à 45.000,00 €.
L'assemblée générale a mis à jour les statuts. L'article 8 « CAPITAL SOCIAL» est dorénavant ainsi rédigé :
ARTICLE 8 - Capital social
Le capital social, composé des apports cidessus constatés, est fixé à la somme de QUARANTE CINQ MILLE EUROS
(45.000,00 €)
Il est divisé en 40 parts de MILLE CENT VINGT CINQ EUROS (1.125,00 €) chacune, numérotées de 1 à 40 souscrites en totalité et intégralement libérées, détenues par Madame GUILLIEN Sylvie associé unique.
L'ancien libellé était ainsi rédigé :
ARTICLE 8 - Capital social
Le capital social s'élève à la somme de : QUATRE MILLE EUROS (4.000 €)
Il est divisé en VINGT (20) parts de CENT EUROS (100 €) chacune.
Ainsi qu'il résulté de la délibération d'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2014, il y a lieu de rectifier le nombre de parts, ainsi :
Il est divisé en QUARANTE (40) parts de CENT EUROS (100€) chacune.
Elles sont souscrites et libérées comme il a été dit ci-dessus et attribuées à chacun des associés en proportion de leurs apports respectifs, savoir :
à Madame PHILLIBERT , les parts n° 1 à 20 en rémunération de son apport en numéraire, ci 20
à Madame GUILLIEN , les parts n° 21 à 40 en rémunération de son apport en numéraire, ci 20
Total : 40
Egal au nombre de parts constituant le capital social.
Suite à la cession de parts sociales agréée suivant délibération du 31 octobre 2014 et régularisée suivant acte sous seing privé en date à Grenois le 31 octobre 2014, enregistré à Nevers le 07 novembre 2014 bordereau 2014/1310 case n°2, il y a lieu d'apporter les modifications suivantes :
Elles sont souscrites et libérées comme il a été dit ci-dessus et attribuées en totalité à Madame GUILLIEN Sylvie, seule associée, soit 40 parts numérotées de 1 à 40.
Les associés déclarent expressément, sous les sanctions de l'article L. 241-1 du Code de commerce que les parts de la société sont réparties entre eux tel qu'il est dit ci-dessus.
Par avis
Le gérant
AL582421795

NEVA

Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Porté à 160.000 euros
Siège social : Allée Jean Mermoz
58500 CLAMECY
830 523 312 RCS NEVERS

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 avril 2018,
Du certificat de dépôt des fonds établi le 19 avril 2018 par la banque CREDIT COOPERATIF,
Du procès-verbal des décisions du Président du 19 avril 2018 constatant la réalisation de l'augmentation de capital,
Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 120.000 euros par émission de 7.500 actions nouvelles de numéraire, et porté de 40 000 euros à 160.000 euros.
En conséquence, les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à 40 000 euros.
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à 160.000 euros.
POUR AVIS
Le Président
AL582421816

CONVOCATION

SICAGEMAC
Marché aux bestiaux
Vente au cadran
Route de Saint Saulge
58800 CORBIGNY
sicagemac@wanadoo.fr
TVA : FR 04 381 420 843

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,
Les Membres du Conseil d'Administration de la SICAGEMAC et moi-même avons le plaisir de vous convier à notre Assemblée Générale ordinaire, qui se déroulera le :
Jeudi 21 juin 2018, à 17 heures 30, à la SICAGEMAC.
Approbation du procès verbal de l'AG du 14 juin 2017,
Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
Rapport financier de l'exercice 2017,
Rapports du Commissaire aux comptes,
Approbation des comptes et quitus aux Administrateurs,
Affectation du résultat de l'exercice,
Constatation de la variation du capital social,
Renouvellement du tiers sortant des Administrateurs et élections,
Indemnité compensatrice de temps passé (article 27),
Questions diverses.
Le Président
Alexandre LORRÉ
AL582421796

RECTIFICATIF

Dans l'annonce n° AL 582121723 parue le vendredi 25 mai 2018 concernant la SCI « La Grange de Passy » ;
il convenait de lire le capital : 500 euros au lieu de : 5000 euros
AL582421787

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans TERRES DE BOURGOGNE du 27/04/2018 concernant CAMALEX. Il fallait lire : 3 quai de la Jonction - 58000 NEVERS au lieu et place de 3 quai de la Jonction - 58000 SAINT ELOI
AL582421799

SASU LA BONNE TABLE

au capital de 3 000 €
Siège social
Les Chaboureaux 58310 Bitry
SIRET : 828 590 950 000 14 – APE : 7010 Z

Rectificatif à l'annonce parue dans Terres de Bourgogne du 18/05/2018
L'assemblée extraordinaire du 20 avril 2018 a prononcé la dissolution de la société SASU LA BONNE TABLE, à compter du 29 avril 2018, et a nommé liquidateur Madame Marie France JULIEN demeurant Les Chaboureaux – 58310 BITRY.
L'adresse de la liquidation reste au siège social de la société SASU LA BONNE TABLE.
L'associée a approuvé les comptes de liquidation arrêté au 31 décembre 2017, et donne quitus au liquidateur.
AL582421803

CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

Mme JEANNARD Sergina, demeurant 3 place daniel chenut 58000 Nevers, agissant au nom de son enfant mineur M. NDAMBAT Marco Mercyer, né le 25/01/2017 à Créteil (94000), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique, celui de NKAHILOU, afin qu'il s'appelle à l'avenir : NKAHILOU
AL582421798

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

MODIFICATION DE STATUTS

Etude de Me Anne JUILLET
Notaire à Pouilly-sur-Loire
(Nièvre)
9, rue René Couard

SCEA JEAN PABIOT ET FILS

Aux termes d'un PV d'AGE en date du 7/05/2018 :
Suite à l'acte d'apport reçu par Me A. JUILLET, notaire à POUILLY s/LOIRE le 7/05/2018, enregistré à NEVERS, il a été constaté l'augmentation de capital d' un montant de 29 240 € pour le porter de 133560 € à 162 800 € par voie d'apport en nature. Les arts. 7 et 8 des statuts seront modifiés.
La gérance a été modifiée : M. Alain Alain PABIOT est maintenu en qualité de gérant associé. M. Jérôme PABIOT devient gérant associé. L'art. 16 des statuts sera modifié.
L'objet social a été modifié comme suit : Exploitation d'un domaine viticole.
Acquisition, prise à bail, exploitation de tous les biens agricoles, directement ou par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition ou encore, selon toutes autres modalités, la vente et éventuellement la transformation, conformément aux usages agricoles, des produits de cette exploitation. Et plus généralement toutes opérations de nature civile pouvant se rattacher à l'objet indiqué. L'art. 2 des statuts sera modifié.
Mention de ces modifications en sera faite au RCS de Nevers.
AL582421675

ALFI

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 €
Siège social
3, rue des Conrade 58000 Nevers
532 483 419 RCS Nevers

Aux termes des décisions de l'Associée Unique du 1er juin 2018 il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée :
Dénomination sociale :
Ancienne mention : PTIT LOUP
Nouvelle mention : ALFI
AL582421802

VENTE

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Acte sous seing privé en date à NEVERS (Nièvre) du 18 Mai 2018 enregistré au
service de la publicité foncière et de l'enregistrement NEVERS 1, le 23 Mai 2018, dossier 2018 109 46, référence 2018 A 00720
VENDEUR : la société EURL BUTEAU TELEMENAGER-ANTENNES, société à responsabilité limitée au capital de 7.700 euros ayant son siège social à DECIZE (Nièvre) - 26, rue de la République, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 448 558 528
ACQUEREUR : la société ETS BUTEAU, société à responsabilité limitée au capital de
10.000 euros ayant son siège social à DECIZE (Nièvre) – 26, rue de la République,
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 839 098 258
Désignation du fonds : un fonds de commerce et artisanal de vente, réparation,
location, installation de télévisions, antennes, radios, hifi, électroménagers, vente de cadeaux sis et exploité sous l'enseigne « BUTEAU TELE-MENAGER-ANTENNES » à DECIZE (Nièvre) – 26 rue de la République, et pour l'exploitation duquel le VENDEUR est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro
448 558 528
Prix : 32.500 euros
Jouissance : le 18 Mai 2018
Opposition : Pour la réception des oppositions, il est fait élection de domicile à la société d'avocats LEXCONSEIL sise à NEVERS (Nièvre) – 3, rue Vauban, dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.
Pour avis
AL582421785

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

CABINET INFIRMIERES RURALES

Société civile de moyens
au capital de 1 400 euros
Siège social
avenue du Docteur Dollet
58170 Luzy
532 904 059 RCS Nevers

Selon délibération en date du 23/05/2018, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Catherine COUGNY de ses fonctions de cogérante à compter du 23 mai 2018 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis
La Gérance
AL582421786

ATL SERVICES

SARL au capital social de 5 000 euros
Siège social
9 route Départementale 981
58160 Béard
SIREN 504 290 636 R.C.S. Nevers

safer Auvergne-Rhône-Alpes

→ AVIS DE LA SAFER

SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

APPEL À CANDIDATURES - Safer Auvergne-Rhône-Alpes

Publication effectuée en application des articles L 143-3 et R 142-3 du Code rural. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 03 18 0054 01 : superficie totale : 87 ha 38 a 62 ca dont 36 a 60 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Bâtiments d'habitation et d'exploitation. Fonds libre

Parcellaire : COSSAYE (15 ha 81 a 47 ca) D 661-662-663-664-665. Zonage : CN

Parcellaire : LAMENAY-SUR-LOIRE (6 ha 96 a 10 ca) B 395-396-397-398. Zonage : RNU

Parcellaire : GANNAY-SUR-LOIRE (64 ha 61 a 05 ca) AH 1-2-3-4-5-6-29 - AI 5-6-8-11-12-13-14-15-17-18-19-20-21-22-62-66 -78-79-85-86. Zonage : RNU

CET AVIS NE SAURAIT EN AUNCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées pourront obtenir toutes informations utiles auprès du service départemental de la Safer. Elles devront déposer leur candidature par écrit **au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 29/06/2018** à : Safer Auvergne-Rhône-Alpes - 18 rue Jean Treyve - BP 95 - 03403 YZEURE Cedex - Tél : 04.70.44.18.70 - Mail : direction03@safer-aura.fr. Passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération.

AL582421817

safer Bourgogne Franche-Comté

→ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIEVRE

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de CHALAUX:

3 ha 79 a 70 ca

- Champ chatre: A-22(*)-26-27-35(*) - Champ d arnou: A-216(*) - Le patis: A-215(*)

Cmne de LAROCHEMILLAY:

4 ha 02 a 06 ca

- Beaume arrachee: G-635 - Buzon: G-745-875[440] - Champs des pres: G-458-469-472 - Montcenis: G-533

71 a 00 ca - Montcenis: G-534

1 ha 77 a 38 ca - En montcenis: G-269 - Fougeres des meules: G-529-530 - Plonry: G-620(A)

4 a 35 ca - En montcenis: G-270(A)

36 a 52 ca - Beaume arrachee: G-641 - Bois de buzon: G-616(B)

Cmne de VILLAPOURCON:

65 a 44 ca

- Bois sur la roche: C-328 - La baume: C-298 - Le bouchelot: C-606 - Ouche des pois: C-681 - Rangere: C-521-522

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 02/07/2018** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL582421819

L'AGO du 31 mai 2018 a nommé Gérant, Mr Cédric VINCENT, demeurant 4 rue des Crêts de Forges 58160 SAUVIGNY LES BOIS en remplacement de Mr Michel VINCENT, demeurant 9 route Départementale 981 58160 BEARD «retraité».

Pour avis, la gérance.

AL582421788

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 BOURGES

SCEA QUINTIN FRERES

Sté Civile d'Exploitation Agricole au capital de 1524,49 €
Siège social : COSNE COURS SUR LOIRE (58200) «»Villegeai « 382 084 846 RCS NEVERS

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

L'AG du 31/12/2017 a pris acte de la démission de M. Michel QUINTIN de ses fonctions de cogérant à cpter du même jour.

M. François-Xavier QUINTIN reste seul gérant.

Pour avis.

AL582421792

SCEA DE L'ETANG

SCEA au capital social de 430 000 €uros
Siège Social : L'Huis Tardy
58140 POUQUES-LORMES
494837370 R.C.S. Nevers

Au terme d'une délibération en date du 15 Mai 2018, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SCEA DE L'ETANG a décidé de nommer Mme BLANDIN Stéphanie ; née LANGLET ; en qualité de cogérante de la société à compter du 15 Mai 2018.

Mme BLANDIN Stéphanie, demeurant à L'Huis Tardy – 58140 POUQUES LORMES, a été nommée cogérante de la société pour une durée illimitée ; fonctions qu'elle a accepté.

Mr BLANDIN Régis et Mme BLANDIN Stéphanie, sont donc cogérants de la SCEA DE L'ETANG, et ont pouvoir d'agir ensemble ou séparément.

Les formalités seront effectuées en ce sens auprès du Greffe du Tribunal de la Nièvre.

Pour avis

La gérance

AL582421815

→ POURSUITE D'ACTIVITÉ

DRONE D'HISTOIRE

SASU au capital de 100 Euros
2 Moulin de la Cannerie
58310 St VERAIN
818826869 RCS Nevers

Avis est donné que la SASU DRONE D'HISTOIRE dont le siège social Situé au 2 Moulin de la Cannerie 58310 ST VERAIN, constate suite à l'affectation du résultat que les capitaux propres de la Société sont Inférieurs à la moitié du capital social.

L'assemblée générale du 30 Décembre 2017 décide la poursuite d'activité.

AL582421767

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

TRIANGLE D'OR

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 11 rue des Montées
58300 Charrin
RCS : Nevers 833 176 019

Aux termes des décisions de l'associée unique du 31/05/2018, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/05/2018 et sa mise en liquidation. Madame Corinne CLOIX, demeurant 11 rue des Montées – 58300 Charrin, associée unique exercera les fonctions de liquidatrice durant la période de liquidation avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 11 rue des Montées – 58300 Charrin, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et tous actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

Mention sera faite au RCS de Nevers.

Pour avis.

AL582421768

TRIANGLE D'OR

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 11 rue des Montées
58300 Charrin
RCS : Nevers 833 176 019

Par décision en date du 31 mai 2018, l'associée unique, en sa qualité de liquidatrice, a établi les comptes de liquidation et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du tribunal de commerce de Nevers. Mention sera faite au RCS de Nevers.

Pour avis.

AL582421769

JM FINANCES
EURL en liquidation
au capital de 7622,45€
rue de l'Ouche au Clair
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
RCS Nevers 383 137 296

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'AGE du 30 mai 2018, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de liquidateur M. MEUNIER Nicolas, a décidé la répartition du produit de liquidation et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30 avril 2018.

Les actes et les comptes définitifs de la liquidation seront déposés au greffe

du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis, le liquidateur

AL582421789

AMBULANCES COSNOISES

SARL au capital de 20 000 €
Siège social
Rue des Forgerons
Parc d'activité du Val de Loire
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
523 038 826 RCS de Nevers

L'AGO du 15/05/2018 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. CROISY Sébastien, demeurant 14, rue de l'Ermitage, 78000 Versailles pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers. Radiation au RCS de Nevers

AL582421805

AVOCATS VIGNET ASSOCIES
SCP d'AVOCATS
INTER-BARREAUX
1 Place du Palais de Justice
89000 AUXERRE 18 rue du Général Leclerc - 89100 SENS
4 rue Aristide Briand - 10000 TROYES
Tel : 03.86.52.60.00

ENJEU

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 250 000 euros
Siège social : Rue des Fontaines
58530 BREVES
Siège de liquidation : rue des Fontaines
58530 BREVES
442 177 804 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 30 mai 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Christian ROUSSEAU, demeurant rue des Fontaines - 58530 BREVES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels

que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à BREVES (58530) rue des Fontaines. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Christian ROUSSEAU, Liquidateur

AL582421811

SDJ AUTO

SARL en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social
84 Bis Rue du 13ème de Ligne
58000 Nevers
RCS Nevers 522 756 154

Aux termes d'une AGE du 30/04/2018, la collectivité des associés a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation en date du 30/04/2018.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le liquidateur

AL582421812

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/05/2018, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :la SCI Belledonneuse.

Objet social : Immobilier.

Siège social :L'huis Beaudon, 58140 Vauclaix.

Capital : 108 euros.

Durée : 99 ans.

Gérance : Mme WELCH Roberta, demeurant L'huis Beaudon, 58140 Vauclaix, Mme PLAN Clara, demeurant L'huis Beaudon, 58140 Vauclaix.

Immatriculation au RCS de Nevers

AL582421564

AVIS DE CONSTITUTION

Selon un acte sous signature privée en date à POUILLY SUR LOIRE du 6/06/2018, il a été constitué la société suivante :

Forme sociale : Société de Participations Financières de Profession Libérale de Pharmaciens d'officine constituée sous forme de Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : MAGENTA VIRIDIS

Siège social : 55 Rue Waldeck Rousseau, 58150 POUILLY SUR LOIRE

Objet social : prise de participation dans des sociétés d'exercice libéral ayant pour objet l'exercice de la profession de pharmacien; participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de ladite profession; gestion de ces participations;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 375 000 euros

Gérance : Mme Maud MINGEAU, demeurant 55 Rue Waldeck Rousseau, 58150 POUILLY SUR LOIRE

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis

La Gérance

AL582421791

DDPI

S.A.R.L au capital de 1000 €
3, rue Porte Randan, 58500 Clamecy

CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du six juin 2018 est constituée la société anonyme DDPI à responsabilité limitée au capital de 1000 €, dont le siège est à Clamecy, 3, rue Porte Randan, ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : La société a pour objet la vente d'accessoires pour fumeurs, de substituts nicotiniques et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation

Gérant statutaire : Mr Maxime Cases

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS

Pour avis et mention

Mr Maxime Cases GERANT

AL582421793

LES PATTES DOUCES SAS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 15 juin 2018, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivante :

Dénomination : LES PATTES DOUCES SAS

Siège social : 19 rue du Commandant Victor Guerreau, 58420 Brinon sur Beuvron

Objet : Création de marques de compléments alimentaires ; création conception et commercialisation (en magasins, salons, salles de sports ou sur internet) de compléments alimentaires, production, fabrication et façonnage de compléments alimentaires

Durée : 99 ans

Capital : 7 500€

Président : Mme Émilie VENESSON, demeurant 15 rue du Commandant Victor Guerreau, 58420 Brinon sur Beuvron

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de vois qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis,

Le Président.

AL582421797

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : LE FASTE.

Forme : SARL.

Capital: 8.000 €uros.

Siège social : Centre Commercial des Bords de Loire, Rue Bernard Palissy 58000 NEVERS.

Objet : Brasserie, Restauration traditionnelle.

Gérance : Madame Meimei SU épouse PAN. Demeurant : 20 rue Bernard Palissy 58000 NEVERS.

Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS NEVERS.

AL582421804

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 29/05/2018, il a été constitué une Société en Nom Collectif ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CELINE

Objet social : Débit de tabac, presse, loto, PMU, jeux de hasard, débit de boissons, vente de boissons alcoolisés, bimbeloterie. La société en nom collectif prend en charge l'actif et le passif de l'ensemble des activités.

Siège social : 1 boulevard Camille Dagonneau, 58640 Varennes-Vauzelles.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Gérant(s) : - M. KAYA Patrick, demeurant 37 boulevard Maréchal Juin, 58000 Nevers

Associés en nom : - M. KAYA Patrick, demeurant 37 boulevard Maréchal Juin, 58000 Nevers - M. KAYA Nicolas, demeurant 37 boulevard Maréchal Juin, 58000 Nevers

Immatriculation au RCS de Nevers

AL582421810

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58) du 28/05/2018 il a été constitué la société d'exercice libéral à responsabilité limitée de médecin suivante :

Dénomination : DOCTEUR VALERIE AMELINE

Siège social et lieu d'exercice : 17 rue du Colonel Rabier 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Durée : 99 ans dès son immatriculation au RCS

Capital social : 10.000 euros

Objet : l'exercice de la profession de médecin

Gérante : Valérie AMELINE 106 avenue Mozart 75016 PARIS

Cessions des titres : les parts sociales ne peuvent être cédées à quelque titre que ce soit à des tiers étrangers à la société et même entre associés, conjoints, ascendants ou descendants qu'avec le consentement de la majorité des trois quarts des associés professionnels exerçants.

La société sera immatriculée au RCS de NEVERS sous la condition suspensive de l'inscription au Tableau de l'Ordre des médecins.

AL582421813

YONNE

→ SUCCESSION

ENVOI EN POSSESSION

en l'absence d'héritiers réservataires
Article 1378-1 du Code de procédure civile

Par testament olographe, en date du 24 novembre 1972 ,

Mme Gilberte Marguerite BOUSQUET veuve de M. René Jean Louis DUPORT, en son vivant demeurant Chez M. PERILLAT Jean 7 Rue des Vergers à BROSSES (89660), né(e) le 11/06/1932 à PARIS (75015), décédé(e) à AUXERRE (89000), le 17/11/2017 ,

A institué un légataire universel.

Ce testament a fait l'objet d'un acte de dépôt-descriptif dressé par Me LEGUY le 28 mai 2018.

Les oppositions pourront être formées dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TGI d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal susvisé, le tout auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Me Gérard LEGUY, 4 Rue de Lyon, 89200 AVALLON (référence CRPCEN 89031)

Pour avis.

Maître Gérard LEGUY

4 Rue de Lyon

89200 AVALLON »

AL892421700

→ TRANSFERT DE SIÈGE

SCI DU VIEUX PONT

SCI au capital de 10 000,00 euros
7 place Eugène Petit
89140 Pont sur Yonne
798474110 R.C.S. Sens

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24/05/2018 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 9 LA FRIPERIE, 89140 SAINT SEROTIN à compter du 24/05/2018. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL892421835

ESILOU

Société par actions simplifiée
au capital de 211.010 €
Siège social
20 rue du Champ de la Porte
89400 Bonnard
838 505 451 R.C.S. Sens

Suivant procès-verbal en date du 30 avril 2018, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social, à compter du 30 avril 2018 à l'adresse suivante : Avenue du Général de Gaulle Lieudit 28310 JANVILLE.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Mention sera faite au RCS de Chartres.

Le Président.

AL892421849

MATISTAN

SCI au capital de 100 euros Siège social: 79 Avenue Aristide Briand 89100 Paron

504 442 138 RCS Sens. L'AGE du 06/06/2018 a transféré le siège social à 51 rue Cécile de Marsangis 89100 Sens à compter du 01/07/2018.

Dépôt au RCS de Sens.

AL892421854

SCI LOMATI

Société Civile Immobilière
au capital de 200 Euros
Siège Social
14 rue Picnic
89710 Champvallon
RCS Sens 528 573 793

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 28 mars 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire à décidée :

De transférer le siège social du 14 rue Picnic 89710 CHAMPVALLON à 64 rue Jacques d'Auxerre 89300 JOIGNY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de SENS

La Gérance

AL892421865

JPK 89

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 Euros
Siège Social : 14 rue Picnic
89710 Champvallon
RCS Sens 507 511 400

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 28 mars 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire à décidée :

De transférer le siège social du 14 rue Picnic 89710 CHAMPVALLON à 64 rue Jacques d'Auxerre 89300 JOIGNY à compter de cette date, et de modifier en conséquence

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/06/2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Diego, Rodolphe CLERC** 42, Avenue de la Tournelle 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 797908258. CIP 3991.

AL892421852

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/06/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire de la Sàrl **SARL F.L.** 3 rue Paul Desjardins 89230 Pontigny (vente de supports de culture et loisirs). RCS Auxerre 420790826. CIP 4048. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892421850

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/06/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **Sàrl à associé unique L'AUXERROISE DE LIBRAIRIE** 11 à 15 Rue de la Draperie 89000 Auxerre (librairie papeterie). RCS Auxerre 408655496. CIP 4049. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL892421851

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/06/2018 modifiant le plan de redressement de **Monsieur William Sylvain MERAT** 58 rue Principale Egriselles 89290 Venoy (boucherie). RCS Auxerre 420329609. CIP 3526.

AL892421682

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/06/2018 prononçant la résolution du plan de redressement et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à capital variable COMM VII** 29 faubourg Dilo 89600 Saint-Florentin (investissement en bâtiments). RCS Auxerre 440557734. CIP 4050. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892421853

l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de SENS.

La Gérance

AL892421866

→ MODIFICATION DE CAPITAL

S.J.B. Société d'Avocats

AUGMENTATION DE CAPITAL

SAUREA Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros porté à 24 200 euros Siège social : 8, rue Marcellin Berthelot 89000 AUXERRE 819 426 164 RCS AUXERRE Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 4 JUIN 2018, Du certificat de dépôt des fonds établi le 4 JUIN 2018 par la banque CREDIT AGRICOLE

CHAMPAGNE-BOURGOGNE, Du procès-verbal des décisions de la Présidente du 4 JUIN 2018 constatant la réalisation de l'augmentation de capital, Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 4 200 euros par émission de 21 actions nouvelles de numéraire, et porté de 20 000 euros à 24 200 euros. En conséquence, l'article 6 des statuts a été modifié.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à vingt mille euros (20 000 euros). Il est divisé en 100 actions de 200 euros chacune, de même catégorie.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à vingt-quatre mille deux cents euros (24 200

euros). Il est divisé en 121 actions de 200 euros chacune, de même catégorie.

AL892421836

PERFORM INVESTISSEMENTS

Société par actions simplifiée
au capital de 300.000 €
Siège 15 B Rue Saint Jean
89110 Villiers sur Tholon
338639032 RCS de Sens

Par décision de l'AGE du 02/06/2018, il a été décidé de réduire le capital social de 297.000 €, le portant ainsi à 3.000 €.

Mention au RCS de Sens

AL892421837

JL OUEST

SASU au capital de 760 000 €
21 rue de l'Europe 89100 Maillot
823 700 851 RCS Sens

AUGMENTATION DU CAPITAL

Aux termes d'une délibération en date du 07/06/2018 l'AGE a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 2 850 000 € pour le porter de 760 000 à 3 610 000 € par incorporation de sommes figurant en compte courant.

En conséquence, les articles 6 et 7 des sta-

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT
D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
BOUDJELLA ÉPOUSE FOY Zohra
Liquidation Judiciaire du 26/11/2013
1, Rue du Paradis 89190 PONT SUR VANNE
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 5 juin 2018.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL892421845

au titre de la procédure suivante :
COURTOIS Serge
Liquidation Judiciaire du 22/04/2014
4, Route Nationale 6 89340 CHAUMONT
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 5 juin 2018.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL892421846

tuts ont été modifiés.
Pour avis,
Le Président

AL892421863

DESTI-NATIONS

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
porté à 21.000 euros
Siège social : BOIS CHOPPARD,
89270 VERMENTON
RCS AUXERRE 508 198 900

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 14 mai 2018 a décidé d'augmenter le capital social de 18.000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital et élévation de la valeur nominale des parts sociales de 10 euros à 70 euros, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à trois mille euros (3 000 euros)
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à vingt et un mille euros (21.000 euros)
Pour avis
La Gérance

AL892421875

➜ ADDITIF

Additif à l'annonce n° 245693 parue le 27 avril 2018 dans Terres De Bourgogne relatif à la société SELARL PHARMACIE BRISSAUD. Mention additive : il y a lieu d'ajouter que l'assemblée générale extraordinaire du 22/05/2018 a pris acte de la modification de la dénomination sociale de la société qui sera désormais «PHARMACIE BRISSAUD». Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis..

AL892421842

➜ RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 11/05/2018 concernant JLTC : Il fallait lire : - Dénomination : JLTC Holding

AL892421838

RECTIFICATIF

Annonce rectificative à l'avis de cession AL892121706 paru le 25 mai 2018 :
En rectification d'une erreur matérielle, il y a lieu de lire « inscription au RCS de SENS sous le numéro 805 201 027 00077» et non MELUN.
Pour avis,

AL892421847

RECTIFICATIF

Suite à l'annonce parue le 11/05/2018 concernant la SCI AMANDARA RCS Melun 439 446 915, l'objet social est modifié «L'administration et la gestion par voie de location ou autrement d'un bien immobilier sis à COURLON SUR YONNE (89140) 12 Grande Rue et de tous autres biens de même nature dont elle viendrait à être propriétaire».

AL892421864

➜ MODIFICATION DE STATUTS

TECHPIPE SARL

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 600 euros
Siège social : 1, Grande Rue
89340 VILLEBLEVIN
442 737 060 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 30/05/2018, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de « La prise de tous intérêts et de toutes participations par tous moyens, apports, souscription, achats d'actions, d'obligations et tous droits sociaux dans toutes sociétés et toutes entreprises ; La gestion, le contrôle, l'administration et la mise en valeur de ces participations ; Les prestations de services d'ordre financier et administratif, techniques, de contrôle de gestion, politique, commerciale, comptable, études et conseils à ses filiales et à toutes entreprises ; la gestion de son patrimoine ; et toutes activités annexes ou connexes se rapportant de près ou de loin à l'objet social ainsi défini » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis - La Gérance

AL892421832

SCI LE GAY LANGLOIS

Société civile immobilière
au capital de 10.000 €
Siège social :
7, rue René Cassin
77400 St-Thibault-les-Vignes
527 551 584 R.C.S. Meaux

Suivant PV du 30/05/18, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social, à compter du 1/06/18 au 12, bis rue des Vignes – 89500 Villeneuve-Sur-Yonne et de modifier l'article 5 des statuts. L'objet social est l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous les immeubles et biens immobiliers. La durée de la société a été fixée à 99 ans à compter de son immatriculation. La société fera l'objet d'une immatriculation au RCS de SENS.
La gérance.

AL892421840

GFA TREVILLY VILLAGE

GFA au capital de 165 092,52 Euros
Siège social : 89420 TREVILLY
326 546 165 RCS Auxerre

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14/01/13, il a été décidé de modifier la durée de la société et de la fixer à 99 ans.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 10/04/18,il a été pris acte de la nomination de M. Yves KERNANE, demeurant 8 Rue des Côteaux-94100 ST MAUR DES FOSSES et de Mme Nathalie KERNANE épouse BONIS, demeurant 29 Avenue Maurice Ravel-94430 CHENNEVIERES SUR MARNE en qualité de cogérants en remplacement de Mme Marie-Joseph PROUST épouse KERNANE ,décédé.
Le dépôt sera effectué au RCS d'Auxerre.

AL892421843

HEMERA CARS IMPORT

SASU au capital de 1.000 euros
Siège social
12 ruelle des Mulets 89130 Toucy
RCS 823 602 776 Auxerre

L'AGO du 01/06/2018 a décidé à compter du 01/06/2018 de :
- transférer le siège social au 21 rue des Bourguignons 89560 SEMENTRON.
- modifier la dénomination sociale qui devient . SAS HEMERA CARS IMPORT.
- modifier le capital social pour le porter à 5.000 euros.
Mention au RCS de AUXERRE.

AL892421855

ECLUSE DES DAMES

SARL - au capital de 1 000 €
Siège social
9 Rue de la Tuilerie 89460 Prégilbert
808 906 283 RCS Auxerre

Aux termes d'une assemblée générale mixte en date du 22 mai 2018, la collectivité des associés :
- A pris acte des démissions de Mesdames Marie LAFAILLE et Elvina COLLIN de leurs fonctions de cogérantes et a nommé en qualité de nouveaux gérants Monsieur Nicolas ROUAS et Madame Sandrine COLIN demeurant tous les deux 6 Rue du Moulin à Lichères Sur Yonne (89660) pour une durée illimitée, à compter du 22 mai 2018.
- A décidé de transférer le siège social à Maison Eclusière n°67 des Dames - Route de Sery à Prégilbert (89460) à compter du 22 mai 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis, la gérance

AL892421856

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

BRICO MAILLOT/ DELAVICYUL

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à MAILLOT du 04 avril 2018,
la Société BRICO MAILLOT, Société par actions simplifiée, au capital de 750.000 €, dont le siège social est à MAILLOT (89100) ZA rue de l'Europe, 490 310 463 RCS SENS,
et
la Société DELAVICYUL, Société par actions simplifiée, au capital de 420.000 €, dont le siège social est à MAILLOT (89100) ZA rue de l'Europe, 523 399 699 RCS SENS, locataire-gérant,
d'un fonds de commerce de supermarché à dominante d'équipements de la maison, exploité à MAILLOT (89100), RN 6 – Route de Lyon sous l'enseigne BRICOMARCHE, immatriculé sous le numéro 490 310 463 RCS SENS,
ont procédé à la résiliation amiable et anticipée du contrat de location-gérance conclu entre elles aux termes d'un acte sous seings privés en date à Garancières en Beauce du 28 février 2017, enregistré au Service des Impôts des Entreprises de SENS en date du 07 mars 2017, Bordereau n°2017/98, case n°3.
Les parties ont fixé la date de prise d'effet de ladite résiliation amiable au 04 avril 2018.
Pour avis
Pour unique insertion

AL892421857

CERFRANCE YONNE

EARL PICARD

EARL au capital de 208 275,85 euros
Siège social
11 rue de la Chardenaude
89450 Asquins
RCS AUXERRE 403 174 204

L'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2018 a pris acte de la démission de M. Jean-Pascal PICARD de ses fonctions de gérant, et a nommé Mme Charlotte CRENON, demeurant à ASQUINS (Yonne), 16 rue de la Chèvrerie, aux fonctions de gérant.
Pour avis, la gérance.

AL892421859

LE VIEUX MOULIN

SCI au capital de 45.735€
Siège social : TREIGNY, LIEU DIT PERCHIN,
89520 TREIGNY
382 320 620 RCS d'AUXERRE

Le 21/08/1991, le Gérant a pris acte du départ du co-gérant, M. Bruno NIQUET. Mention au RCS d'AUXERRE

AL892421871

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

Etude de Maître
Catherine Juton-Pilon
Notaire à Segre en Anjou Bleu
(Maine-et-Loire)
1 Esplanade de la Gare

DISSOLUTION

Suivant acte reçu par Maître Catherine Juton-Pilon, notaire à Segre en Anjou Bleu (Maine-et-Loire), 1 Esplanade de la Gare, le 7 juin 2018 a été déposé le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire décidant de la dissolution anticipée à compter du 24 juillet 2015 de
La société dénommée PLI-C, Société civile immobilière au capital de 140 000 €, dont le siège est à Chablis (89800), 40 rue Auxerroise, identifiée au SIREN sous le numéro 525114237 et immatriculée au RCS d'Auxerre.
Par transmission universelle de son patrimoine au profit de :
La société dénommée PL-F, Société à responsabilité limitée au capital de 618 000 €, dont le siège est à Chablis (89800), 40 rue Auxerroise identifiée au SIREN sous le numéro 450906748 et immatriculée au RCS d'Auxerre.
Le lieu où doit être adressée la correspondance a été fixé à Chablis 89800, 40 rue Auxerroise.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la dissolution anticipée sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Pour avis,
Le notaire

AL892421862

S.J.B.

L'ERMITAGE DU PETIT PRE

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social : 45 Rue de la Gare
89570 NEUVY SAUTOUR
499 729 309 RCS AUXERRE

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION
L'Assemblée Générale réunie le 31 MAI 2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Marie TRITTO de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au RCS.
Pour avis

AL892421870

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 02/05/18, il a été constitué une SAS dénommée Cheminées Ethanol 89.
Siège social: 19 bl du pont neuf 89100 Sens.
Capital: 100euros.
Objet: Vente et installation cheminées/ poêles/brûleurs/barbecues à l' Ethanol - Electrique ou Gaz+Feuilles de Pierre naturelles, Résine acrylique, Panneaux muraux.
Président: M. François GRONIER, 2 rue henri barbusse - résidence la salucéenne 91160 Saulx les chartreux.
Durée: 99 ans.
Immatriculation au RCS de Sens.

AL892421685

SASU PACO

Par acte SSP du 07/06/2018, il a été constitué une SASU dénommée PACO
Siège social : 7 Grande Rue – 89800 Chemilly Sur Serein
Capital : 7 800 euros (sept mille huit cents)
Objet : Travaux d'aménagements d'habitations et de bureaux
Président : M Compin Pascal demeurant au 7 Grande Rue, 89800 Chemilly Sur Serein
Durée : 99 ans

AL892421797

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 juin 2018 à AUXERRE, il a été constitué une société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : FRANEY
Forme : Société à responsabilité limitée.
Objet : café, bar, brasserie, restauration.
Capital social : 10 000 euros.
Siège social : 2 place des Cordeliers, 89000 AUXERRE
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Gérant : M. Stéphane FRANEY, demeurant 61 rue de Sommeville 89470 MONÉTEAU.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis et mention, le gérant.

AL892421848

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une société par actions simplifiée dénommée MySportsApp au capital de 10000 euros, le siège social est fixé 9 Place du Maréchal Leclerc 89000 AUXERRE, ayant pour objet la création, la commercialisation d'assistants numériques à la pratique sportive.
Le Président est M. Christophe REMY demeurant 5 Rue Aristide Briand, 89000 AUXERRE,
le Directeur général est M. Sébastien HABERT demeurant 63 Grande Rue 89113 FLEURY LA VALLEE.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE
Pour avis
Le Président

AL892421812

MENUISERIE FUENTES CONCEPT

EURL au capital social de 1 000 €
2 Rue Saint Vincent
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
RCS SENS en cours d'immatriculation

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8/06/2018, il a été constitué une EURL :
Dénomination sociale : MENUISERIE FUENTES CONCEPT
Forme : EURL
Siège social : 2 Rue Saint Vincent à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500)
Capital social : 1 000 €
Objet social
- Travaux de menuiserie, mobilier et agencement, intérieur et extérieur ;
- La participation de la Société à toutes entreprises, groupements d'intérêt économique, ou Sociétés françaises ou étrangères créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social.
- Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.
Durée : 99 ans
Gérant : FUENTES Benjamin demeurant 2 Rue Saint Vincent à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500).
Immatriculation au RCS SENS
Pour avis
Le gérant

AL892421824

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST DENIS LES SENS du 29/05/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques uivantes :
Forme : Société par actions simplifiée - Dénomination : ANDREA INSTITUT DE BEAUTE - Siège : 4 Impasse Saint Vincent, 89100 ST DENIS LES SENS - Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS - Capital : 1 000 euros - Objet : L'activité de soins esthétiques, de soins de beauté, de vente de produits cosmétiques et accessoires de beauté - Exercice du droit de vote :Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Présidente : Mme Andréa DRETZ, demeurant 32 Rue du Guichet, 89140 PONT SUR YONNE - La Société sera immatriculée au RCS de SENS.
POUR AVIS - La Présidente

AL892421833

ASSANTE DISCOUNT

Aux termes d'un acte authentique en date du 29/05/2018 il a été constitué une société
Dénomination sociale : ASSANTE DISCOUNT
Siège social : 5 avenue jean MOULIN, 89000 Auxerre
Forme : SAS Nom commercial : assante discount
Capital : 1 000 Euros
Objet social : Vente de produits de détail discount Président : Madame Matilda AMPONSA demeurant : 7 avenue ingres appt n°8, 89000 Auxerre élu pour une durée de 99 années
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL892421839

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SAINT-FLORENTIN en date du 05/06/2018, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : JDF CHARPENTE
Siège social : 5 rue des prés, Le Petit Champlandry, 89600 SAINTFLORENTIN (Yonne)
Objet : Toutes activités de couverture, zinguerie et pose de fenêtres de toit
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : 600 euros
Gérance : Monsieur Julien DE FARIA, demeurant 5 rue des prés, Le Petit Champlandry,
89600 SAINT-FLORENTIN,
Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis, le gérant

AL892421841

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 06/06/2018, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI DE L'ECRIVAIN
Capital : 1 000 €, divisé en 1 000 parts de 1 €.
Siège social : 49 rue de la République 89100 SENS
Objet : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, bail à construction ou autrement, de tous terrains ou biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Durée : 99 ans.
Gérante : Mme Marlène DOURU demeurant à DOMATS (89510), 5 Les Besnards.
La société sera immatriculée au RCS de Sens.

AL892421844

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 9 mai 2018, il a été constitué une société civile :
Dénomination: J&D KING,
Siège : 10 promenade de l'Ouest, 89510 VERON.
Objet : Détention et utilisation de tous biens mobiliers.
Durée : 99 ans.
Capital : 100 euros.
Gérance : - Jonathan KING, demeurant 388 George Holt Drive, Mount Crosby, Brisbane Qld 4306, (AUSTRALIE), - Dorothy KING née ROE, demeurant au 388 George Holt Drive, Mount Crosby, Brisbane Qld 4306, (AUSTRALIE),
Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.
Immatriculation : Au RCS de Sens.

AL892421858

CERFRANCE YONNE

SARL LES CLOS ROSE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juin 2018 à IRANCY, il a été constitué une société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : LES CLOS ROSE
Forme : Société à responsabilité limitée.
Objet : – L'achat et la revente de raisins, raisins sur pied, moûts, vrac, vins, bouteilles, de tous accessoires liés à la consommation du vin et le négoce de vins. – Le pressurage, l'élevage, la vinification, l'embouteillage, l'étiquetage et la commercialisation de vins ou autres alcools. – L'achat, la revente à emporter et la dégustation gratuite de boissons alcooliques ou alcoolisées d'origine vinicoles. – A titre accessoire, la location de matériel et prestation de services viticoles.
Capital social : 10 000 euros.
Siège social : 6 Les Promenades 89290 IRANCY.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Gérant : Monsieur Baptiste BIENVENU, demeurant à IRANCY (Yonne), 6 Les Promenades.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis et mention, le gérant.

AL892421860

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BRION en date du 6 juin 2018, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : PATOCHON
Siège social : 3 rue Abel Minard, La Fourchotte, 89400 BRION (Yonne),
Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion pour location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente exceptionnelle
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Capital : 100 euros GERANCE : Madame Séverine BREUILLE, demeurant 3 rue Abel Minard, La Fourchotte, 89400 BRION (Yonne),
Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis, le gérant

AL892421868

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 avril 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société à responsabilité limitée
Dénomination : UTHAYAM
Siège Social : 61 RUE EMILE ZOLA 89100 SENS
Capital social : 1.000 €
Objet : ALIMENTATION GENERALE.
Durée : 99 années
Gérant : Mme Sharmini RAVINDRAN, demeurant 5 RUE FAMILLE CACHON, 89100 SENS.
La société sera immatriculée au R.C.S. de Sens.
Le Gérant.

AL892421867

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 juin 2018, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination sociale : EURL GARAGE CHOLET
Forme : EURL
Capital social : 1.000 €
Siège social : route de clamecy, 89480 Coulanges Sur Yonne
Objet social : Entretien et réparation de véhicules automobiles légers Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles Commerce de détail d'équipements automobiles Commerce de gros d'équipements automobiles Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers Commerce d'autres véhicules automobiles
Gérance : Monsieur Frederic CHOLET demeurant 2 rue de la gare, 58500 Surgy
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL892421869

Me Lucile DUMAIRE
Notaire à Thorigny sur Oreuse

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte reçu par Me Lucile DUMAIRE, le 16 mai 2018, enregistré à AUXERRE le 22 mai 2018, dossier 2018 14786, réf 2018 N 00587 aux droits de 0 €. Dénomination : LES SANILS. Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 41 rue des Rougemonts, 89100 SALIGNY. Objet : l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1800
euros Montant des apports en numéraire : 1800 euros. Cession de parts et agrément : Toutes les mutations entre vifs, à titre gratuit ou onéreux, de parts sociales sont soumises à l'agrément y compris celles au profit d'un ascendant ou descendant. Les associés confient au gérant le soin de statuer seul sur l'agrément de tout nouvel associé.. Gérance : Monsieur Rémi FROISSART 41 rue des Rougemonts 89100 SALIGNY. Gérance : Madame Pascale FROISSART 41 rue des Rougemonts 89100 SALIGNY. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS.
Pour avis.

AL892421872

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

LE RING

Par acte sous seing privé en date du 11/06/2018 est constituée une Société présentant les
caractéristiques suivantes :
Forme : Société à responsabilité limitée
Dénomination : LE RING
Siège social : 59, avenue Jean Mermoz – 89000 AUXERRE
Objet : l'exploitation de toute salle de sport, lieu où pratiquer des activités sportives ; la vente, la distribution, le négoce, en gros ou détail, de tout produit ou matériel lié à la pratique d'une activité sportive ; la fourniture, à titre accessoire ou non, de toutes prestations de service attachées aux activités visées ci-dessus
Durée : 99 années
Capital : MILLE EUROS (1.000 €)
Gérance : M. Romain TERNAND GALLAGHER - 41, Grande Rue à ST GEORGES S/BAULCHE (89)
Immatriculation : au RCS d'AUXERRE

AL892421873



Fleurs et jardins

Avignon, au nom de la rose, fleur emblématique

Chaque année pendant trois jours la ville d'Avignon vit au rythme de la biennale Alterarosa. Un temps fort de promotion de roses nouvelles où les créateurs de nouveautés exposent pour la première fois leurs variétés en France.


P.L. Berger

Les pépiniéristes français ont offert aux visiteurs leurs plus beaux spécimens comme ce rosier à grandes fleurs aux tons dégradés.

Une ville toute entière sous le charme et le parfum des roses. C'est le défi de la biennale Alterarosa qui place la rose au cœur de la Cité des Papes. La 12e édition s'est déroulée entre le 19 et le 21 mai. Tout le centre historique de la ville d'Avignon était fleuri de roses nouvelles, grâce aux interventions des services espaces verts et techniques de la ville.

Une déambulation, un parcours singulier étaient proposés aux visiteurs, aux amoureux des roses à travers le cœur historique. Les lieux ne manquaient pas pour rencontrer des odeurs, des couleurs, des saveurs… Ambiance roses et jardins dans le hall de l'hôtel de ville, fleurissement de fontaines, vitrines de commerçants fleuries, ateliers ouverts au public pour fabriquer des bouquets de roses, des démonstrations d'art floral, des confections de bouquets de roses en papier, en origami, pour les petits et les grands avec la participation de créatrices évènementielles telles que Géraldine qui a fondé Paper Song , un espace dédié à la création unique en papier, ou encore l'atelier des Misstinguettes et ses installations de fleurs en papier, des dégustations de guimauve à la rose et de palets de chocolat agrémentés de pétales de roses cristallisés, de tisanes à la rose avec des artisans chocolatiers, des jardins privés décorés et de nombreuses conférences sur le thème de la rose.

Les plus curieux et les visiteurs avisés pouvaient découvrir une autre facette de la manifestation Alterarosa, en nocturne, pendant la nuit des musées. Le museum Requien présentait les roses de ses herbiers anciens, notamment celui de J.B.A Loiseleur-Deslongchamps, auteur du 19e siècle d'un *«La Rose»*. Au musée du Petit Palais, on proposait au public une découverte des collections et des peintures tant sacrées que profanes sur le thème de la rose. Depuis douze ans, la Société française des roses est le partenaire historique d'Alterarosa. *«Pour cette édition, plus de 1000 rosiers sont exposés en avant-première dans le centre historique. Alterarosa correspond à un temps fort de promotion des roses nouvelles puisque les créateurs de nouveautés viennent présenter les variétés qui seront pour la première fois exposées en France. C'est une occasion unique de découvrir de nouveaux rosiers et surtout de rencontrer leurs créateurs, en général discrets»* explique Monique Laperrière, secrétaire de la Société française des roses présidée par Maurice Jay.

Une roseraie éphémère dans le cloître du Palais

«Le cœur battant d'Alterarosa se situe dans le cloître du Palais des Papes avec la présence d'une roseraie éphémère. Nous avons voulu pour cette 12e édition créer une scénographie pour mettre en valeur les rosiers dans le jardin du cloître. L'idée est de recréer un cloître végétal en reprenant les lignes et des symboles visibles du bâtiment qui nous entoure, tels les arches en ogives, la croix. Les roses sont présentées dans des écrins naturels et au centre du cloître du palais nous retrouvons l'évocation d'un parterre médiéval. Les 37 roses nouvelles présentées et provenant de 8 obtenteurs de roses, de grands rosiéristes français sont inédites et jamais vues par le grand public. Ces roses nouvelles ont été commercialisées à l'automne 2017 et au printemps 2018 et certaines seront commercialisées à l'automne 2018 et au printemps 2019» commente Stéphanie Barquet du comité d'organisation d'Alterarosa. 37 nouvelles variétés de roses étaient exposées au public qui pouvait élire la plus belle rose parmi les variétés et gagner un exemplaire du rosier élu prix du public. Les 8 rosiéristes français Delbard, Roseraies Dorieux, Edirose, Globeplanter, Meilland, Nirp International, pépinières de La Guerinais, Ets Primavera Sun Flore ont offert aux visiteurs leurs plus belles créations variétales. On pouvait remarquer dans ce magnifique parterre végétal et médiéval, la N° 1 domaine de Chantilly, un rosier buisson à fleurs groupées (obtenteur Delbard) aux coloris dégradés abricot à rose crème et au parfum très particulier intense aux notes d'agrumes, dominante abricot et pêche. Pour cette édition, les roses blanches étaient plus présentes que d'habitude comme Clair de Lune, N° 18, rosier buisson à grandes fleurs, coloris blanc crème, au feuillage brillant (obtenteur Virginie Simon) ou encore Ariane de Rothschild, N° 5, rosier buisson à grandes fleurs, coloris blanc ivoire, feuillage vert satiné, parfum délicat (obtenteur Laperrière). Quel est le coloris dominant pour cette édition d'Alterarosa qui verra la commercialisation prochaine de nouvelles variétés ? *«On constate un retour aux couleurs blanche, paille, claire… La tendance est la rose aux tons clairs. Ce type de rose possède plus de nuances différentes au fil des saisons que les roses rouges. Autre intérêt : les roses claires restent très lumineuses dans un jardin. Elles sont des touches de lumière»* conclut Monique Laperrière de la Société française des roses.

PIERRE-LOUIS BERGER


P.L. Berger

Les roses exposées dans le cloître du Palais des Papes ont enchanté les visiteurs.

Des roses plus résistantes aux maladies

Depuis une vingtaine d'années les obtenteurs travaillent sur de nouvelles variétés de roses plus résistantes aux maladies. Il faut compter 8 à 10 ans de sélection variétale en comptant le temps de l'hybridation et le temps de la sélection pour obtenir plusieurs centaines de plants. *«Cette résistance aux maladies se réalise grâce à une sélection rigoureuse des géniteurs. La plupart des variétés présentées à l'occasion d'Alterarosa sont très résistantes aux maladies. Le critère dominant et fondamental est la résistance aux maladies. Pour les rosiers à grandes fleurs, le critère dominant reste avant tout le parfum»* assure Monique Laperrière, secrétaire de la Société française des Roses.


P.L. Berger

Pour les rosiers à grandes fleurs comme Clair de Lune, le parfum reste le critère dominant.

La société française des roses

Fondée à Lyon en 1896, la Société française des roses devint une institution nationale regroupant comme aujourd'hui tous les rosiéristes de France, désireux de se situer dans un organisme d'intérêt collectif. Contribuer à la promotion de la rose sous tous ses aspects demeure la préoccupation essentielle de la société, participant à la création de roseraies et de concours. Depuis 160 ans, la notoriété de la rose doit beaucoup aux travaux des rosiéristes obtenteurs lyonnais. On compte aujourd'hui onze obtenteurs nationaux. Sept sont implantés dans la région lyonnaise.